

Projet de Fin d'Etudes

**La gestion durable des petits
territoires insulaires**

-

**L'autonomie de la gestion des
déchets comme source de
développement local ?**



2009-2010

CARRE Emmanuelle

Directeur de recherche
GRALEPOIS Mathilde

**La gestion durable des petits
territoires insulaires :
L'autonomie de la gestion des
déchets comme source de
développement local ?**

-

**L'étude de la capacité de charge
comme indicateur de
développement durable technique et
socio-économique pour une gestion
adaptée des déchets, et évocation
de l'autonomie en territoire insulaire**

-

Le cas de Belle-Ile-en-Mer

2009-2010

**Directeur de recherche
GRALEPOIS Mathilde**

CARRE Emmanuelle

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier

Mathilde Gralepois, enseignante-chercheuse à Polytech'Tours Aménagement et tutrice de ce projet de fin d'études, pour m'avoir suivie et orientée dans un véritable projet de recherche ;

Les membres de **la green team** , plus particulièrement Cyril Jaque et Geneviève Guicheney qui m'ont ouvert les portes de Belle-Île ;

Ainsi que les acteurs que j'ai pu rencontrer et interviewer pour mon enquête de terrain :

Frédéric Le Gars, Maire de Le Palais et président de la Communauté de Communes de Belle-Île ;

Anaïck Huchet, vice-présidente de la Communauté de Communes de Belle-Île en charge des déchets ;

Sylvie Le Gloahec, responsable du service des déchets de la communauté de communes de Belle-Ile ;

Thibaut Grollemund, conseiller municipal de Le Palais en charge du développement durable ;

Jean Barbeau, président de la Commission extra-municipale développement durable de Le Palais

Florian Caillarec, membre de la Commission extra-municipale développement durable de Le Palais, responsable de l'atelier information/communication ;

Guillaume Fevrier, du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ;

Anne Rivière, Fondatrice et présidente de l'association Eau vivante, docteur en science de l'environnement.

SOMMAIRE

Avertissement.....	3
Formation par la recherche et projet de fin d'études	4
Remerciements.....	5
Sommaire	6
Introduction	9
Partie 1 La gestion des déchets dans le développement local.....	18
1. Une nécessité de mettre en place une méthodologie et des indicateurs axés sur le contexte local	19
11. Des politiques publiques à évaluer pour une meilleure prise en compte du local...	19
12. Des acquis à consolider par une ouverture sur d'autres disciplines.....	21
13. Aider les élus à dépasser certains comportements pour mieux définir leur politique en matière de déchets	22
2. Vers une recherche d'autonomie.....	24
21. La proximité comme atout	25
22. Pour un projet de « développement par en bas » à une échelle cohérente	27
3. Résoudre les problématiques spécifiques liées à l'insularité.....	29
31. Les enjeux de l'autonomie environnementale dans la résolution des problématiques insulaires	30
32. Les impacts potentiels d'une augmentation de la Capacité de Charge en Déchets insulaire	33
Partie 2 Pour une organisation durable de la gestion des déchets.....	36
1. Une approche mathématique	37
11. Un premier pas pour le positionnement de la stratégie	37
12. Un second pas pour une analyse plus complète	39
2. Approche socio-économique	42
21. Service public VS Economie locale en territoire insulaire	43
22. Un besoin d'action de la part de tous	47
23. Une équité de tous.....	49
3. Approche gestionnaire	50
31. Du diagnostic aux propositions de scénarios	51
32. Du choix du scénario au suivi de la politique	52

Partie 3 Evocation de l'autonomie et du développement local à Belle-Île-en-Mer	54
1. L'urgence d'une action collective pour résoudre les problèmes de la gestion des déchets	55
11. Une gestion en perpétuelle évolution mais face à des obstacles	55
12. Des difficultés à trouver les bons partenaires	58
2. La motivation au rendez-vous pour un projet d'autonomie environnementale et de développement local autour des déchets	62
21. Une forte présence du développement durable et de la gestion des déchets dans les esprits	62
22. Une motivation globale pour l'autonomie malgré quelques obstacles	64
23. Une conclusion optimiste à l'égard de l'engagement des acteurs insulaires	66
Conclusion	69
Lexique	71
Bibliographie	73
Table des figures	79
Table des matières	80
Annexes	83

« Cachez ce déchet que je ne saurais voir »

Jacques Vernier, 1992.

« Les chercheurs se sont dit qu'il était possible de profiter de l'abondance des déchets des villes comme "nouveau gisement" »

CERDD, 2008.

« Il n'existe pas de modèle universel passe-partout. [...] Une approche globale est devenue nécessaire pour affronter la complexité croissante des problèmes, répondre aux nouvelles exigences environnementales et prendre en compte les particularités locales. »

DE SILGUY Catherine, 1996.

Remarque : Les mots ou expressions suivis d'un * font l'objet d'une définition dans le lexique situé en fin du rapport.

INTRODUCTION

Les territoires insulaires posent des questions en termes de gestion des ressources au sein d'un espace restreint. Dans ce contexte complexe, le développement durable doit répondre à certaines questions quant à la manière dont les îles peuvent répondre à leurs lacunes sur des problématiques liées à l'énergie, l'eau, les déchets* et les ressources naturelles. Le développement des territoires insulaire est dépendant de ces questionnements ainsi que des paramètres socio-économiques locaux. Ceci est d'autant plus vrai que les territoires insulaires sont plus fragiles qu'un territoire continental.

« Leur taille réduite et leur faible volume de population invitent les « décideurs » et les « aménageurs » à [...] démontrer, à partir des petits territoires, la volonté de nos sociétés de trouver des solutions techniques à un ensemble de problèmes vitaux liés à la modernité qui se posent dans les îles avec une particulière acuité : approvisionnement en eau potable, production d'énergie, évacuation et traitement des déchets... » (Perron, 1993)

Sur quelles dynamiques peut s'appuyer le développement durable insulaire ? Quelle ingénierie est nécessaire pour développer des stratégies spécifiques à ces petits territoires isolés ?

1 La gestion des petits territoires insulaire : une question aux multiples enjeux qui séduit

Le mot île vient du latin *Insula* qui signifie « îlot de maisons ». Dans les dictionnaires contemporains, l'île est définie un morceau de terre entouré d'eau, plus ou moins éloignée d'un continent, de taille et de forme variée, et avec une origine géologique particulière. Avec ces deux éléments, une île est donc un espace délimité par la mer et pouvant être habité. Il s'y développe des caractéristiques spécifiques à un espace confiné. Nous regroupons l'ensemble de ces spécificités sous le terme d'insularité, apparu en 1838 et valable pour tous les espaces qui se situent dans une situation géographique comparable à celle d'une île. **L'insularité se caractérise par différents critères liés à la géographie et aux dynamiques spécifiques qui s'y développent.** Selon Philippe Pelletier, l'insularité est la relation dynamique qui existe entre un espace insulaire et la société qui y vit. Un autre géographe, François Doumenge, se base sur des indicateurs statistiques et géographiques, pour préciser que l'insularité est d'autant plus marquée qu'une île est soumise aux mouvements marins et isolée du continent (indice d'isolement et indice côtier). Il précise que l'isolement se mesure par « *les effets d'endémisme ressentis à la foi par les espèces vivantes végétales et animales et par la stabilité ou la fragilité de leurs associations* » (Doumenge, 1984). De son côté, JL Guébourg propose la différenciation entre cinq profils d'îles : les îles stratégiques, les îles écologiques, les îles du passé, les îles touristiques et les îles à économie équilibrée. Ces quelques exemples de tentative pour classer les îles démontrent bien qu'**il existe un grand nombre d'îles et autant de types d'insularités.** Dans notre cas d'étude, nous pouvons définir les petits espaces insulaires comme des petits territoires habités et isolés d'autres territoires par la mer.

Un équilibre fragile qui préoccupe tous les acteurs de l'île

Les îles sont des territoires présentant une forte vulnérabilité environnementale. Des écosystèmes spécifiques s'y sont développés et subsistent dans un équilibre fragile. Ceci est d'autant plus fort que l'espace disponible est petit. L'impact de l'être humain sur les îles est directement visible sur l'environnement naturel. *« Leur faible dimension fait que les relations qui s'établissent entre environnement, économie et société sont tout à la fois directs et immédiates »* (Cazes-Duvat & Magnan, 2004). Une gestion de l'environnement non adéquate menace les îles de véritables catastrophes écologiques. Ceci est d'autant plus fort que les îles ont, depuis plus d'un demi siècle, vu débarquer sur leurs plages des continentaux désireux de vivre une expérience mythique, sur un bout de terre encerclé par la mer. Les afflux touristiques estivaux ont pris tellement d'importance, qu'ils menacent l'espace naturel ilais, et aggravent la pression anthropique sur les ressources du milieu. Passer d'une faible à une haute densité de population, engendre de nombreux problèmes de gestion de l'eau et des déchets notamment. Du dommage causé à l'environnement, lors de ces périodes critiques, résultent des répercussions négatives sur la qualité du produit touristique.

Le tourisme est en effet important pour l'économie locale car les îles disposent de peu de ressources, l'essentiel des activités étant tournées vers la mer et le tourisme. Peu d'industries se sont implantées dans les îles car elles sont *« pénalisées économiquement par leur éloignement et les frais de transport qui en découlent »* (Lean Geoffrey¹). Ceci a bien été soulevé au Sommet « Planète Terre » de Rio en 1992, et au Sommet sur le développement durable en 2002, où les dirigeants mondiaux se sont penchés sur le développement et l'environnement dans les PIED (Petits Etats Insulaires en Développement). Les îles subissent de plus pleinement leur insularité, lors d'épisodes climatiques violents, qui nécessitent d'interrompre les liaisons maritimes avec le continent et coupent les réseaux de télécommunication, aujourd'hui devenus indispensables à la vie sur l'île.

Mettre en place une politique de gestion intégrée des ressources dans les îles est une préoccupation qui intéresse tous les acteurs de l'île, que ce soient les élus pour la salubrité de leur territoire, les habitants pour leur cadre de vie, et les professionnels du tourisme qui doivent *« se soucier de plus en plus de la qualité de l'environnement littoral parce qu'elle constitue l'une des conditions de la prospérité de cette activité »* (Cazes-Duvat & Magnan, 2004). Ces préoccupations sont apparues dans les années 70, chez les élus insulaires, qui recherchaient des conseils et des pistes, pour mieux appréhender les évolutions socio-économiques et l'avenir de leur île. L'économie et l'environnement sont alors apparus comme indissociables dans la gestion des petits territoires insulaires.

Un laboratoire d'idées sur le développement durable à Belle-Île-en-Mer

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un laboratoire d'idées, porté sur la question des contraintes inhérentes aux îles. La structure à l'initiative de cette réflexion est une SSDD (Société de Services en Développement Durable), une coopérative de consultants, nommée La Green Team, qui propose des solutions aux collectivités pour une gestion durable de leur territoire. Afin de se positionner sur le marché de consultants, la Green Team cherche à se spécialiser, notamment sur la niche qu'est celle des petits espaces insulaires. Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 de la communauté de

¹ <http://www.unep.org/OurPlanet/imgversn/151/french/glance.html>

commune de Belle-Île-en-Mer, la Green Team a missionné deux étudiants de Polytech'Tours Aménagement, Edouard Rentchler et moi-même, pour réfléchir au mode de gestion des petits territoires insulaires. Nos projets d'étude respectifs prendront donc appui sur le territoire de Belle-Île-en-Mer, comme lieu d'expérimentation du sujet de la recherche.

Belle-Île a la particularité d'être une « vraie » île, dans le sens où elle n'est pas reliée par un ouvrage d'art au continent. La surface totale de l'île est de 8 563 ha et elle est située à 8,6 miles marins¹ de la côte. **C'est donc une île d'une taille intéressante pour mettre en place des équipements et des politiques de gestion des ressources.** Le canton de Belle-Île comporte quatre communes : Le Palais (chef lieu du canton et port principal), Sauzon (port secondaire), Locmaria et Bangor. Ces quatre communes se sont regroupées pour former la communauté de commune de Belle-Île-en-Mer. L'Agenda 21 Bellilois aura pour tâche de cibler les enjeux du développement durable sur l'île, en lien avec le développement local, l'environnement et le tourisme².

Belle-Île-en-Mer est la plus grande des 15 îles françaises du littoral atlantique et de la Manche formant les îles du Ponant. Réparties sur cinq départements, et situées plus ou moins loin en mer, nous pouvons nommer du nord au sud : Archipel de Chaussey, île de Bréhat, île de Batz, île d'Ouessant, Molène, île de Sein, archipel des Glénan, île de Groix, Belle-Île, île de Houat, Hoëdic, île aux Moines, île d'Arz, île d'Yeu et île d'Aix. Ces îles sont caractérisées par la présence d'une population permanente, ont un statut de collectivité locale allant de la commune au canton et ne sont pas rattachées au continent par un lien fixe. C'est en association que se sont regroupées ces communes en 1971 pour promouvoir leur territoire et protection de l'environnement, mais aussi lutter contre les handicaps liés à l'insularité. La recherche que nous menons correspond à ces objectifs et pourra servir de base à toute autre réflexion sur des îles comparables.

Cependant « *on peut aller jusqu'à se demander si l'idée d'île n'est plus aujourd'hui qu'une illusion dans la mesure où les progrès techniques de cette fin de XXe siècle semblent annuler les spécificités géographiques, raccourcir les distances, délocaliser les hommes et uniformiser les genres de vie, et donc banaliser les milieux insulaires* » (Perron, 1993). De telles considérations se retrouvent tout de même sur des espaces continentaux isolés, comme des villages de montagne par exemple, où il est difficile d'accéder. La seule différence entre un territoire insulaire et une collectivité isolée est que le premier est une collectivité accessible uniquement par bateau ou par avion, et la seconde est accessible par la route mais à distance des marchés des matières.

2 L'étude de la gestion des déchets au travers de notions jeunes et particulièrement adaptées à la gestion des déchets en site insulaire

La thématique des déchets, transversale aux problématiques mises en lumière, sera le support de l'étude. D'après la loi fondatrice de 1975, est un déchet « *tout résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* »³. Les différents mots utilisés en synonymes de déchets illustrent la dépréciation qui en est faite : souillure, détrit... Longtemps sous

¹ L'île est distante de 15Km de la presqu'île de Quiberon. La traversée s'effectue en 45 minutes.

² Dès 1834, Belle-Île devient une destination renommée dans guides touristiques.

³ Loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, art 1^{er}

considérés par notre société, ils sont devenu aujourd'hui une préoccupation majeure et difficile à résoudre. Avec la montée d'une conscience écologique et environnementale, une des premières préoccupations a cependant été celle de la gestion des déchets. Recyclables ou valorisables, ils ont dorénavant une valeur économique et sont réinsérés dans les marchés. Selon Gérard Bertolini (1990), la notion de déchet doit être *« relativisée, dans l'espace et dans le temps ; à une valeur d'usage ou d'utilité nulle pour son détenteur, peut correspondre une valeur positive pour un autre »*. Dorénavant, les logiques de gestion des déchets doivent intégrer cette notion de valeur. Il ne s'agit plus de se débarrasser et de repousser au plus loin des hommes ces déchets, mais d'en tirer un maximum parti, dans deux objectifs principaux : limiter l'enfouissement* et préserver les ressources. Dans la limitation de l'enfouissement, nous entendons les nuisances que celui-ci entraîne. Il fige un terrain qui ne pourra être utilisé par les générations futures, et implique des risques de pollution des sols et des nappes souterraines. Nous pouvons introduire l'étude par deux concepts qui semblent particulièrement adaptés à l'observation des flux de déchets dans un territoire isolé : l'écologie territoriale et la capacité de charge.

L'écologie territoriale ou l'étude des flux de matière

Issue de l'écologie urbaine et de l'écologie industrielle des années 60, ainsi que des travaux d'Abel Wolman, l'« écologie territoriale » née dans les années 2000 considère la ville comme un lieu de consommation, de transformation et de production de déchets et polluants. L'étude du métabolisme urbain, analogue à celui d'un écosystème, donne lieu à des recherches thématiques sur la consommation énergétique des bâtiments, l'utilisation de la ressource en eau ou encore sur la production de déchets urbains¹. Les flux sont séparés en flux de matières et flux de substances². Une méthode européenne statistique EUROSTAT (Figure 1) permet d'analyser de telles données. Les bilans de matière nécessitent la collecte de beaucoup d'informations souvent difficiles à obtenir et incomplètes. Lors de l'élaboration d'un bilan de matières sur un territoire comme en région parisienne, de nombreux flux échappent aux observations, puisqu'ils font partie de dynamiques qui n'ont pas de frontières. **Une telle étude en milieu insulaire serait donc plus fiable et pertinente, puisque le territoire est délimité par son trait de côte, et les matériaux qui transitent sur l'île sont notifiés dans des registres de transport maritime ou aérien, donc plus facilement identifiables et quantifiables.**

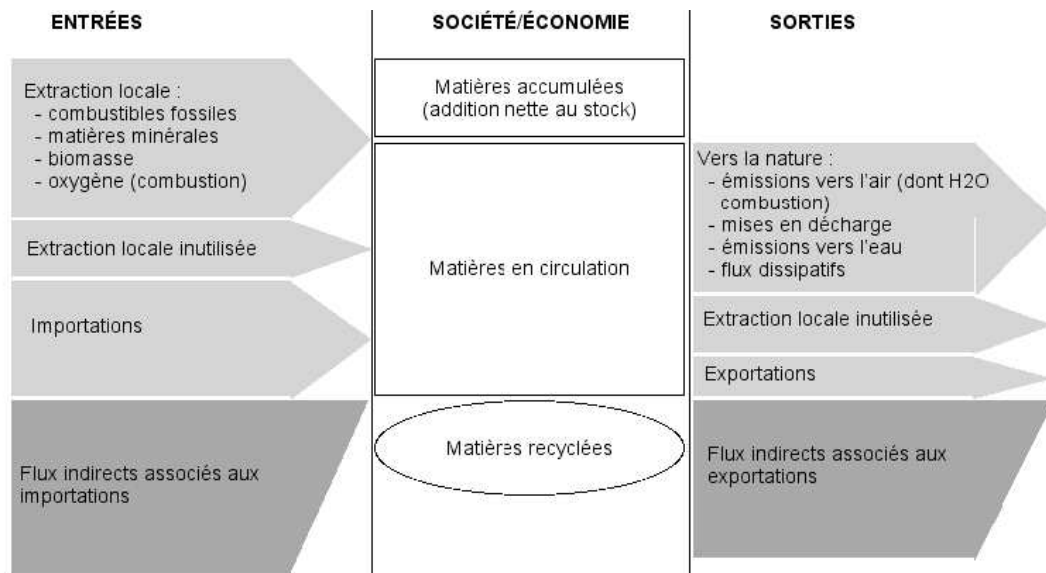
Les observations sur les flux de déchets permettent d'identifier les matières déposées dans la nature, et celles qui seront réemployées, recyclées ou encore valorisées. *« Les matières recyclées n'entrent ni ne sortent du système étudié. Cependant, le recyclage étant considéré comme une activité liée au traitement des déchets — et non comme la transformation d'une matière première comme une autre —, il est rarement traité indépendamment d'eux »* (Barles, 2007). **L'écologie urbaine prend donc en compte une partie des déchets comme source de matières premières**, qui seront transformées à l'intérieur du périmètre considéré. La notion d'écologie urbaine aborde alors aussi les questions de gestion, et les conséquences économiques et sociales de ces flux.

¹ BARLES Sabine, 2007, programme PIREN-Seine : programme interdisciplinaire de recherche sur le bassin de la Seine du CNRS, support de la Zone atelier Seine depuis 2002 (CNRS)

² Les substances considérées sont les principaux composés chimiques permettant de mesurer les pollutions : carbone, azote, phosphore, métaux lourds....

Figure 1 : Schéma de principe de l'analyse des flux de matières brutes.

Source : EUROSTAT, Economy wide material flow accounts and balances with derived resource use indicators. (Office for Official Publications of the European Communities, 2001)



L'île système

Il est possible de comparer l'île à un système où l'île physique est un contenant, où entrent, évoluent et sortent des matériaux (Figure 2).

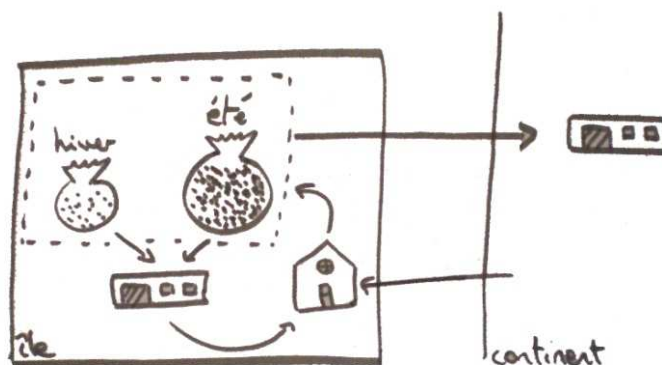


Figure 2 : Les flux de matériaux dans un territoire insulaire.

Réalisation : CARRE E. 2010

Le contenant est par nature fermé, puisque la mer est une frontière géographique forte. Avec le développement des transports maritimes et des télécommunications, l'île participe et est inscrite dans les échanges mondiaux. Le territoire îlais peut cependant rester fermé pendant quelques jours lors d'évènements climatiques importants. Les flux entre une île et le reste du monde dépendent donc des phases d'ouverture et de fermeture, au bon vouloir des conditions atmosphériques. Le contenu peut être de différentes natures suivant ce que nous voulons observer sur l'île. Dans notre cas, nous nous intéresseront à une quantité de déchets produite, en lien avec la population présente sur l'île à un instant donné. En effet, les personnes présentes sur l'île utilisent des produits venant du continent et produisent des déchets. La quantité produite va varier suivant les périodes de l'année. En hivers, nous trouvons sur l'île les résidents de longue date, les natifs de l'île, et quelques retraités venus profiter de leur retraite. Ces occupants sont en général respectueux de leur île et peu nombreux. A partir du mois d'Avril, et ce jusqu'en Septembre, de nombreux touristes viennent grossir la population insulaire. Sur la période de Juillet et Aout, ces chiffres peuvent être dix fois supérieurs à la population permanente. Les touristes sont bien souvent moins respectueux de l'environnement et plus consommateurs que lorsqu'ils sont chez eux. En considérant l'ensemble des équipements de traitement des déchets de l'île, **une pression représentée par la**

quantité de déchets à traiter, voit le jour et est d'autant plus importante si des lieux de stockages, en attente de traitement ou d'envoi sur le continent, doivent être constitués. Les unités de traitement peuvent aussi fonctionner en sous ou sur régime suivant la période de l'année. **Un cycle interne à l'île peut se mettre en place**, grâce à des systèmes de valorisation* et de recyclage*, qui permettent de produire de nouveaux produits réinsérés dans le marché directement sur l'île, ou bien encore exportés vers le continent.

Apprécier la capacité de charge locale en déchets

« C'est l'accumulation dans des espaces réduits des tonnes de déchets qui a rendu les risques des déchets plus importants. » (Le Dorlot, 2004)

Il est possible d'appréhender le poids d'une population sur un espace par la capacité de charge. Cette notion a été inventée par les pastoralistes comme *« un ratio, défini par le nombre maximum d'herbivores qui peuvent pâturer une surface donnée, sans détérioration de la végétation »*, ou encore *« le nombre d'animaux d'une même espèce que peut supporter une prairie durant un temps déterminé. »* Les définitions varient suivant ce qui est observé (Hervé 1993). Verhulst montra en 1838, qu'il existe une pression maximale supportable entre un milieu et les individus qui l'habitent, un contenant et son contenu. Plusieurs domaines ont adapté cette notion à leurs objets, par exemple une définition a été donnée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme *« le nombre maximum de touristes visitant au même moment un site donné sans causer à l'environnement aucune destruction d'ordre physique, biologique, économique, et socioculturel ni une inacceptable dégradation du degré de satisfaction des touristes »* (Organisation Mondiale du Tourisme, 1981). Il s'agit de développer un produit touristique sans risquer de lui porter atteinte. Une série d'indicateurs ont été définis, dans l'abondante documentation existant sur cette question depuis les années 60, dont une bonne partie se rapporte aux Antilles, prenant en compte l'état de l'environnement, le climat social, la fréquentation et les activités touristiques. **La capacité de charge appliquée aux déchets serait alors une densité de déchets, sur un espace donné, qui peut être géré sans endommager le milieu naturel et risquer de menacer les activités économiques, voir même participer à leur développement.**

La capacité de charge fait état du fonctionnement du système. Sa recherche correspond à celle d'un optimum, *« s'il y a un seuil, il y a un équilibre »* (Brigand, 2000). Dans le cas des déchets, il existe un optimum entre la quantité à traiter et la capacité de traitement des déchets. Cependant, la quantité de déchets produite n'est pas liée à cet optimum, contrairement aux populations présentées précédemment. Elle varie en fonction des actions menées sur la réduction des déchets à la source, ou l'adaptation de la capacité des équipements à la production. **Il s'agit donc d'un outil de développement durable et d'aménagement du territoire permettant de prévoir et d'équilibrer la gestion des déchets**, afin de prévenir des impacts sur l'environnement de la population résidente et touristique, ainsi que de prévenir des conflits d'usage.

David Gilbert a écrit une critique sur l'application de la capacité de charge touristique à l'échelle d'une île. Certains points sont intéressants à prendre en compte : la capacité de charge considère un territoire homogène et est constante dans le temps, ce qui n'est pas conforme avec la vision que nous avons d'un territoire dynamique et où se déroulent différentes activités. D'après lui, elle ne serait pas adaptée pour une grande île avec des activités différentes, des milieux naturels variés, des espaces plus ou moins urbanisés, ni valable dans le temps à cause des changements de technologies. Elle ne doit donc pas

être appliquée sur une île mais plutôt sur un secteur d'activité, un milieu, une ressource, afin d'en observer plus précisément la dynamique. C'est ce que nous avons choisi d'étudier en choisissant la gestion des déchets.

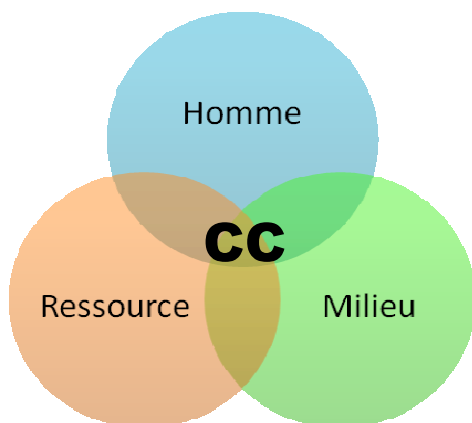
3 Intégrer les déchets dans une réflexion globale de gestion durable

Sur un territoire, un équilibre dynamique se met en place par la politique de gestion engagée. En rapportant la capacité de charge aux déchets, nous nous posons les questions liées au temps entre la production et le traitement, au système de traitement en lui-même et sa localisation. Dans une vision plus large que le traitement seul des déchets, nous avons précédemment évoqué les notions de développement local, d'économie et de développement durable. Comment intégrer une politique de gestion des déchets dans un cadre plus vaste ?

Un indicateur de développement durable...

Figure 3 : Les trois piliers de l'étude de la capacité de charge.

Réalisation : CARRE E. 2010



D'après Louis Brigand (2000), dans un paragraphe rapportant à la capacité de charge et son application aux pâturages, l'objectif de l'indicateur est d'avoir un usage soutenable de l'environnement. Ceci dans le but de préserver la ressource et ses fonctions environnementales sur le long terme, notamment pour les générations futures. La capacité de charge est à la confluence de trois éléments que sont l'Homme, le milieu dans lequel il évolue et les ressources (Figure 3). Ceci peut être mis

en parallèle de la notion de développement durable qui est un mode de gestion équilibrée prenant en compte des considérations d'ordre sociales, environnementales et économiques. Dans la continuité avec le développement durable, il est nécessaire de prendre en compte les populations locales, les retombées économique et l'écologie des sites. *« L'île est un espace restreint. De ce fait, la petitesse du milieu insulaire entraîne une saturation rapide et les conséquences de la capacité de charge sont amplifiées. Les problèmes d'aménagement du territoire se posent alors dans des termes plus forts »* (Bertolini, 1990).

Selon Rey (1999), elle ne peut cependant pas être utilisée comme principe de précaution, mais plutôt dans l'optique d'établir un modèle de développement intégré, respectueux du milieu. Il s'agit de maintenir constant un capital tout en optimisant le système (Le Fur, 1997). Pour cela, il faut avoir une connaissance préalable du système. La prévention et la prévision doivent permettre d'agir en amont. **Ceci nécessite la mise en place d'un projet commun à tous les acteurs du territoire**, qui soit innovant, adapté, qui permet de répartir les responsabilités afin que tous se sentent concernés, et enfin de programmer la gestion. Ceci doit être possible à partir de la capacité de charge qui, selon Roe, *« doit être mobilisable par l'éleveur pour prendre des décisions »*. Elle permettrait donc aux techniciens et aux politiques de faire des choix de gestion (Herve, 1998).

...pour initier une nouvelle dimension à la gestion des déchets

« Les gestionnaires de l'environnement ne peuvent pas compter sur une recette simple, instantanée, à l'efficacité garantie. Ils doivent tenter, multiplier leurs expériences, tenir compte des erreurs. Car le développement durable n'est point un produit fini mais un processus cumulatif, fondé sur une multitude de pratiques et de décisions, à tous les niveaux de gestion. » (Singaravelou, 1995)

L'île est un cadre géographique propice à l'étude scientifique, car c'est un espace fermé où nous pouvons étudier les flux avec précision. Nous allons apporter des hypothèses de gestion des déchets en territoire insulaire, à travers l'analyse des concepts cités précédemment, dont l'application est complexe sur les territoires « ouverts ». L'île étant un territoire clos et de petite taille, les changements y sont rapides, quantifiables et constatables rapidement. Il est donc aisé d'y observer l'efficacité d'une politique de gestion. Toutes ces données permettront d'établir un modèle de gestion autour de la capacité de charge. L'établissement des paramètres, permettant de faire varier la capacité de charge, permettra de définir les leviers sur lesquels agir pour adapter la politique de gestion. Ces leviers d'actions seront nécessairement à différentes échelles, depuis les actions de sensibilisation du consommateur, jusqu'aux capacités et aux choix des équipements de traitement. Nous pouvons déjà parler du recyclage, du compostage*, du tri à la source, mais aussi de la mise en place de circuits de réutilisation entre les entreprises, ou entre entreprise et consommateur, comme des outils d'allègement de la capacité de charge. Comment la capacité de charge peut-elle servir d'indicateur à la gestion des déchets ? Reflète-t-elle la pression qui s'exerce sur les équipements de traitement ? Sur le cadre de vie de l'île ? Le recyclage et la valorisation peuvent-ils être vus comme une marge de manœuvre, permettant de ne pas dépasser la capacité de charge ?

Mais avant, nous devons justifier le fait que développer une gestion durable des déchets peut mener à un développement local, et à augmenter le degré d'autonomie du territoire. La première volonté dans le développement durable insulaire c'est de rendre à l'île son côté naturel et mythique. *« In fine, c'est bien l'idée de reconstituer un système viable qui est prônée avec la volonté d'infléchir les dynamiques exogènes en leur substituant des pratiques locales »* (Fomoa-Adenet & Rieutort, 2009). En plus des objectifs d'une gestion classique des déchets pour l'hygiène, la santé publique et la protection de l'environnement, les notions présentées ici inscrivent la protection des ressources, le développement local et une meilleure gestion des déchets localement pour une plus grande autonomie environnementale. Est-il réellement viable de gérer les déchets à l'échelle d'une île ? Faut-il envoyer les surplus sur le continent ou adapter les équipements aux variations de production de déchets ? L'hypothèse de départ est qu'**une politique d'autonomie de la gestion des déchets peut avoir de l'influence positive sur le développement local d'un territoire insulaire.**

L'investigation sur présentation d'un concept

Les réflexions sur le sujet ne doivent pas seulement être théoriques. Sur le terrain, l'organisation de la gestion des déchets c'est aussi des acteurs, des individus. Ils ont leur propre vision de la manière dont réaliser la gestion des déchets, de ce qu'ils doivent devenir, ainsi que de l'image du déchet. Il est important de se questionner sur la manière dont les acteurs perçoivent le concept de développement local autour d'une autonomie environnementale du territoire, et plus précisément autour du déchet. Sont-ils prêts à lancer de telles expériences et à développer leur île à partir des déchets ? Quels sont les

obstacles qui se dressent devant cette idée ? Quelle sont les motivations des acteurs de la gestion des déchets des territoires insulaires aujourd'hui ? La seconde hypothèse à vérifiée est donc que **les acteurs pour mener une telle politique ont besoin de mobiliser des arguments forts autour d'une image positive de ce genre d'initiatives et d'outils d'aide à la décision à la fois techniques et socio-économiques.**

Pour cette étude, nous aurons besoin de récolter l'avis des élus, des techniciens, et des gestionnaires, qu'ils soient communaux, intercommunaux ou appartenant à une entreprise privée de gestion des déchets opérant sur l'île. Dans un premier temps, nous les questionnerons sur la manière dont est effectuée la gestion des déchets à ce jour, ainsi que la manière dont a été mise en place la stratégie, et les pistes évolutions futures qu'ils entrevoient. Dans une seconde phase, nous présenterons la capacité de charge comme un outil intégrateur de la gestion des déchets dans le développement local et la mise en œuvre d'un certain degré d'autonomie. Nous observerons ensuite leurs réactions et développerons notre analyse sur leur vision que peut jouer la gestion des déchets, dans le contexte socio-économique local. Le détail des questions et des réponses à apporter est disponible en annexe.

La première partie de ce mémoire sera consacrée à l'établissement du concept de développement local autour de la gestion des déchets, en vue d'atteindre une autonomie environnementale et de résoudre des problématiques locales. Elle s'appuie sur une étude bibliographique et des théories en place. Dans la seconde partie, nous nous attarderons sur la capacité de charge en déchets, les indicateurs, et la méthodologie que nous pouvons mettre en place pour apprécier une politique de gestion des déchets dans ce même but. Cette partie tente de démontrer de quelle manière les critères techniques et socio-économiques peuvent être mobilisés dans la recherche d'une gestion durable des déchets. Elle se base sur l'étude d'indicateurs actuels de la gestion des déchets, et de considérations sur l'économie liée aux déchets et à la capacité de charge dans le domaine du tourisme principalement. Enfin, la troisième partie exposera le point de vue des élus et leurs motivations sur ce type de réflexion au travers d'une enquête de terrain réalisée à Belle-Île-en-Mer du 6 au 8 avril 2010.

PARTIE 1

LA GESTION DES DECHETS

DANS LE DEVELOPPEMENT

LOCAL

1. Une nécessité de mettre en place une méthodologie et des indicateurs axés sur le contexte local

Figure 4 : Extrait de « La politique des déchets 2009-2012 »

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, 09/2009.

« Le plan d'actions, qui couvre la période 2009-2012, fixe des objectifs quantifiés :

- réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur les cinq premières années ;

- porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ;

- diminuer de 15 % les quantités partant à l'incinération ou au stockage. »

Preuve de l'importance de la question des déchets et de la gestion de ces derniers par les territoires, deux éléments d'actualité semblent important à mentionner. Le premier est la **mise en place d'une politique nationale des déchets** pour la période 2009-2012 suite au Grenelle de l'Environnement, fixant des objectifs correspondants aux grands enjeux actuels de la gestion des déchets (Figure 4). De plus, la gestion des déchets entre

dorénavant dans le domaine de la **prévention des risques** du MEEDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer). Ceci illustre l'urgence de plus en plus affichée d'une meilleure gestion des déchets. Nous observons de plus un transfert d'une politique nationale globale vers une politique plus spatialisée, avec une plus grande responsabilité des départements.

11. Des politiques publiques à évaluer pour une meilleure prise en compte du local

Toute politique publique a un cadre qui peut être celui des textes réglementaire, du type de disciplines qui s'y intéresse ou encore l'attention qui lui est portée en fonction de son positionnement dans la société. **Ces politiques évoluent, et doivent se réadapter en permanence**, rien n'est figé.

a) Un contexte réglementaire conduisant à des solutions universelles

Figure 5 : Articles de loi sur la responsabilité dans la gestion des déchets

Source : Code général des collectivités territoriales, articles créés par la loi du 24 février 1996.

Article L 2224-13

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages.

Article L2224-17

L'obligation générale d'entretien à laquelle sont soumis les propriétaires et affectataires du domaine public comporte celle d'éliminer ou de faire éliminer les déchets qui s'y trouvent.

Avec la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, la collecte et le traitement des déchets deviennent des enjeux de la

politique environnementale de la France. La réglementation n'a commencé à organiser l'activité au travers d'outils de planification qu'à partir de la loi de 1992 mettant en place les PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés). Comme indiqué dans l'article L 2224-13 de 1996 (Figure 5), ce sont les communes qui doivent s'organiser pour gérer leurs déchets. À part sur la réglementation des équipements pour la protection de l'environnement, et les compétences allouées dans le code des collectivités territoriales à chaque entité locale, la réglementation française n'apporte pas de réponses sur la manière dont les politiques de gestion locales doivent être établies et mises en œuvre. Ce manque pointé par Le Dorlot (1998) « *Cette conception universelle de la politique des déchets ménagers a conduit à une uniformité politique locale* ». Sur le terrain, il n'y a pas ou peu de recherche pour mettre en place une politique adaptée au site et définie en fonction des caractéristiques locales. Les techniques utilisées répondent à un phénomène de mode (enfouissement et incinération à la fin du vingtième siècle) et sont employées dans tous les contextes. Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui que les gestionnaires cherchent à trouver des solutions entrant dans le paradigme du développement durable. Cependant, les techniques se sont diversifiées. Entre les réseaux de chaleur à paille ou au bois, et les le recyclage du métal ou du verre, les gestionnaires doivent faire des choix stratégiques en fonction des productions locales mais aussi des débouchés et des impacts socio-économiques. « *La standardisation des méthodes en matière de collecte et de traitement ne doit pas déboucher nécessairement sur une standardisation des solutions ; le mimétisme conduit souvent à des solutions inappropriées. Il importe de connaître la spécificité des conditions locales et du contexte à la fois géographique, social, institutionnel* » (Bouyou, 1992). La transition entre stratégies n'est pas une évidence et les décideurs ont besoin de l'aide d'une ingénierie spécialisée dans ce domaine.

b) Des indicateurs pour remettre en cause des politiques publiques en vue de leur amélioration

L'évaluation des politiques mises en place est nécessaire afin de pointer les incohérences. Des indicateurs doivent permettre d'« *apprécier la pertinence des politiques* » (Le Dorlot, 1998), de rendre des comptes aux citoyens, mais surtout d'effectuer un retour sur expérience afin de réorienter et/ou optimiser la stratégie en place. Il faut noter que les politiques menées sont financées par de l'argent public. Le service rendu doit donc être optimal et effectué en toute transparence. À l'heure actuelle, l'analyse porte sur le rapport qualité-coût du service et « *en ce qui concerne les coûts, le souci sera cependant de dépasser largement la procédure, la plus couramment utilisée par les médias, qui consiste à établir un palmarès des collectivités locales en fonction du seul critère du coût par habitant* » (Bertolini, 2008). Il ne doit cependant pas être perçu comme une charge sur l'habitant mais un service dont il profite. La qualité de service n'est pas toujours appréciable au travers de ce prix. « *L'administration communale connaît ses coûts et pas ses résultats* » (Piatier, 1986). Enfin, des enjeux de société complémentaires voient le jour comme la qualité de l'environnement et le développement durable, indispensables à toute politique confondue. Ceci est confirmé par Bertolini (2008) : « *le cas des services publics locaux de gestion des déchets ménagers et assimilés se situe dans le champ de l'évaluation des politiques publiques et [...] il focalise l'attention en raison, outre d'exigences croissantes de qualité de la part des usagers, d'une forte augmentation des tarifs et d'une montée des préoccupations environnementales* ». Les nouveaux indices choisis doivent correspondre aux objectifs fixés pour une stratégie, dont l'évaluation s'effectue en fonction des attentes de celle-ci.

Les enjeux et objectifs sont différents pour chaque acteur mais un consensus se forme autour du développement durable et doit permettre de définir une base commune d'indicateurs.

12. Des acquis à consolider par une ouverture sur d'autres disciplines

La gestion des déchets a pendant longtemps été considérée comme une question technique. Cependant, cela ne permet pas de mettre en place des équipements adaptés au territoire. **Il est alors indispensable de prendre en compte d'autres disciplines comme l'économie et le social.**

a) D'une focalisation sur la technique...

Durant les vingt dernières années, a eu lieu une modernisation de la gestion des déchets accompagnée d'une diversification des modes de collecte et de traitement. Les normes ont elles même évolué et traduisent une observation plus poussée et un plus grand contrôle des déchets traités. Aux échelles nationales et départementales ont été fixés de grands objectifs au travers du Grenelle de l'Environnement et des PDEDMA. Ces derniers permettent de planifier et mettre en cohérence la gestion des déchets dans les départements. Les communes se sont quand à elles organisées au travers de syndicats ou de communautés de communes pour mutualiser les services et les moyens mis en œuvre. Des stratégies de service public se sont mises en place, et une offre de services s'est développée autour de la question de la gestion des déchets par des entreprises privées. Cependant, *« alors que la technique ne doit être qu'un instrument parmi d'autres, elle est devenue une finalité politique sans toujours grand rapport avec et surtout impact sur le problème qu'elle doit solutionner »* (Le Dorlot, 1998). Le Dorlot indique ici que la technique est mise en avant aux dépends des caractéristiques locales et du problème à traiter. Ceci peut être du à un manque de connaissances de l'activité par les élus et décideurs locaux qui copient les techniques du moment. Pour pallier cette lacune, des aides peuvent être apportées par des cabinets privés ou des organismes comme l'ADEME. Ce soutien évolue vers de la maîtrise d'œuvre, de l'aide à la décision. La Commission Européenne avait, en 1994, lancé un atelier sur la gestion des déchets dans les îles afin de réaliser un constat sur les modes de gestion actuels et présenter des pistes d'amélioration. Des *« Codes de bonne conduite pour la gestion des déchets dans les îles »* ont été rédigés dans un ouvrage destiné à aider les décideurs à *« mieux comprendre les problèmes liés à la gestion des déchets dans les îles, et enfin mettre en place les bonnes stratégies »*¹. Ce document ne prend en compte que des considérations techniques. Le seul aspect socio-économique qui y est introduit est le chômage. La définition d'un outil plus large est cependant nécessaire

Malgré une prise de conscience récente des acteurs et législateurs de la nécessité de mieux gérer le devenir des déchets ménagers, les études sur le sujet restent le domaine des techniciens. Les scientifiques d'autres disciplines se sont peu intéressés à la question, pourtant, comme tente de le démontrer Emmanuelle Le Dorlot, elles ont un rôle important à jouer. *« Ceci est particulièrement vrai dans les sciences sociales qui ont peu investi ce domaine alors que leur place y était légitime. Les recherches menées sont principalement techniques et placent la solution technique en leur centre »* (Le Dorlot,

¹ Commission Européenne, « Codes de bonne conduite pour la gestion des déchets dans les îles »

2004). Dans l'étude réalisée, prônant la nécessité de se positionner dans d'autres disciplines telles que la géographie, l'économie et la sociologie, il est signalé que les préconisations faites par l'Ademe et le Ministère de l'Environnement dans leurs productions écrites confirment cette remarque.

b) ... à une approche systémique

Les logiques étaient à la base centrées autour du coût et de la localisation des centres de stockage des déchets. Il fallait éloigner le déchet des habitations mais que cela ne coûte pas trop cher à la société. Aujourd'hui, la gestion des déchets est cernée par les questions environnementales et nous recherchons davantage à mettre en place des techniques adaptées, moins nocives pour l'environnement, et à des coûts acceptables. Nous devons aussi noter que les évolutions techniques ont très vite été rattrapées par une société de consommation changeante et toujours plus vigoureuse, mettant au rebut nouvelles matières et substances. C'est pourquoi des scientifiques de nature diverse défendent l'importance de leur discipline pour la gestion des déchets. « *Beaucoup de sciences sont à même de s'impliquer dans la recherche sur les déchets ménagers : le droit, l'économie, l'écologie, les sciences médicales, la sociologie...* » (Le Dorlot, 1998). L'interdisciplinarité des politiques a bien été comprise dans certains domaines comme l'urbanisme par exemple, avec notamment la démocratisation d'une phase de consultation dans l'établissement des stratégies. Cependant, les entreprises et les citoyens ne sont pas assez souvent pris en compte dans l'établissement des plans de gestion des déchets comme jouant un rôle dans la production (quantité et qualité) et l'utilisation des déchets. Les techniciens se focalisent sur la technique alors que, la population a été au cœur de l'évolution de la production de déchets. Les innovations ne suffisent alors pas, il faut qu'elles soient acceptées par les habitants. Dans le futur, les principales missions des gestionnaires seront d'intégrer ces acteurs dans leurs choix. Il est important de responsabiliser acteurs et gestionnaires pour une plus grande implication de chacun, car nombre d'entre eux ne sont pas conscients de leur rôle puisqu'ils sont actuellement exclus des réflexions.

De plus, « *protéger l'environnement et gérer de manière écologique les déchets ménagers ont un coût élevé à court terme, un coût mal perçu et mal compris car le long terme n'est pas ancré dans les politiques, les comportements et la culture de tout un chacun* » (Le Dorlot, 2004). Même si ces considérations sont difficiles à mettre en œuvre car elles ne correspondent pas à une politique habituelle, il faut aujourd'hui dépasser ce cap. L'environnement est la préoccupation majeure de notre siècle et nécessite des changements dans la manière d'appréhender les politiques sectorielles. Toutes ces raisons mènent à réfléchir sur un nouveau cadre d'accompagnement des gestionnaires, une approche plus territorialisée et associant d'autres disciplines et préoccupations que la technique pure.

13. Aider les élus à dépasser certains comportements pour mieux définir leur politique en matière de déchets

La manière dont sont définies les politiques de gestion des déchets ne sont pas durables actuellement. Pour qu'elles le deviennent, il faut que s'effectue un inversement dans la façon de penser l'aménagement des équipements, c'est-à-dire favoriser la valorisation, réfléchir sur le long terme,...

a) Un mode de réflexion politisé et non durable

Suivant les études de Le Dorlot, les principes énoncés dans la loi ne correspondent pas nécessairement à une réalité sur le terrain. Ils sont de plus en plus précis et les techniques de plus en plus complexes. Les élus sont abondés de principes, de restriction et de normes à respecter. Cependant, ce ne sont pas des professionnels de l'environnement et ils sont bien souvent désarmés face au rôle qui leur incombe. Les compétences techniques dans de petites communes, qu'elles soient organisées en syndicats ou en communautés de commune sont limitées car elles n'ont pas les techniciens spécialistes de la gestion des déchets, ni entièrement dévoués aux déchets. De plus, les acteurs de la gestion des déchets se focalisent le plus souvent sur des considérations techniques alors que d'autres semblent aussi pertinentes et participent à une gestion durable. Enfin, les élus agissent souvent en suivant une réflexion à court terme, à l'échelle d'un mandat. Il ne faut pas que les opérations coûtent trop cher au départ et ils ne pensent pas aux retombées sur le long terme. Pourtant, la mise en place d'un équipement adapté peut, au bout de quelques années, avoir un coût bien inférieur à celui de départ. Malgré le fait qu'il y a bien souvent une urgence technique, écologique et financière, les décisions sont retardées et limitées à la gestion au coup par coup. C'est ce que nous appelons un comportement NIMEY (« Not In My Election Year »). Pourtant, *« les problèmes existants [...] doivent être considérés dans une perspective à long terme, au moins 10 à 15 ans. [...] Il est très important de décider d'une stratégie générale à long terme qui pourrait constituer la base des investissements à long terme et de la prise de décision. Les décisions concernant des secteurs spécifiques peuvent ensuite être coordonnées avec cette stratégie à long terme »* (Almeida-Teixeira, 1996). Un second comportement similaire émanant des habitants est l'argument NIMBY (« Not In My Back Yard ») prenant en considération le risque écologique, la dépréciation foncière, un transfert des problèmes sur des territoires extérieurs, ou encore une absence de transparence notamment dans le choix des sites d'implantation d'équipements pour empêcher les projets de se réaliser proche de chez eux. Ceci introduit ce que nous pouvons nommer une bataille des clochers entre populations, population et élus ou encore entre communes. Les politiques en matière de déchets ménagers qui sont alors mises en place ne peuvent pas être adaptées ni cohérentes. Le développement durable nécessite une réflexion sur le long terme, engageant tous les acteurs d'un même territoire dans un même but.

b) Vers une politique durable et assumée en matière de déchets

L'engagement politique des élus locaux semble intéressant à évaluer. Une gestion déléguée peut-être par exemple être *« le signe politique de l'impuissance des élus locaux à gérer seuls les déchets ménagers »* (Le Dorlot, 1998). C'est ce qui se passe dans la majorité des cas en milieu urbain où les communes préfèrent mettre en place une délégation privée. En milieu rural, se sont plutôt les syndicats qui gèrent les déchets, ce qui peut illustrer une certaine capacité d'union entre les élus autour d'une volonté commune, ou une frilosité envers les entreprises. Une bonne politique passe par une appropriation du sujet par les élus et un véritable engagement durable. Ceci n'est pas évident dans toutes les collectivités. Certaines, bien conscientes des enjeux écologiques et économiques véhiculés par le concept de développement durable, tentent de mettre en place de nouvelles expériences, de tester sur leur territoire une démarche innovante et durable. Certains décideurs peuvent être gagnés par cette fièvre, dans l'objectif de se

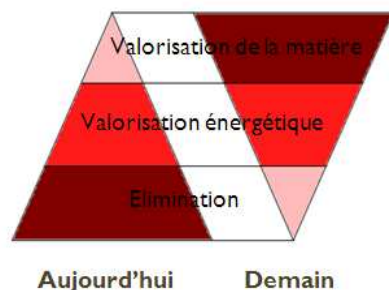
voir attribuer des subventions accordées à ce type de projet. Pour d'autres, la qualité environnementale du territoire est prédominante. Le type d'engagement pourra être différent pour chaque individu dans une équipe municipale ou pour les élus d'une communauté de communes. Mais tous peuvent ainsi trouver un terrain d'entente, au travers de différents arguments, pour développer le développement durable sur leur territoire.

A l'heure actuelle, les déchets sont principalement destinés à l'élimination. La valorisation énergétique, et surtout la valorisation de la matière, restent secondaires,

même si elles sont de plus en plus mises en avant. Le but d'une gestion durable sera de transformer les rapports actuels entre élimination et valorisation (Figure 6). Ainsi, toute politique en matière de gestion des déchets cherchera à tendre vers cet objectif qui, nous le verrons par la suite, apporte au territoire un point d'appui pour le développement local.

Figure 6 :
Représentation
pyramidale comparative
entre les formes
actuelles et à venir
d'utilisation
hiérarchique des
traitements

Sources: LE DORLOT, 1998.
Réalisation : CARRE E. 2010.



*Les politiques publiques en matière de gestion des déchets font l'objet d'un engouement et d'un engagement national qu'il faut maintenant **transmettre au niveau local**. Cela ne peut se faire sans une aide portant sur la manière d'élaborer une politique durable, efficace et adaptée au contexte local. **Des aides techniques sont d'ores et déjà apportées** aux élus, mais pour les besoins du territoire **il est important d'ouvrir cette aide à d'autres disciplines** qui sont autant d'atouts que gérer les déchets peut aussi apporter emplois, énergie, ou encore un rapprochement entre les acteurs du territoire.*

Le but d'une évaluation des politiques publiques en matière de déchets est d'identifier les points de blocage dans la prise de décision, de trouver une solution, et d'évaluer de façon technique, mais aussi environnementale, socio-économique et gestionnaire la cohérence et l'efficacité de la stratégie en place ou en projet par rapport au contexte local.

2. Vers une recherche d'autonomie

Pour contrer les inégalités spatiales, les petits territoires insulaires, tout comme les territoires isolés et/ou ruraux, doivent faire preuve d'ingéniosité pour **développer une économie locale**. La vie des territoires est basée sur une certaine attractivité, une dynamique propre et donnant une identité. La production de revenus, d'une valeur, est importante pour subvenir aux besoins du territoire. Les îles disposant de peu de matières premières, de ressources naturelles, doivent trouver des matériaux à transformer pour créer cette richesse. Selon Claude Raffestin le développement local est « *l'ensemble des relations qu'une communauté ou une société, et par conséquent les individus qui y appartiennent, entretiennent [...] dans la perspective d'acquérir la plus grande autonomie possible compte tenu des ressources du système* » (Raffestin, 2000). Le développement local fait donc appel aux matières disponibles et à une synergie entre acteurs pour gagner en autonomie. Pourquoi ne pas utiliser les déchets pour mettre en place une économie locale permettant de produire une plus value et de gérer de façon autonome les déchets sur l'île ?

21. La proximité comme atout

Sur le continent, *«l'éloignement a été le maître mot du rapport homme/déchets. [...] Le seul destin du déchet est d'être évacué le plus loin possible de son lieu de production, d'être caché au regard de ceux qui l'ont produit. [...] C'est ce que nous avons constaté dans notre espace d'étude pendant nos recherches»* (Le Dorlot, 2004). Jusqu'à maintenant, et depuis le commencement de l'histoire des déchets, le but était d'envoyer au plus loin les résidus de l'activité humaine. **Quels seraient les atouts d'une plus grande proximité entre les hommes et la gestion de leurs déchets ?**

a) Le local pour le développement durable...

Dans le cadre du développement durable et du réchauffement climatique, les transports et l'éloignement des équipements ne sont plus vu d'un bon œil. En effet, avec mise en place d'outils comme le bilan carbone, la question de la proximité spatiale fait son retour dans l'économie. Ces considérations sont aussi vraies pour les îles puisque le transport par bateau produit lui aussi du dioxyde de carbone. Dans le cadre de la gestion des déchets, la valorisation doit maintenant être une affaire de proximité.

La proximité était initialement rattachée à la notion de coût de transport. Aujourd'hui, ce coût devient marginal et *« la proximité intervient désormais moins à travers les contraintes de coût qu'à travers la mise en œuvre de multiples effets sociaux de coordination et de relation »* (Veltz, 1995). C'est ce genre d'interactions que nous pouvons retrouver sous la forme de technopôles par exemple. La proximité de l'économie a des effets directs sur l'efficacité des activités, mais aussi indirects sur le marché du travail et des services. S'il y a coprésence sur un territoire de professionnels d'un même domaine, des services spécialisés avec une main d'œuvre pointue peuvent se mettre en place autour de cette activité locale. Développer une gestion durable des déchets peut donc par exemple permettre en parallèle le développement de petites entreprises de recyclage, des ressourceries... Ceci peut être complété par une définition du développement local comme s'agissant *« de mettre en évidence une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent »* (Pecqueur, 2000). Cela est d'autant plus vrai dans les petits territoires que *« les espaces ruraux insulaires peuvent profiter d'un « quatrième pilier » du développement durable, celui de la culture locale revalorisée notamment par un fort mouvement de patrimonialisation »* (Fomoa-Adenet & Rieutort, 2009). Nous voyons bien ici l'importance de la proximité dans la création d'une synergie.

Le MEEDM a débuté une réflexion sur les capacités de traitement de déchets dans les territoires correspondants aux PDEDMA¹, où est abordée la notion d'autonomie des territoires. Le Ministère confirme que les nouvelles voies de traitement des déchets seront certainement des piliers de cette indépendance car *« l'incidence de la prévention de la production de déchets, de la valorisation et de toutes les autres actions de nature à limiter la production de déchets résiduels est susceptible de peser très significativement en faveur du maintien d'un niveau d'autonomie suffisant »*.

¹MEEDM, « Capacités de traitement de déchets dans les territoires »,

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evolution-des-capacites-des.html>, article du 4 janvier 2010.

b) ...et des relations « durables » entre acteurs

Un article de P.Veltz fait ressortir trois dimensions dans les relations liées à l'économie intervenant au sein des territoires : la cohérence, la convergence et la cohésion. Le premier fait référence aux règles, le second à la formation de réseaux, et le dernier à l'anticipation. Dans le cas de micro-territoires, c'est la convergence, donc les réseaux qui prédominent. Suivent la cohérence et enfin la cohésion. Dans le cas de la mise en place de politiques de gestion des déchets dans les îles, la cohésion est à la base effectuée par le décideur public. Les règles de la concurrence sont elles moins importante vu la petitesse du territoire et la création de solidarités informelles.

Sur la question des déchets, des relations et arrangements particuliers peuvent émerger entre les collectivités territoriales, opérateurs de la gestion des déchets et acteurs économiques locaux, autour d'une politique de gestion durable des déchets (Figure 7). Les collectivités territoriales et les acteurs opérationnels mettent ensemble en place des projets d'équipements soutenus par les collectivités supérieures par des apports financiers ou encore des ressources humaines. Les projets correspondent aux besoins d'agrandissement des équipements ou encore de création de nouveaux équipements de traitement ou d'enfouissement. Pour le cas d'équipements de valorisation des déchets, les acteurs opérationnels du traitement peuvent avoir des accords avec des entreprises locales utilisant les produits recyclés ou produisant des déchets recyclables. Les collectivités locales peuvent elles soutenir les initiatives des entrepreneurs locaux par des aides ou par une communication et une promotion de ces entreprises avec par exemple la distribution de labels éco-responsables. Promouvoir ces labels peut entrer dans une stratégie marketing pour les entreprises et le territoire.

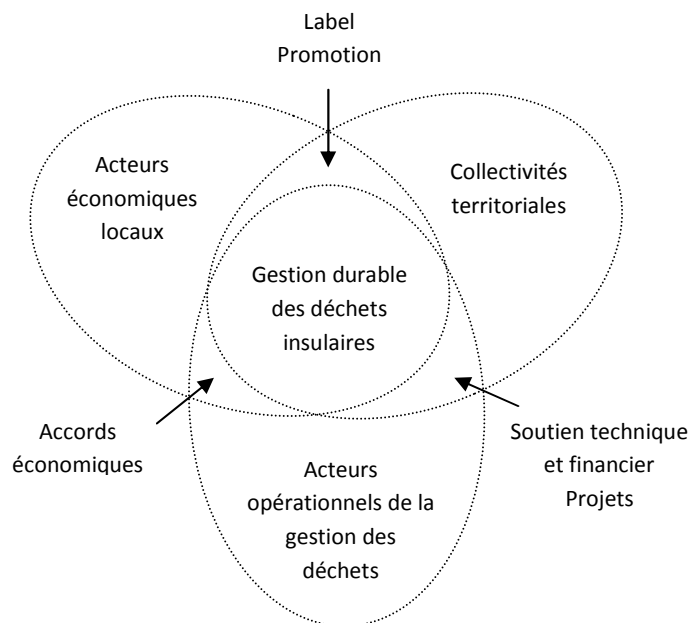


Figure 7 : Relations et arrangements locaux autour de la gestion durable des déchets

Réalisation : CARRE E. 2010.

A ce schéma manque la population résidente et touristique, productrice des déchets. Suivant la politique adoptée, les acteurs du schéma développent ou non des actions de communication et de sensibilisation, mettent en place des systèmes adaptés à la collecte sélective... En effet, tous œuvrent dans une même optique, avec leurs intérêts particuliers, et doivent informer les habitants, les clients dans le cas d'établissements recevant du tourisme, sur les bonnes pratiques à adopter pour le bon fonctionnement du système de récupération et de traitement des déchets.

22. Pour un projet de « développement par en bas » à une échelle cohérente

A partir des relations de proximité et des dynamiques qui en découlent, pour mieux vivre sur un petit territoire et agir pour l'environnement, des **projets à échelle locale** peuvent voir le jour. Ces petits projets permettent la **création de circuits courts** et ne doivent pas être pensés à de plus grandes échelles que ne le permet le territoire.

a) De l'utilisation des ressources à la construction d'une identité

En trente ans, des théories s'opposant au capitalisme « *dominant le potentiel local d'organisation* » (Pecqueur, 2000) ont été produites en masse, par des intellectuels non satisfaits du modèle en place, et pointant du doigt les inégalités qu'il engendre. Des modèles de « développement par en bas » tentent de trouver une dynamique au travers de l'autonomie des territoires, agrémentée d'un penchant particulier pour l'écologie face au gaspillage des ressources. « *La notion de développement local renferme les idées d'autonomie, d'indépendance, de valorisation des ressources locales* » (Guigou, 1986), ce qui correspond à ces notions de développement par en bas.

Il ne faut pas confondre cela avec l'éco-développement (Sachs, 1980), qui essaye quant à lui de mettre en place des synergies mixant développement et écologie sur un territoire plus vaste. L'éco-développement s'inscrit « *dans une conception planifiée de l'action publique, guidée par une recherche de cohérence des politiques et des moyens pour réaliser cette mise en synergie* », ce qui entre dans une approche d'aménagement du territoire avec une recherche de stratégies économiques à impact important.

Le développement local peut revêtir autant de formes qu'il y a de spécificités territoriales. Une part du développement local est organisée par une planification politique. L'autre part relève plus de la spontanéité des initiatives, ces dernières résultant d'un contexte, d'une configuration favorable liée à la politique en place et à la communication qui est faite autour d'elle. Dans le slogan « *small is beautiful* » (Schumacher, 1978), le développement durable est prioritairement local « *car initié dans des projets « incubateurs » pour co-construire, avec les acteurs du territoire, de l'innovation écologique et culturelle, de la cohésion sociale et de nouveaux modes de développement viables car autonomes* » (Narcy, 2008). C'est donc à l'autorité publique de proposer une politique et d'instituer les conditions nécessaires à la mise en place d'initiatives privées venant compléter le dispositif. La principale difficulté d'une telle utopie est de passer de l'idée à la mise en place.

Dans « développement par le bas », nous pouvons aussi entendre développement venant du bas. En effet, une des définitions de Jean-Louis Guigou quand au développement local est qu'il « *est l'expression d'une solidarité, un refus collectif de s'appauvrir, de disparaître ou de subir l'exode* ». Ceci participe à la construction identitaire d'une population fragilisée et peut être retranscrite dans les scrutins électoraux ou par la multiplication d'initiatives associatives.

b) De la définition du projet à une politique globale autour des déchets

Un projet de développement local doit s'intégrer dans un projet. « *Sa pertinence dépend donc de la qualité de la représentation que les acteurs locaux se font du territoire, c'est-à-dire de la qualité de leur auto-référencement. En ce sens, son élaboration relève d'un travail tout autant culturel qu'économique* » (Teisserenc, 2002). La représentation du

territoire par les acteurs a donc une dimension importante à prendre en compte. Cette représentation peut inhiber tout dynamisme dans les politiques si les acteurs n'ont pas une vision positive de ce qu'ils peuvent faire sur leur territoire, du potentiel d'action. Ces petits projets, à l'échelle de petits territoires, peuvent avoir des retombées importantes en termes économiques et de création d'emplois. Les entreprises seront rentables si elles n'ont pas qu'une seule spécialité et travaillent plusieurs matières. Les choix stratégiques doivent prendre en compte les quantités et la qualité des déchets disponibles. Pour que ces activités soient viables, une attention particulière sera portée à la production des déchets recyclables et leur collecte. En effet, les filières* doivent être développées sur des marchés disposants de suffisamment de matière. De plus, le tri effectué par les habitants et/ou les centres de tri doit atteindre une certaine efficacité. Sur de petites quantités, *« il faut, si l'on veut éviter les dérives trop empiriques d'une gestion locale au coup par coup, se donner les moyens de procéder en permanence aux ajustements nécessaires entre le stratégique et l'opérationnel »* (Teisserenc, 2002). Participation, gouvernance, innovation et transversalité font la réussite des projets de développement. *« L'idée de développement local consiste à appréhender le territoire dans sa globalité et à engager un processus de transformation qui touche à toutes ses composantes. Dans cette optique, l'économie n'est plus le paradigme dominant à partir duquel les autres trouvent leur place, leur pertinence, leur justification et leur légitimité »* (Teisserenc, 2002). Dans notre cas, nous pouvons donc situer la gestion des déchets et l'environnement au centre du développement local, et d'une stratégie d'autonomie environnementale comme objectifs principaux et leviers pour l'économie si cela fait l'objet d'un projet global et adapté aux contraintes locales.

c) Des idées à différentes échelles

Nous pouvons maintenant tenter d'imaginer un modèle de gestion durable en matière de déchets autonome et participant au développement local. La réflexion sur les circuits courts porte à utiliser prioritairement les déchets réutilisables sur place, c'est-à-dire les déchets organiques, gravats, bois, et objets de la vie courante mis au rebut. De plus, les projets proposés sont portés sur une petite échelle. En effet, nous ne cherchons pas dans cette étude à mettre en place de grandes usines de recyclage qu'il faudrait alimenter grâce aux déchets produits par le continent. Les installations seront dimensionnées à l'échelle de ce qui est produit comme déchets sur le territoire.

Un tel projet nécessite la mise en place de collectes mieux adaptées. Par exemple les personnes désireuses de se débarrasser de leur mobilier les déposent à la déchetterie. Un point de dépôt en libre service et une recyclerie* qui transformerait les objets en trop mauvais état pourrait permettre à des objets de vivre une seconde vie dans un autre foyer. La réutilisation semble d'autant plus importante sur une île qu'il est compliqué de faire venir pour son propre compte des objets d'une certaine taille. De plus, les résidences secondaires, maisons de familles, et résidents locaux pourraient bénéficier de ces objets à moindre coût ce qui entre dans une démarche équitable et de redistribution. Comme représenté dans le dessin ci-dessous (Figure 8), chaque type de valorisation peut se faire à des échelles différentes, voir par des gestionnaires adaptés à chaque échelle d'action.

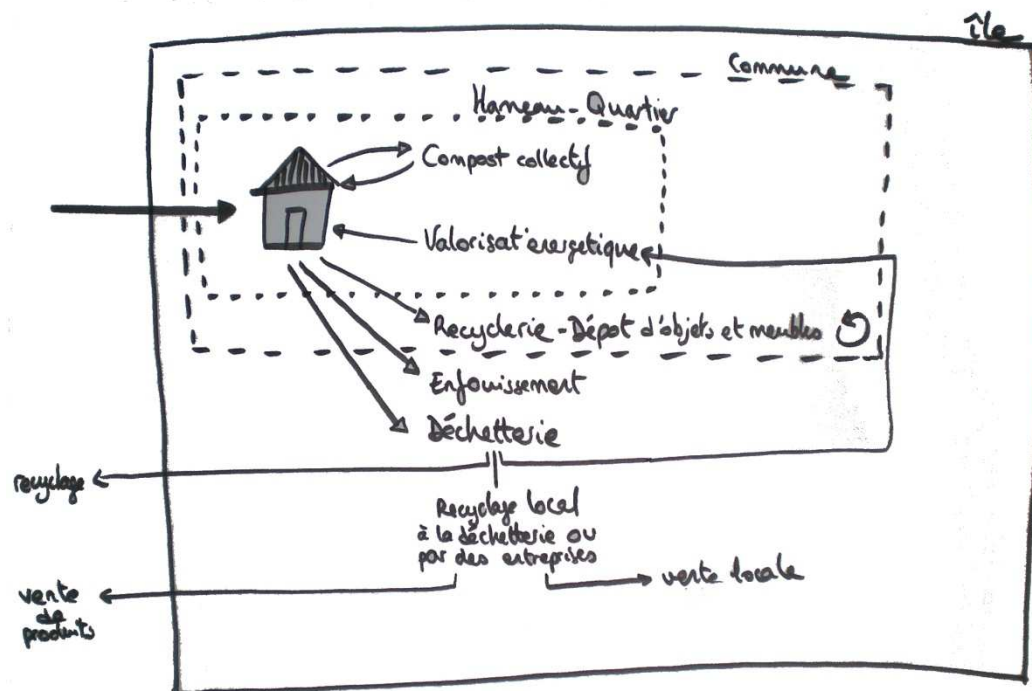


Figure 8 : Proposition de cycle des matières
Réalisation : CARRE E. 2010

*Le développement durable insulaire permet de voir évoluer conjointement économie, social et environnement dans la résolution de problématiques spécifiques. Les acteurs ne peuvent plus agir uniquement sur leur domaine mais former des partenariats sur certaines questions qui peuvent s'avérer transversales. Il en va de la durabilité et de la réussite d'un projet de développement local tout comme prendre en compte les contraintes du territoire. Une **ambition commune** peut naître chez les acteurs autour de grands axes de réflexions comme le développement durable et/ou local, l'autonomie du territoire, ou encore la pauvreté économique des îles. Quelles répercussions ces réflexions peuvent elles avoir sur le milieu insulaire ?*

3. Résoudre les problématiques spécifiques liées à l'insularité

Si nous faisons cette étude, c'est bien pour parler **d'un potentiel** de développement local insulaire au travers d'une gestion durable et globale des déchets. Après avoir exposé les avantages d'un petit territoire pour atteindre cet objectif, nous allons maintenant répondre aux problématiques spécifiques liées au contexte socio-économique et géographique des îles grâce à ce type de gestion. Ici nous développons le concept sur lequel sera basé le reste de l'étude.

31. Les enjeux de l'autonomie environnementale dans la résolution des problématiques insulaires

En traitant les déchets localement, il est possible de tirer une plus value sur l'île et non laisser ce bénéfice au continent. La prise en compte des problématiques locales dans la gestion des déchets doit permettre de mettre en évidence des interférences et des complémentarités entre elles. Comment la gestion des déchets peut-elle avoir des impacts socio-économiques ?

a) Caractéristiques locales à prendre en compte dans la gestion des déchets

Les éléments à prendre en compte pour la gestion des déchets dans des territoires insulaires sont majoritairement liés aux conditions géographiques (Figure 9). En effet, un territoire insulaire est de taille réduite, dispose de peu de ressources notamment en eau douce. La rareté des terres est problématique puisqu'il faut trouver un équilibre entre espaces naturels, urbanisés, et le foncier qu'il est possible de mobiliser pour réaliser des projets d'aménagement. La mise en place d'équipements de traitement des déchets prenant en compte les conditions géologiques et de foncier n'est donc pas aisée. Les espaces déjà urbanisés sont assez concentrés dans les bourgs et centre-villes, mais il y a aussi de nombreux hameaux et habitations isolés pour lesquels la collecte des déchets pose des difficultés à organiser sachant que nombre d'entre eux n'ont pas une population permanente importante. La vie sur l'île nécessite des importations de produits du continent, d'où un coût supérieur des produits et des difficultés lors de l'interruption du trafic maritime à cause des conditions climatiques. Il en va de même pour l'exportation des déchets vers le continent pour être traités. La base de l'économie tient à la construction de résidences secondaires et le tourisme. Cependant, il ne fait pas vivre les habitants de l'île car il ne peut fournir des emplois sur toute l'année. Le marché local est assez étroit et les initiatives dans d'autres domaines percent peu.

Il ne faut pas considérer toutes ces observations de façon négative. Effectivement, *« ceci ne veut pas dire que l'on réfute l'enclavement plus ou moins prononcé des îles ou encore leurs spécificités physiques dues à leur taille et à l'isolement. Non, mais ces données ne sont jamais absolues et n'engendrent pas un mal développement qui placerait à priori les îles en position d'isolat ou de marge du système-monde »* (Taglioni, 2006). Pour mettre en place une démarche de gestion durable des espaces insulaire, c'est justement sur ces caractéristiques qu'il faut s'appuyer pour formuler un projet d'ensemble.

Figure 9 : Spécificités majeures des territoires insulaires en lien avec la gestion des déchets

Sources: Codes de bonne conduite pour la gestion des déchets dans les îles, Commission Européenne ; Fomoa-Adenet & Rieutort, 2009 ; Entretiens réalisés à Belle-Ile-en-Mer.
Réalisation : CARRE E. 2010

Situation	Eloignement par rapport au continent : coût du transport par bateau élevé vers les unités de recyclage continentales
Climat	Conditions climatiques extrêmes : fréquentes tempêtes empêchant le transport maritime, dispersion des déchets par le vent
Géologie et hydrogéologie	Fragilité des couches aquifères : pollution à partir des eaux usées et des déchets solides Fragilité de l'environnement : nombreuses zones protégées Rareté des terres : difficulté à trouver des terrains pour les équipements de stockage
Socio-économiques	Fluctuation saisonnière de la population : faible densité de population en hivers et forte en été Appréhension du déchet : sujet politique sensible (not in my backyard) Structure économique étroite : concentration des zones d'activité, économie fortement tournée vers la construction de résidences secondaires et le tourisme, pas d'économies d'échelle, faible diversification de l'appareil productif, marché local étroit, surcoûts, forte dépendance énergétique, fourniture d'énergie onéreuse, chômage
Difficultés de gestion	Manque de finances locales, d'infrastructures, de données quantitatives et qualitatives sur déchets Grande diversité de déchets et de traitements : la collecte coûte cher ainsi que les installations Impacts sur l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore Nuisance pour les habitants et les touristes

b) Du bénéfice de la diversité des disciplines à l'autonomie

En créant des équipements de valorisation énergétique et/ou de recyclage des déchets, la capacité de charge en déchets se voit augmentée voir améliorée. Il est possible de traiter une quantité de déchets bien supérieure à la situation actuelle et de créer des « richesses » (Figure 10). Par exemple la valorisation énergétique des déchets peut produire un combustible et/ou de la chaleur disponible pour un réseau urbain. Un combustible peut être revendu comme un produit de l'industrie, sur l'île et sur le continent. Il est alors plus avantageux de payer le transport d'un matériau qui rapporte de l'argent plutôt que d'un déchet avec une valeur moindre. Le réseau de chaleur permet quand à lui d'alimenter en énergie de chauffage les bâtiments d'un ou plusieurs quartiers. Cette solution peut soulager l'île dans sa dépendance énergétique au continent. L'installation et l'entretien de tels équipements nécessitent une main d'œuvre qualifiée, des ingénieurs et des techniciens, et est créatrice d'emplois. Ceci permettrait le retour sur l'île de natifs qui auraient quitté l'île par manque de travail correspondant à leurs études. De plus, ces structures fonctionnent durant les mois d'hivers, ces périodes où le tourisme fait peu recette et nécessite peu de main d'œuvre.

Dans cette réflexion, le but est de tirer un profit maximal des produits venants du continent. La matière qui entre sur l'île doit y être exploitée au maximum pour compenser le manque de ressources de matières premières. Tout ceci renvoie à la création d'une économie locale, prenant en compte la population et pour la pérennité de l'environnement. Cette nouvelle économie allie déchets et énergie, deux problèmes phares dans les îles. La question des déchets ne doit pour ainsi dire pas être recluse à un simple problème d'élimination, de pollution des paysages et des espaces naturels. Ils peuvent aujourd'hui être au cœur de politiques plus générales et participer à la résolution de plusieurs problématiques.

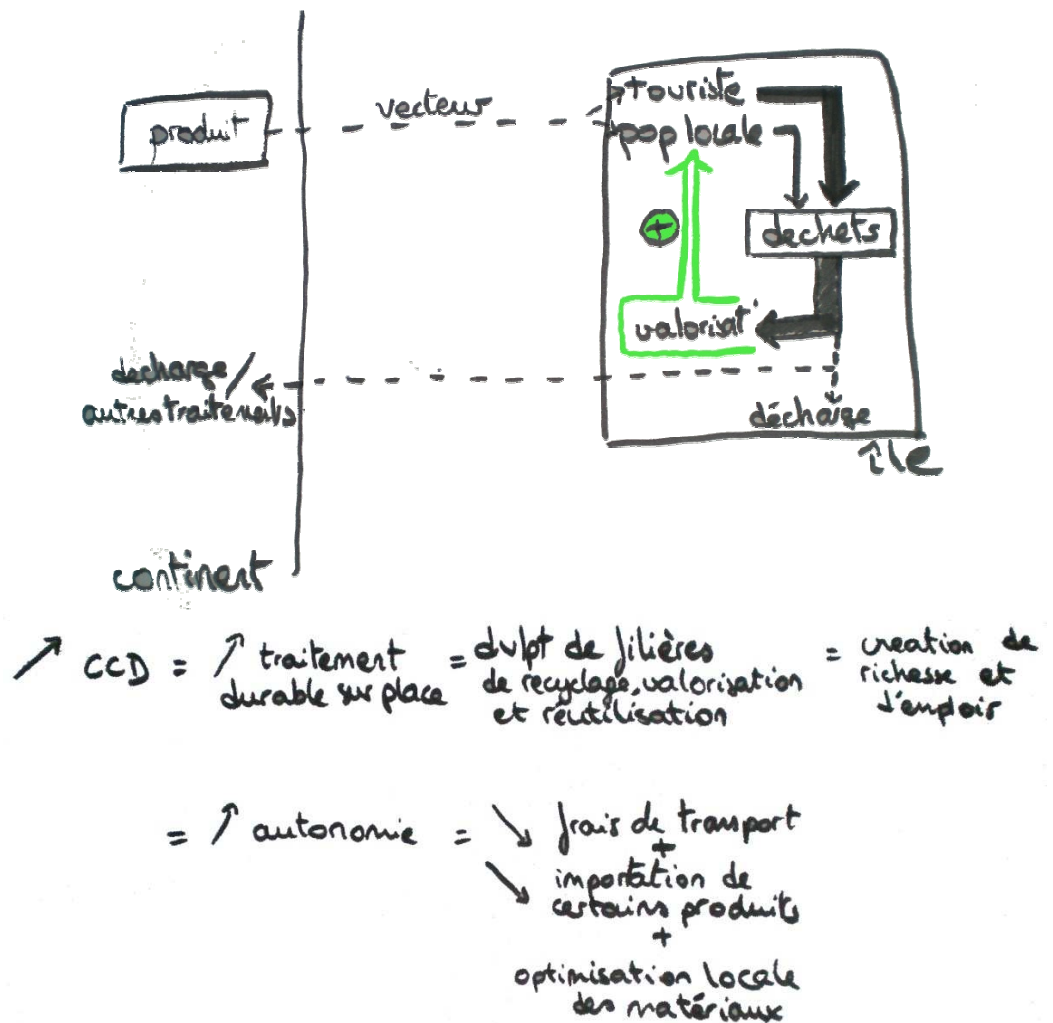


Figure 10 : Cycle des déchets et création d'une valeur ajoutée au sein d'une île
Réalisation : CARRE E. 2010

Les arguments qui peuvent être mobilisés ici sont de l'ordre de l'autonomie insulaire par la gestion des déchets. Dans le graphique ci-dessous (Figure 11) nous pouvons par exemple observer les conséquences sur les flux de matière d'une gestion des déchets plus autonome et durable, basée sur la valorisation, la réutilisation et le recyclage. Ces trois modes de traitement permettent de réaliser des économies d'énergie et de matériaux réduisant ainsi les besoins en importation. Ceci permet de plus de ralentir la production de déchets à mettre en décharge et la saturation des lieux de stockage.

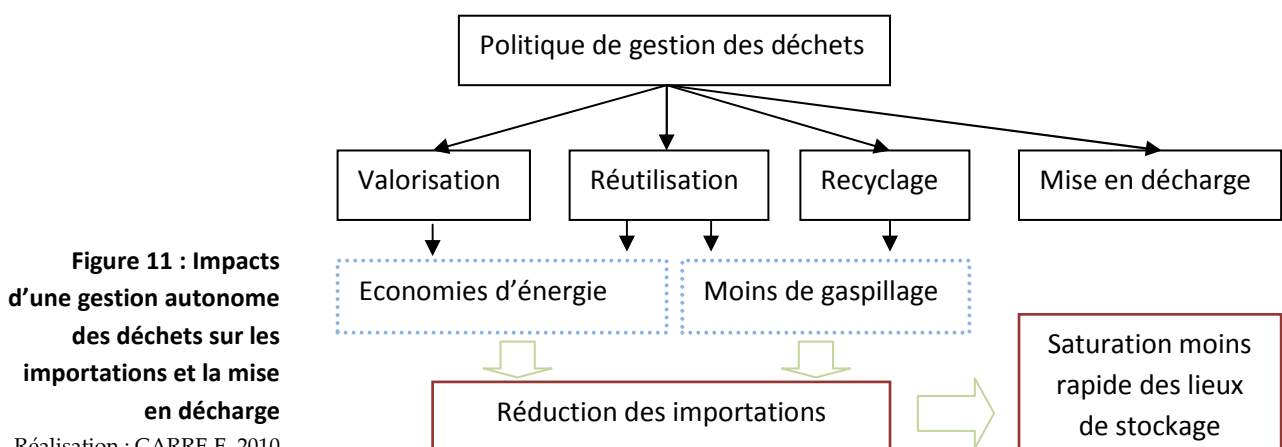


Figure 11 : Impacts d'une gestion autonome des déchets sur les importations et la mise en décharge
Réalisation : CARRE E. 2010

32. Les impacts potentiels d'une augmentation de la Capacité de Charge en Déchets insulaire

Augmenter la capacité de charge c'est créer une plus value économique et sociale, disposer d'une capacité de traitement plus respectueuse de l'environnement, mais aussi donner une **image éco-responsable** à une île. C'est surtout un véritable **projet de territoire**.

a) Des répercussions positives dans tous les domaines...

Comme décrit dans le tableau suivant (Figure 12), une augmentation de la Capacité de Charge en Déchets sur un territoire peut avoir un certain nombre de répercussions positives sur les problématiques locales. Tout d'abord, pour l'autonomie environnementale, une augmentation de la CCD permet d'augmenter les capacités de traitement durables de type recyclage et valorisation des déchets. Plus la proportion de déchets suivant ces traitements sera importante, moins l'île enfouira de déchets et plus elle économisera de place dans ses casiers d'enfouissements. Les sites potentiels étant rares pour créer de nouveaux casiers, ceci est une véritable opportunité pour les îles.

Déchets-Environnement	Social	Economie
-Augmentation de la capacité de valorisation -Economie d'espace dans les installations de stockage -Installations plus respectueuses de l'environnement -Plus grande autonomie -Coût du transport moins impactant, compensant l'augmentation du coût de traitement -Coût de stockage moins important puisque un casier d'enfouissement peut servir plus longtemps -Diminution du taux de refus	-Création d'emplois -Valorisation des emplois -Insertions professionnelle -Education à l'environnement -Investissement des populations -Création de réseaux d'entraide -Discussions entre acteurs -Projets communs -Meilleur engagement de tous	-Diversification de l'économie -Création d'une économie locale, d'entreprises -Création de réseaux -Création de richesses -Production d'énergie -Economie d'énergie et de richesses -Diminution des produits importés -Vente de produits issus de la valorisation et du recyclage localement et sur le continent -Marketing territorial, image de marque

Figure 12 :
Répercussions locales
d'une augmentation de
la Capacité de Charge en
Déchets insulaire
Réalisation : CARRE E. 2010

Au niveau de l'économie, la mise en place de petites entreprises liées au recyclage ou encore au réemploi des matériaux se fait nécessairement en réseau puisque les entreprises ont besoin de travailler ensemble sur un petit territoire. Cette nouvelle économie permet de créer une nouvelle source de richesse à partir d'une ressource existante venant du continent et des déchets du tourisme. Tirer partie au maximum des matières apportées sur l'île permet de donner une seconde vie à cette matière et d'en limiter les importations. C'est un cycle interne à l'île qui se met en place. Les aspects recyclage et développement durable apportent une certaine image d'exemplarité, d'éco-responsabilité à l'île. Ce type d'image est aujourd'hui de plus en plus prisé, notamment

pour attirer des habitants par la qualité du cadre de vie du territoire, mais aussi des touristes « écolos » venant découvrir les initiatives locales.

Doivent se rencontrer politiques et industriels pour développer les filières* de récupération-recyclage suivant une idée de gestion partagée, de projet commun. Ces projets permettent de créer de l'emploi et doivent aussi intégrer une certaine part de participation des habitants. En effet, « *la gestion écologique des déchets, c'est moitié plus d'emplois que la gestion traditionnelle* »¹, et « *au total les déchets marquent le paysage, sont une filière qui génère des profits et des emplois, et ce, d'autant plus que l'on fait trier à la source pour augmenter le nombre d'industries avalées issues de la deuxième vie des déchets après recyclage* » (Ramade, 2000). Plus les habitants, travailleurs et touristes seront sensibilisés à la question, meilleur sera le fonctionnement du système.

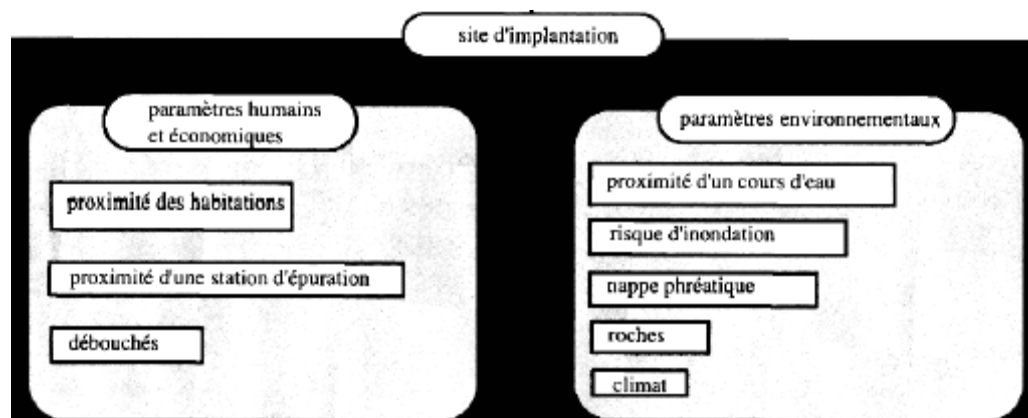
b) ...et des incidences sur l'aménagement du territoire

La réflexion sur la gestion des déchets amène à reconsidérer l'aménagement des équipements et l'organisation urbaine. La mise en place de petites industries ou de lieux de tri et d'entreposage nécessite une réflexion sur la manière de les intégrer au paysage et aux zones urbanisées. Dans l'extrait de schéma suivant (Figure 13), nous pouvons visualiser les paramètres à prendre en compte pour choisir un site d'enfouissement des déchets où les paramètres environnementaux sont favorables, ne présentent pas de risques naturels, et cohérent avec les paramètres socio-économiques. Dans le cas d'un territoire insulaire, nous avons vu que la question des débouchés intervient plus tôt dans le processus décisionnel, lors du choix de la stratégie de gestion des déchets. Ensuite, les territoires sont réduits et le nombre de stations d'épurations aussi. Il y a donc peu de marge de manœuvre pour le choix d'un site d'implantation. Cependant, si nous cherchons à implanter des entreprises de recyclage ou des installations de valorisation de la matière plus de choix s'offrent à nous. En effet, ces activités sont mieux perçues si elles font l'objet d'une démarche de développement durable et innovante, associée à une stratégie de communication sur la gestion durable des déchets. Moins de contraintes s'appliquent donc à la mise en place d'équipements de valorisation et de recyclage. Nous pouvons tout de même spécifier la difficulté de mettre en place des systèmes d'incinération qui soulèvent des réticences de la part de la population. De plus, dans le cadre de la mise en place d'une valorisation énergétique avec l'installation d'un réseau de chaleur, la zone de distribution doit être bien choisie, pour éviter la perte d'énergie et un surcout trop important à l'installation du système. Ces notions rejoignent celles de l'urbanisme et la nécessité de produire un habitat plus compact. La gestion durable des déchets entre donc ici en synergie avec le développement d'un urbanisme durable.

¹ « Vers une gestion écologique des déchets ménagers en val d'Oise », janvier 2000.

Figure 13 : Paramètres à prendre en compte pour l'implantation d'un site d'enfouissement

Source : Dubus, Lebard, Guigo, « Mise au point d'outils d'aide à la décision dans un Environnement de Résolution de Problèmes : la gestion des déchets ménagers », Revue de géographie alpine, Année 1997, Volume 85, Numéro 2, p. 89 – 101.



Les impacts sur l'aménagement peuvent aussi se faire ressentir en termes de définition d'une stratégie. Un scénario basé sur l'observation et le développement de la Capacité de Charge en Déchets est l'objet de multiples modulations, fluctuations, adaptations. La CCD n'est pas constante dans le temps et son examen s'effectue sur plusieurs domaines. L'aménageur peut à partir de ces considérations proposer un projet de territoire insulaire basé sur la gestion des déchets et l'augmentation de la CCD. Ce type de politique globale fait l'objet d'un suivi, d'une évaluation, comme toute politique de développement durable et peut être adaptée, réajustée. L'aménagement n'est donc plus une vérité mais une expérience en permanence remise en cause.

*Nous avons démontré dans cette première partie que **développement local, autonomie et gestion des déchets sont des notions convergentes**, et ceci même si un petit territoire insulaire ne pourra peut-être pas atteindre une totale autonomie en matière de gestion des déchets. Nous avons aussi proposé un mode de réflexion autour de ces notions qui semble particulièrement convenir à la situation géographique des petits territoires insulaires et qui **participe à une réflexion globale pour l'amélioration des conditions socio-économiques locales**. La première hypothèse de cet exercice est donc validée. Le développement durable insulaire en matière de gestion des déchets c'est aussi une politique d'autonomie et de développement local. Il reste dorénavant à définir comment un outil de développement durable autour de la capacité de charge peut rendre compte de ces considérations, ce qui fera l'objet de la partie 2, puis prendre le pouls des élus sur l'idée de développer leur île à parti d'une autonomie dans la gestion des déchets, ce qui n'est pas évident à première vue et sera développé dans la partie 3. Il faudrait en plus réaliser une étude financière pour comparer les gains d'un moindre transport vers le continent, d'un gain sur les casiers d'enfouissement et d'une création de richesses locales, à une augmentation potentielle du cout de traitement.*

PARTIE 2

POUR UNE ORGANISATION DURABLE DE LA GESTION DES DECHETS

Dans l'introduction, nous avons pu voir un état des lieux de la notion de capacité de charge, dans différents domaines. Dans les diverses études, la capacité de charge se traduit par une donnée chiffrée, représentant un nombre de « consommateurs » acceptable pour un espace délimité donné, consommateur d'un produit (touristique, fourragé, ...), et traduisant une pression d'utilisation. Dans le cadre d'une étude d'écologie territoriale, il en va de même. Il s'agit d'observer et calculer des flux quantifiés de déchets sur un territoire. Il est donc logique de débiter l'approche de la capacité de charge en déchets à partir d'une réflexion purement mathématique.

Cependant, « la capacité de charge est loin d'être un concept scientifique ou bien une formule pour obtenir un nombre, au-delà duquel le développement devrait cesser. Les limites éventuelles doivent servir de guide. Elles devraient être évaluées et suivies attentivement, et complétées par d'autres normes, etc. La capacité de charge n'est pas fixe. Elle se développe en fonction du temps et de la croissance touristique et peut être influencée par des techniques et de contrôles de gestion » (Saveriades, 2000).

Ceci dit, notre objectif est de pouvoir observer la gestion autonome des déchets et son impact sur le développement local au travers d'un outil de gestion, qui, nous le verrons, nécessite une approche multicritères et systémique.

1. Une approche mathématique

Nous pouvons penser la capacité de charge en déchet comme un indicateur chiffré, un ratio entre la superficie de l'île, la population estivale et hivernale avec les quantités de déchets produites à l'année et les quantités traitées. Mais pas seulement. La Capacité de Charge en déchet doit **traduire la durabilité de la stratégie** de gestion des déchets en place sur un territoire et permettre de **définir des plans d'action**.

11. Un premier pas pour le positionnement de la stratégie

La capacité de charge en déchets permet, dans un premier temps, de **positionner la capacité des équipements par rapport aux quantités de déchets à traiter et d'évaluer la durabilité de la stratégie**. Il est ainsi possible d'en tirer des premières conclusions sur les dispositions à mener par la suite, sur l'information ou les capacités de traitement, en fonction de l'effort à fournir pour arriver à une gestion durable et adaptée des déchets.

a) Jouer sur l'amont ou sur l'aval de la production des déchets

La capacité de charge en déchets correspond à une quantité de déchets à traiter, acceptable pour un territoire, et sans risque de fuite vers l'environnement. Ceci correspond à une production de déchets tolérable sur un espace (Le Fur, 1998). Il doit donc être possible, à la fin de l'exercice de calculer la différence entre la production souhaitée et la production réelle de déchets. Cette première étape peut servir comme indicateur des efforts à fournir, pour atteindre une capacité de charge correspondant à la production, ou alors, comme un outil de prise de conscience pour tenter de réduire la production. Les deux points de vue sont valables et correspondent à deux manières différentes de traiter du problème des déchets.

$$\text{Capacité de Charge en Déchets} = \text{Production acceptable}$$

A partir de cette première étape nous proposons de réaliser un graphique de positionnement (Figure 14), indiquant l'angle à prendre, et cibler la politique de gestion des déchets à adopter. Ceci s'observe par la différence entre la capacité de charge et la production réelle. Dans le graphique ci-après, nous pouvons observer quatre cas :

Dans le premier cas, la production de déchets et la Capacité de Charge en Déchets (CCD) sont faibles et en équilibre. Les gestionnaires devront suivre l'évolution de la production et mettre en place des moyens de communication ou des moyens techniques pour conserver cet équilibre.

Dans le second cas, suivant la différence entre CCD et production de déchets il sera plus ou moins judicieux de développer la CCD dans le cas d'un large écart ou de développer une simple campagne d'information le cas échéant.

Dans le troisième cas, les équipements ne fonctionnent pas à plein régime. Les entreprises de recyclages risquent par exemple de ne pas être viables. Il faudra revoir la politique et préférer une réorganisation des filières* ou jouer sur l'amélioration du tri suivant la différence, comme expliqué dans le second cas.

Dans le quatrième cas, l'équilibre est atteint mais pour le conserver il faudra préférer jouer sur la communication pour limiter l'augmentation de la production de déchets qui est déjà considérable.

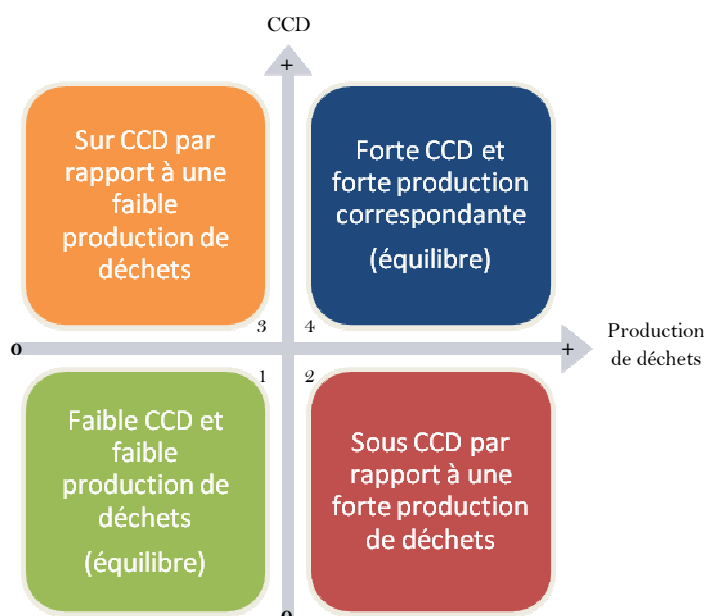


Figure 14 : Schéma de positionnement pour une politique d'autonomie en matière de déchets

Réalisation : CARRE E., 2010.

Agir sur les équipements et la CCD est donc judicieux, lorsque nous observons de larges écarts, entre la production de déchets et la capacité du territoire à la gérer. Dans le cas d'un faible écart, la communication sera plus simple, moins coûteuse à mettre en place et permettra d'améliorer le tri ou de réduire la quantité de déchets produite.

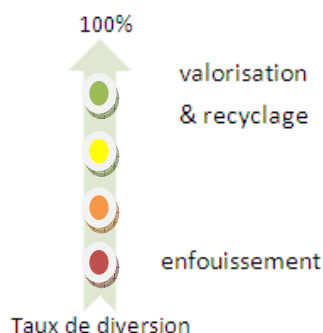
b) Prendre en compte la durabilité du système

Les études réalisées par l'ADEME et le MEEDEM, sur les capacités de traitement de déchets dans les territoires, permettent déjà de calculer l'évolution des capacités dites d'exutoire* (décharge, incinérateur et installations de valorisation des déchets) correspondant à la définition donnée à la CCD dans le paragraphe précédent. La Capacité de Charge en Déchets, prend de plus en compte le caractère durable de la politique menée. En effet, une valeur pour la capacité de traitement doit nécessairement être grande pour un traitement rapide des déchets, mais cela ne veut pas dire que le

traitement soit respectueux de l'environnement. Une capacité de charge élevée, si elle est due à une grande capacité d'enfouissement, peut être appréciée négativement. C'est pour cela que nous décidons de lui ajouter une valeur sensible. Cette appréciation peut être donnée par une échelle de couleur, comme cela se fait pour les étiquettes de consommation énergétique des équipements ménagers par exemple (Figure 15).

L'indicateur correspondant est le taux de diversion, égal au rapport entre la quantité de matières valorisées et la quantité de matières produites. Un taux de diversion faible, illustré par une pastille rouge, indique une dominance de la stratégie pour l'enfouissement des déchets. Plus le taux de diversion augmente, plus la proportion de matériaux recyclés et valorisés est importante.

Figure 15 : Echelle de durabilité de la Capacité de Charge en Déchets
Réalisation : CARRE E., 2010.



Ce genre de représentation est très souvent utilisé dans les évaluations, car il permet une observation et une compréhension rapide de la durabilité d'un système. De plus, il permet de communiquer facilement, avec un public non initié, et de fixer des objectifs observables par tous. En effet, passer d'une couleur à l'autre a plus de signification, dans l'esprit d'une personne novice dans un domaine, que l'évocation de chiffres. Le graphique de positionnement et l'échelle de durabilité sont ainsi deux outils que les élus peuvent analyser et permettant d'effectuer un premier état des lieux du type de politique à mener.

12. Un second pas pour une analyse plus complète

Au travers de quatre ratios : autonomie, enfouissement, stockage et valorisation/recyclage ; il est possible de **cibler plus précisément les manques** en capacité de charge, et de situer le(s) type(s) de traitement à développer pour atteindre une plus grande autonomie dans la gestion des déchets.

- a) Des ratios vérifiant le dimensionnement de la capacité de traitement pour chaque type d'exutoire

Dans un premier temps, nous proposons la création d'indicateurs ciblant plus précisément les capacités pour chaque type de traitement. Ces ratios correspondent à des notes, faisant état du dimensionnement des capacités de traitement par rapport aux quantités à traiter (Figure 16).

**Figure 16 : Ratios et
diagnostique
correspondants**

Réalisation : CARRE E., 2010.

Cas 1 Ratio=1	Equilibre de gestion		Les équipements sont « parfaitement » dimensionnés
Cas 2 Ratio<1	Production > Capacité		Sous dimensionnement des équipements
Cas 3 Ratio>1	Capacité > Production		Sur dimensionnement des équipements

- Ratio de Valorisation et de Recyclage

= Capacité de valorisation et de recyclage du territoire / Production totale de déchets valorisables et recyclables

Dans le premier cas, il y a un équilibre entre les équipements de valorisation/recyclage et les quantités à traiter. Il ne prend pas en compte une possible amélioration du tri des habitants, marge prise en compte dans le troisième cas. Il faudra augmenter la capacité de l'équipement, dans le cas où le tri d'une catégorie de déchets s'améliorerait au fil des années, ou que la production de déchets augmenterait.

Dans le deuxième cas, nous pouvons supposer que s'il y a des déchets qui ne peuvent être recyclés sur le territoire, soit ils sont envoyés vers des unités de recyclages sur le continent, soit ils seront susceptibles de polluer l'environnement lors de leur stockage ou d'être finalement destinés à l'enfouissement. Il faut alors étudier la mise en place d'une nouvelle filière de valorisation ou de recyclage, pour des catégories de déchets qui ne sont pas encore valorisés ni recyclés sur le territoire¹.

- Ratio d'Enfouissement

= Capacité d'enfouissement du territoire / Production totale de déchets non valorisables et non recyclables

Avec ce ratio, nous pouvons pointer du doigt les abus d'enfouissement, alors que certains matériaux sont réutilisables, valorisables ou recyclables. Ceci peut être dû à une capacité de tri par la population insuffisante, ou à une sur production de déchets localement dépassant la capacité de valorisation et de recyclage locale. Des actions sont donc à mener sur la population, pour ajuster la production aux capacités de traitement.

Plus l'addition de ces deux ratios est proche de 2, meilleur est le système en termes d'ajustement. Si cette opération donne un résultat supérieur, soit nous sommes dans un cas où les capacités sont adaptées à de futures évolutions de la production de déchets, soit il s'agit d'un surdimensionnement, pouvant porter préjudice au bon fonctionnement des équipements. Ceci est à déterminer pas une enquête de terrain.

b) Des indicateurs d'autonomie du territoire

Dans le cas des îles et de leur autonomie en matière de déchets, deux paramètres supplémentaires sont à détailler, liés aux fluctuations de la population en période touristique. Le premier est la possibilité d'envoyer sur le continent les surplus de déchets, en cas de saturation des équipements de l'île. Pour cette étude, nous cherchons à limiter, voire supprimer ces transferts, mais cette possibilité ne doit pas être oubliée en

¹ Remarque : compostage et valorisation énergétique sont réunis sous le terme générique de valorisation.

cas de force majeure. Le second est celui de la temporalité. En effet, deux options s'offrent à nous : considérer la capacité de charge par saison touristique, ou sur une année. La première reviendrait à considérer que les équipements de traitement ne fonctionnent pas au même régime toute l'année (David, 1999). Mais ceci n'est pas souhaitable si nous voulons promouvoir des activités toute l'année sur les îles, liées à la transformation des déchets produits en période touristique. Cette réflexion induit une capacité de stockage temporaire, en attente de traitement, qui rentrera en compte dans les calculs de la capacité de charge en déchets.

- Ratio de stockage

Stock réel= Somme des (quantités produites de déchets – quantité traitée) par mois en période touristique où quantité traitée < quantité produite

Le stock réel doit être calculé sur une période de temps. Nous pouvons considérer pour les îles touristiques qu'il doit s'effectuer par mois. En effet, nous pourrions mieux déceler les variations de production et ce que cela implique sur le stockage des déchets. Le calcul permet d'additionner sur une période les surplus de déchets qui seront à stocker. Le ratio correspondant permet de voir si le surplus de déchets dépasse la capacité de stockage.

Ratio de Stockage = Capacité de stockage/Stock réel

Enfin, nous pouvons ramener le ratio de stockage à 0 si la qualité des installations de stockage ne correspond pas aux normes prévues pour la protection de l'environnement, ou présente des fuites vers l'environnement.

- Ratio d'autonomie

Dans la notion de « risque de pénurie d'exutoire* », décrite dans la Capacité de Traitement des Déchets des Territoires du MEEDEM, le niveau d'autonomie est déterminé par le rapport entre la capacité des exutoires* et la quantité de déchets produits. Ce calcul correspond à celui que nous avons imaginé pour le ratio d'autonomie de la CCD.

= Capacité de traitement et stockage / Quantité de déchets produite

En résumé, la CCD, vue sous un angle technique et mathématique, revient à coupler quatre paramètres décrivant la gestion des déchets qui semblent indispensables lorsque nous parlons de territoires insulaires. Au travers de ces calculs, il est possible de prendre en compte les projets en cours. Les projets aboutis, pris en compte dans le calcul, augmentent l'autonomie du territoire. A l'inverse, une absence de projets diminue la capacité d'autonomie. Une dynamique positive autour de la gestion des déchets, dont la création ou la rénovation d'équipements, permet aux territoires de ne pas voir leur CCD diminuer (MEEDEM,2009).

c) Une représentation globale pour une meilleure analyse

Nous avons choisi de représenter ces ratios dans un **graphique en radar**, afin de synthétiser les calculs précédents et comparer les résultats obtenus (Figure 17). La valeur 1, correspondant à un équilibre de gestion, est indiquée sur le graphique. Dans un cas réel, il est peu probable de dépasser la valeur de 1 sur les quatre paramètres, vu que

la gestion des déchets est problématique dans la plupart des territoires. Dans l'exemple ci-après, deux scénarios sont représentés. Le premier correspond à un territoire quasi-autonome pour la gestion de ses déchets et basé sur la valorisation et le recyclage. Les quantités supplémentaires à enfouir trouvent leur place dans les centres d'enfouissements de l'île. Cependant, nous constatons un manque de lieux de stockage des déchets en attente de traitement pour une complète autonomie. Dans le second scénario, l'île enfouie ses déchets et est indépendante du continent, ceci à cause d'une trop faible valorisation des déchets produits.

Afin de compléter ce graphique, les lignes sont colorées avec les couleurs correspondant à l'échelle de durabilité des systèmes de traitement choisis définie précédemment.

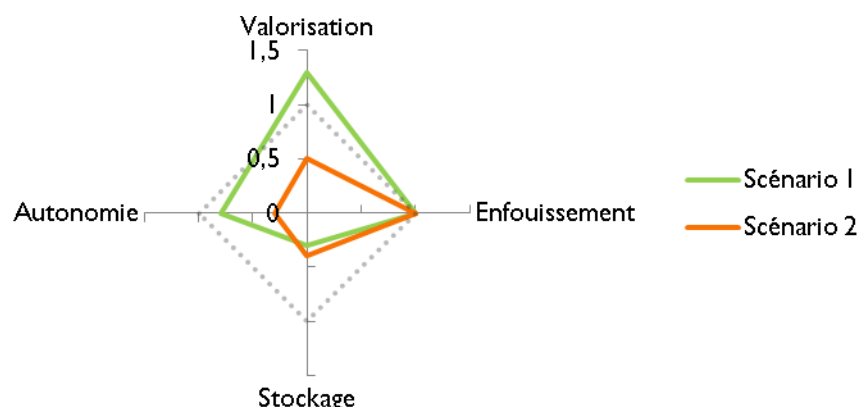


Figure 17 :
Représentation en étoile
des ratios de la Capacité
de Charge en Déchets
Réalisation : CARRE E., 2010.

*Nous n'avons pas ici cherché à calculer quel était le niveau de la Capacité de Charge en Déchets sur un territoire car ceci ferait l'objet d'une recherche opérationnelle à part entière. Nous avons seulement **proposé des indicateurs participants à illustrer sa durabilité en termes de type de traitement, et d'ajustement des capacités de traitement** aux déchets disponibles. Cela permet de **décrire et évaluer** le système, buts de la capacité de charge décrits dans l'étude de l'Union Européenne¹. De plus, dans le cadre de la gestion des déchets **nous avons placé l'autonomie et la durabilité comme des objectifs à atteindre**. Les indicateurs sont donc plus complets que l'unique Capacité de Traitement des Déchets des Territoires proposée par le MEEDDM.*

2. Approche socio-économique

La CCD dans les îles doit prendre en compte les contraintes socio-économiques et écologiques, car elles entrent en relation directe. Il faut avoir un regard sur l'amont et l'aval de la production de déchets, non plus en termes de matière mais de ressources humaines et financières engagées dans la gestion des déchets. Tout d'abord, pour avoir une CCD adaptée, nous devons définir quelles sont les contraintes majeures locales, comme définies dans la première partie et s'y appuyer (Mandret, 1999). C'est ici que ressort la spécificité de la gestion des déchets en territoire insulaire pour le développement local.

¹ Rapport final de l'Union Européenne « Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes » B4-3040/2000/294577/MAR/D2, Athènes, Décembre 2001.

21. Service public VS Economie locale en territoire insulaire

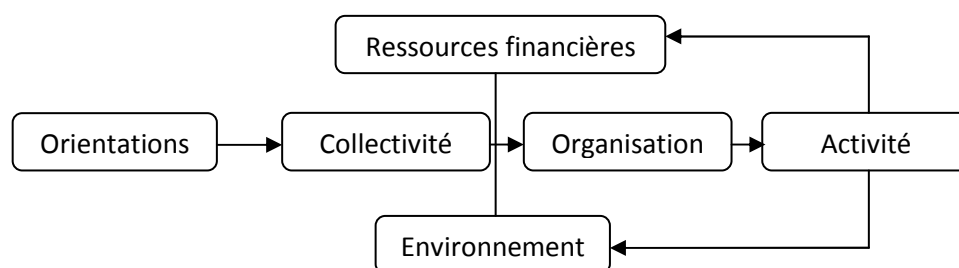
La puissance publique est forte en petit territoire insulaire, c'est donc elle qui a entre les mains toute la décision du type de service à mettre en place et la délégation ou non à des sociétés privées pour la gestion des déchets à enfouir ou des petites entreprises pour un traitement durable des déchets réutilisables, valorisables et recyclables. **Nous sommes dans une logique de service public, qui tend à devenir une logique marchande avec la valorisation des déchets.** Comment est-il possible de concilier les deux ? L'un doit-il prendre le pas sur l'autre ?

a) Utilisation des finances publiques et efficacité du système

Le système de gestion d'une collectivité est le même que celui d'une entreprise (Figure 18) (Piatier, 1986). La collectivité en charge des déchets doit, à partir des ressources financières dont elle dispose, mettre en place une stratégie pour l'activité dont elle est la gestionnaire. De plus, elle se base sur ses valeurs, sur ses connaissances et son ambition. Une activité a des incidences sur son environnement, tant naturel que socio-économique. Suivant ces répercussions, la collectivité doit adapter son mode de gestion, la façon dont elle organise son activité. L'environnement socio-économique est un élément important lors de l'implantation de l'activité pour sa pérennité. Il faut aussi communiquer avec son environnement, faire connaître son activité pour qu'elle fonctionne au mieux. Enfin, l'activité publique, doit suivre des orientations données du département à l'Union Européenne.

Figure 18 : Organisation du système de gestion d'une activité publique

Réalisation : CARRE E. 2010.

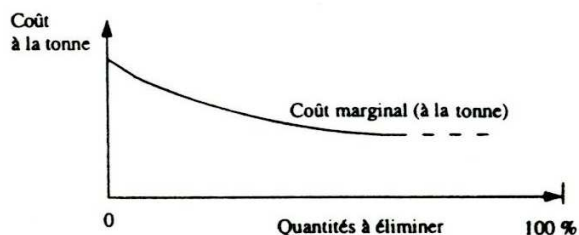


Pour la gestion des services par les collectivités locales, Le Bozec (1994) parle de l'importance des intercommunalités, et Defeuilley (1996) complète ces dires en constatant l'efficacité du service public mené par les intercommunalités. Le service public de gestion des déchets doit atteindre une « *efficacité économique [...] des différentes techniques de collecte et de traitement par rapport au marché économique* » (Le Dorlot, 2004). Ceci a été vérifié dans une étude de Passebois et Ducros (1997), faisant état des coûts supportés par la collectivité pour traiter les déchets suivant leur tonnage et le type de traitement mis en place. L'élimination des déchets classique répond à une logique de service public, c'est-à-dire que le coût à la tonne diminue avec l'augmentation des quantités (Figure 19). L'élimination, nécessite des investissements importants au départ, mais le coût reporté sur le tonnage traité diminue, lorsqu'une grande quantité des déchets doit être éliminée de cette manière. Les collectivités cherchent à maîtriser le coût de son. Le coût moyen à la tonne, et l'évolution de ce coût dans le temps (en %), permettent de visualiser les dépenses effectuées pour le traitement, d'en déduire la compétitivité du service et du mode de gestion, ainsi que les

variations saisonnières. Afin de voir ce que coûte le traitement en fonction de la population, il est possible de rapporter le coût supporté par la collectivité locale par foyer ou encore aux activités économiques locales en fonction du tonnage.

Figure 19 : Coût de l'élimination des déchets par enfouissement.

Source : PASSEBOIS J. & DUCROS L, 1997.



Cependant, le financement de la gestion des déchets est lourd pour des territoires restreints, ayant un nombre de résidents permanent faible, et donc une production de déchets réduite hors saison touristique. Le choix d'une stratégie entièrement basée sur une gestion en régie, par le service public, et sur l'enfouissement, ne paraît donc pas judicieux, le coût d'élimination étant plus faible en été qu'en hiver.

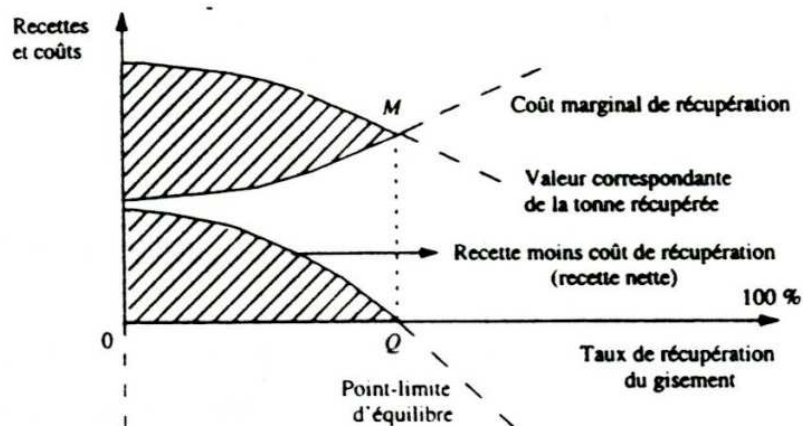
b) Des petites entreprises pour développer l'économie locale

Les îles sont des territoires économiquement fragiles. Ils importent les biens nécessaires à la vie de leur population qui ne sont pas produits directement sur place, ce qui représente la majorité des biens que l'on trouve sur une île, puisqu'il y a peu d'entreprises et d'industries locales. Ceci est principalement dû au coût du transport par bateau, qui augmente considérablement les coûts de distribution des produits. Il en va de même pour le traitement des déchets. Les îles envoient à l'heure actuelle les déchets à traiter sur le continent, et pas des produits fabriqués à partir de déchets, puisque dans le premier cas, le déchet a peu de valeur et seul le transport est à financer. Dans le deuxième cas, l'acheteur devra payer le prix du produit ajouté au prix du transport, ce qui rend l'objet peu compétitif. Cependant, dans ce type de raisonnement, nous ne prenons pas en compte la valeur ajoutée apportée au produit, et pourvoyeuse d'un revenu, à l'inverse d'un déchet non traité. « *Il semble que l'économie ait trouvé une plus grande légitimité par rapport à la géographie. Ceci est sans doute dû aux enjeux économiques et même financiers qui se sont créés autour des déchets, véritable objet marchand* » (Le Dorlot, 2004). Ce qui peut être un frein dans la prise de décision pour la mise en place de circuits de récupération, valorisation et recyclage, c'est le fait que ce type de traitement correspond à une logique marchande, soit pour que l'objet soit réutilisé dans son utilité initiale, soit pour être transformée en un autre objet à partir de la matière première qu'il fournit. Dans ce cas, la puissance publique laisse une part importante de la gestion des déchets entre les mains d'industriels et d'entreprises.

En terme de coût de traitement, « *plus on récupère de matériaux d'un gisement de déchets, plus le coût marginal de cette activité augmente* » (Passebois, 1997). Ceci est dû à une qualité moins bonne du déchet lorsqu'il est récupéré en grande quantité. Le bénéfice est nul lorsque le coût de récupération et la valeur de la matière première s'annulent, ce qui correspond au point Q sur le graphique ci-dessous (Figure 20). Un apport de matière trop élevé, comme un apport trop peu élevé, peut donc nuire à la rentabilité de l'entreprise de traitement des déchets.

Figure 20 : Cout du traitement des déchets récupérés.

Source : PASSEBOIS J. & DUCROS L, 1997.



En combinant les deux types de gestion des déchets, enfouissement et valorisation, le gain apporté par l'élimination permet d'augmenter les quantités récupérées et de passer d'un taux de récupération Q à Q' (Figure 21). Cela nécessite une étude préalable, pour définir ces valeurs, et un engagement politique pour aider les entreprises de récupération pour les encourager dans leur démarche. Dans le cas des îles, ceci peut par exemple faire l'objet d'une redistribution des montants précédemment alloués au transport et au traitement sur le continent, sans élévation du coût global pour la collectivité.

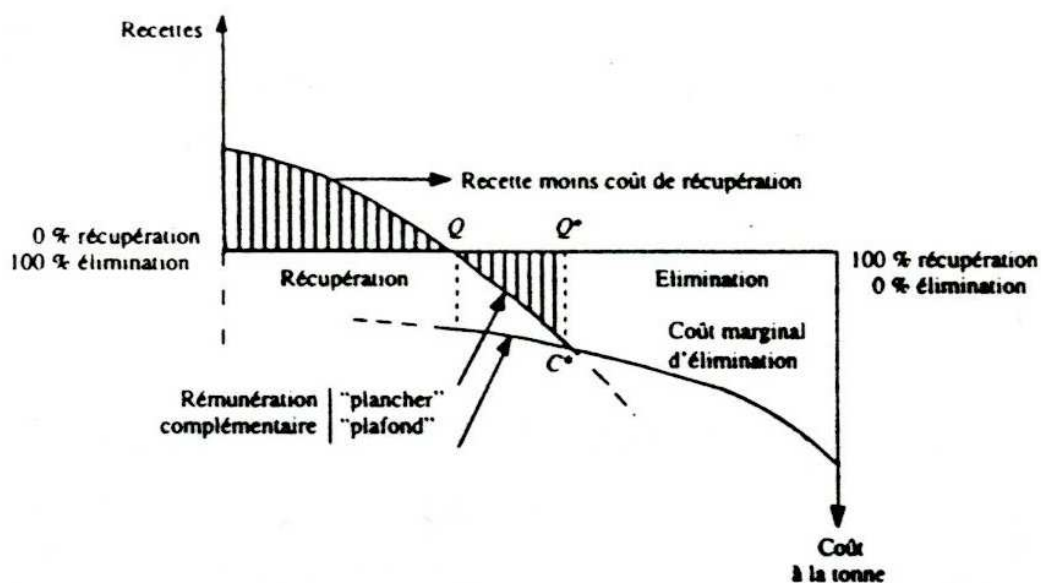


Figure 21 : Coût d'une gestion des déchets combinant service public et entreprises locales.

Source : PASSEBOIS J. & DUCROS L, 1997.

c) Quels indicateurs pour apprécier l'efficacité du service et l'impact sur les activités économiques locales ?

Dans un premier temps, afin d'évaluer la compétitivité du ramassage, nous choisissons d'observer le coût de transport des déchets à la tonne. Ce prix doit faire l'objet d'une distinction entre les déchets traités sur l'île et ceux envoyés sur le continent pour prendre en compte le prix du transfert vers les unités de traitement. Le poids du transfert vers le continent dans le transport des déchets peut être apprécié dans le calcul suivant :

$$= \text{Cout du transport des déchets traités sur l'île par tonne} / \text{Cout du transport des déchets traités sur le continent par tonne}$$

Si ce ratio de transfert tend vers zéro, le poids du transport des déchets vers le continent est de plus en plus négligeable.

Le coût du traitement et le cout du stockage sont aussi à indiquer. Q et Q' décrit plus haut sont déjà deux indicateurs de la rentabilité de la stratégie. Afin que l'observation de ces coûts ne masque pas une vétusté des équipements, nous devons aussi observer le montant des investissements qui seront à réaliser dans les prochaines années. Pour déterminer l'implication des collectivités locales et le poids de la gestion des déchets dans leurs politiques, nous observerons le montant alloué à la gestion des déchets par les communes et par la communauté de communes. Nous les comparons ensuite à partir du % correspondant du budget pour ces deux collectivités locales. Nous n'irons pas plus loin du côté des finances pour l'examen la CCD. Cependant nous pouvons notifier que l'outil *SynoptiCoûts* de l'ADEME permet aux collectivités d'apprécier les coûts de ses déchets par filières*¹.

Dans un territoire utilisant durablement les ressources dont il dispose, les déchets sont réinjectés dans l'économie. Du côté de la matière, nous observerons les quantités valorisées/réutilisées par les entreprises, suivrons les montants et quantités de produits importées et exportées vers le continent. De plus nous nous intéresserons au nombre d'entreprises utilisant directement les déchets récupérer ainsi que l'évolution du coût de cette matière. Dans un deuxième temps, nous observerons le nombre d'entreprises localisées sur le territoire achetant des produits aux entreprises précédemment citées, et les revenus tirés de cette vente, ainsi que des exportations vers le continent. Pour illustrer la dynamique des politiques menées, nous pouvons observer le nombre de créations d'entreprises sur le territoire et s'intégrant dans ces réseaux, principalement sur l'aval, du côté du traitement. Le nombre d'établissements présentant un label de bonne gestion des déchets sera un bon indicateur de l'implication des acteurs économiques locaux.

Dans le cas de la valorisation énergétique, nous pouvons observer les quantités d'énergie produites à partir des déchets, le coût de cette énergie et enfin comparer ce coût à celui des autres types d'énergies, et celles précédemment utilisées dans le cas de bâtiments préexistants. Un indicateur supplémentaire sera la surface totale couverte par le réseau de chaleur, en précisant les surfaces de logement, des activités et des équipements publics. Enfin, nous ne pouvons oublier l'activité de récupérateurs, et nous observerons les revenus tirés de la récupération.

¹ ADEME, La Lettre N° 101 / avril 2005

22. Un besoin d'action de la part de tous

« Enfin, il est nécessaire que la gestion individuelle devienne collective. Elle doit réunir l'ensemble des acteurs, aussi diverses soient leurs stratégies, pour établir cette chaîne qui va de l'individu à l'industriel producteur de biens de consommation. » (LE DORLOT, 2004)

a) L'investissement personnel

La place de l'utilisateur du service de traitement des déchets évolue. Il doit désormais être considéré comme un producteur-trieur : *« Le producteur-trieur range – au lieu de jeter »* (ADEME, 1999). Les habitants ont une certaine capacité à trier, suivant leur implication, leur connaissance de l'acte de trier, et le matériel mis à leur disposition pour effectuer la séparation des déchets. La motivation pour trier ses déchets appartient à la moralité, aux valeurs. C'est un geste qui paraît naturel pour les personnes qui l'exercent. En 1994, une enquête¹ a mis à jour, dans l'ordre, les principales motivations pour le tri sélectif : le civisme-citoyenneté, la volonté d'insertion dans le tissu social, puis l'écologie de proximité.

Un des indicateurs pour cette thématique doit permettre de déchiffrer le comportement des usagers. Ceci peut se faire au travers d'une enquête, pour en tirer le pourcentage de la population qui trie ses déchets et la motivation du tri. Ceci est assez difficile à mettre en place puisque certaines personnes ne trient pas tous leurs déchets, et surtout qu'une enquête demande du temps. Nous remplaçons ces données par les quantités de déchets triés récoltées par habitant, et voir leur évolution. Afin d'observer la qualité du tri, le pourcentage de refus de tri peut être suivi.

Au regard de la charge du tri pour les habitants, la distance à parcourir pour déposer ses déchets triés peut être un frein à ce dernier. La proximité d'un service garantie en partie son efficacité. Nous proposons donc observer la distance moyenne à parcourir par les utilisateurs pour acheminer leurs déchets aux points de collecte.

b) Acceptation sociale et éducation

Les projets de construction d'équipements de gestion des déchets sont, la plupart du temps, accompagnés de la formation d'associations de contestation du projet. Une approche classique de la construction d'équipements, consiste à décider et lancer un projet, le rendre officiel, puis le soutenir et enfin l'ajuster si besoin est. Dans les processus décisionnels des nouveaux projets d'ingénierie, s'insère la « démocratie participative ». Les individus ont cependant bien souvent un comportement humain ralentissant les politiques de déchets, de même chez les élus. En effet, *« dans le monde politique, c'est la vision à court terme, les stratégies électorales et les batailles de clocher qui sont à l'origine des inerties locales. Du côté des individus, le comportement Nimbyiste, l'individualisme entre en contradiction avec la nécessité d'une responsabilité collective »* (Le Dorlot, 2004). Nous pouvons alors observer l'acceptation de la politique en matière de déchets au travers des plaintes, sur le service en lui-même, et sur les projets qu'elle implique au niveau de la construction d'équipements. Ceci peut également s'observer par la mobilisation citoyenne au travers des associations, avec par exemple la présence d'associations de contestation et le nombre d'adhérents des

¹ Eco-Emballages-COFREMCA, 1994.

associations œuvrant pour l'environnement, la qualité de vie et s'intéressant aux déchets.

Un territoire dynamique, qui recherche une qualité exemplaire pour son environnement, est dans une démarche qui se sait, où les acteurs cherchent à valoriser leur action et la faire accepter par la communication. De plus, pour que les installations fonctionnent comme les prédictions du projet, il faut informer les usagers d'un service. Actuellement, le frein majeur pour le tri sélectif est la difficulté de différenciation des déchets. C'est pour cela que les autorités organisatrices de la gestion des déchets mettent en place un système de communication, à partir de plaquettes explicatives, voir parfois de petites formations au tri, notamment dans les écoles. Nous ajoutons alors à notre étude la part du budget consacrée à la communication et la sensibilisation autour des déchets, ce que cela suppose en nombre d'articles parus dans les journaux locaux, de plaquettes explicatives distribuées aux habitants et aux entreprises, de réunions d'information, mais aussi les résultats obtenus en nombre de personnes touchées.

c) Créer des emplois qualifiés et d'insertion

Les métiers liés aux déchets n'ont, durant le demi-siècle passé, pas eu de reconnaissance en tant que telle. Aujourd'hui, le déchet change de statut et rentre dans l'économie avec la valorisation. Il ne s'agit donc plus d'une filière rebut, mais d'un secteur à part entière, dont les métiers se développent et se complexifient.

Figure 22 : Création d'emplois par type d'opération dans la gestion des déchets

Source : PASSEBOIS J. & DUCROS L, 1997.

Collecte unitaire en porte-à-porte	1,4 ¹
Collecte séparative en porte-à-porte	1,7
Centre de tri	3,2
Incinération	0,32
Centre d'enfouissement technique	0,1

D'après une étude réalisée pour le compte de l'ADEME², chaque unité technique de la gestion des déchets n'a pas le même ratio de création d'emplois. Le tableau présenté ci-contre (Figure 22) permet par exemple de comparer les

impacts sur l'emploi de différents modes de gestion. L'indicateur que nous choisissons, pour observer le nombre d'emplois proposés autour de la gestion des déchets, est le nombre d'emplois liés aux déchets pour la collecte et le traitement de 1000 tonnes/an.

Les emplois pourvus peuvent aussi être investis dans un but d'insertion sociale. Les emplois liés à la gestion des déchets peuvent être effectués dans le cadre d'une réinsertion professionnelle, plus particulièrement dans les centres de tri ou de ramassage des déchets légers volants. Le nombre d'emplois liés à l'insertion professionnelle fera donc partie des indicateurs du volet social de la CCD.

Sur des chaînes de travail modernisées, la pénibilité de la tâche sera allégée, mais le nombre d'emplois sera plus réduit. Cependant, ceci permet la diversification et la qualification de métiers dans les différents types d'unité de traitement. Des savoir faire se développent autour des matériaux et peuvent faire l'objet de formations diplômantes. Ambassadeur du tri et ripeur jouent un rôle important dans le contrôle de qualité et l'information de la population. Pour évaluer la qualité des emplois proposés nous pouvons prendre comme indices le nombre de personnes ayant une formation spécialisée dans les déchets, et le nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation dans l'année. Afin d'observer les conditions de travail des employés du

¹ En emploi pour 1000T/an

² DESPROGES J. & DAVID G., « Les contenus en emplois des filières de collecte et de traitement des déchets ménagers », dossier documentaire de la journée technique ADEME du 29/10/1997, TERRA.

secteur des déchets, Bertolini (2008) propose d'examiner le taux d'absentéisme du personnel.

23. Une équité de tous

Le cout du service peut être répercuté de manière très inégale sur les utilisateurs, si la taxation n'est pas basée sur un processus incitatif. De plus, la solidarité et le réemploi sont deux notions à redévelopper pour favoriser les circuits parallèles de produits.

a) Par le choix de la taxe à appliquer et les mesures incitatives

Les modalités de financement des services publics de gestion des déchets sont définies dans le Code Général des Impôts. Le service de gestion des déchets peut être financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), règlementées par les lois de finances de 2004 et 2005. Avec la première, l'utilisateur paie en fonction de son utilisation du service, de manière forfaitaire au travers d'une redevance classique, où encore de la pesée des poubelles. Avec la seconde, l'utilisateur paie selon une logique fiscale ne dépendant pas de l'utilisation du service. La REOM est qualifiée de plus équitable et plus transparente que la TEOM¹. La loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle 1 de l'Environnement dans son article 46 précise que « *la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets* ». L'instauration d'une tarification incitative permet en effet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur. Les comportements de ce dernier vont influencer sur sa facture, à moins que ce ne soit la facture qui influence sur le comportement. Ainsi, la TEOM semble plus équitable que précédemment.

Diminuer la participation des habitants n'entre pas dans une logique d'implication de ceux-ci dans le processus de la gestion des déchets. Participer, c'est fournir un effort en réduisant sa production de déchets, en triant, et en participant financièrement. En instituant une redevance participative, les personnes non touchées par les préoccupations environnementales peuvent à leur tour trouver une motivation personnelle pour le tri des déchets. Enfin, tous doivent prendre conscience de la nécessité de mettre en place des systèmes de gestion durables, même si les coûts engendrés sont parfois supérieurs à ce qui se faisait précédemment. Quoi qu'il en soit, la mise en place d'une redevance incitative permet de mobiliser une certaine part de la population, mais ce sont surtout les foyers à faible revenus qui sont touchés et non les plus riches, dont les résidents secondaires, qui produisent des déchets sans compter. Dans le cas des îles, il semble plus pertinent de mettre en place des modes différents de taxation suivant le type de résident, en mettant en place par exemple deux redevances incitatives à plancher plus bas pour les résidents permanents que pour les résidents secondaires. De plus, il est possible de facturer plus cher les ordures ménagères que les déchets triés. Ceci incite donc les usagers à trier leurs déchets. L'équité financière peut, au travers de ces recommandations, devenir une mesure incitative pour toutes les catégories socioprofessionnelles. L'indicateur principal peut être l'application ou non d'une part

¹ Informations complémentaires sur le site de l'ADEME

incitative et son pourcentage dans le montant de la redevance. Pour observer les transferts de charge, Bertolini (2008) propose d'utiliser le rapport entre les déchets provenant des activités en pourcentages, sur la part des recettes provenant des activités dans la couverture du coût total en pourcentage. Un ratio supérieur à 1 tend à indiquer un transfert de charges au détriment des ménages.

b) Par la mise en place d'activités d'entraide

L'équité c'est aussi favoriser les circuits parallèles comme la récupération. En effet, par le passé, sur le continent mais de manière encore plus poussée dans les îles, l'entraide et l'échange étaient très importants. Un véritable circuit interne à l'île de réutilisation des objets s'était mis en place. Aujourd'hui, les résidents secondaires et mêmes les insulaires ont pris l'habitude de jeter les objets dont ils veulent se séparer. Ces objets se retrouvent dans les ordures ménagères ou à la déchetterie pour les plus volumineux d'entre eux. Il est interdit pour des raisons de sécurité de pénétrer dans les bennes ou dans le centre d'enfouissement pour les récupérer. Il serait donc bon de favoriser les initiatives locales en faveur de la réutilisation ou de la transformation d'objets.

Le réseau des Ressourceries créé en 2000 est un réseau de petites entreprises et d'organismes (50 en 2009) transformant les déchets ou des objets afin qu'ils soient réutilisables et revendus à un prix modique. L'éco-citoyenneté passe par le don d'objets non utilisés plutôt que par leur mise à la poubelle. Au travers de l'économie solidaire, les ressourceries « *contribuent au développement du lien social, et de la solidarité sur leur territoire* »¹.

*Une évaluation socio-économique de la gestion des déchets permet d'étendre la gestion du service sur des problématiques plus larges. **L'observation permet aux gestionnaires de donner plus de place à deux réseaux : celui des petites entreprises et celui de la solidarité.** Le premier permet d'apporter un gain financier, des emplois, un relais pour la collectivité en charge des déchets. Le second permet de participer à la résolution de la problématique de la pauvreté dans les îles et de la désertification des insulaires. La collectivité gestionnaire ne peut plus être seule dans sa quête. Elle doit s'accompagner de la population et des entreprises pour aller plus loin et tenter d'apporter une nouvelle dimension à la gestion des déchets.*

3. Approche gestionnaire

La recherche opérationnelle doit donner au décideur des outils pour traiter un problème particulièrement lorsque le nombre de paramètres à gérer est très élevé.

En effet, avoir une approche gestionnaire d'une organisation, c'est étudier le problème de façon systémique. Les outils mis à disposition des gestionnaires et décideurs doivent s'intégrer dans une démarche et servir de guide. L'outil n'est donc pas une fin en soi mais permet d'évaluer une stratégie avant et après sa mise en place. « *L'évaluation de la capacité de charge [...] n'a d'utilité que si cette démarche s'intègre dans une politique cohérente et intégrée de gestion [...]. Le rôle d'un indicateur de capacité de charge est alors de proposer la répartition la plus adéquate, au regard de critères environnementaux et sociaux, des usagers et des activités. Il vient compléter le dispositif de gestion* » (Cazes-Duvat, 2001).

¹ Hélène Gassie, <http://www.amisdelaterre.org/Recycleries-et-Ressourceries.html>.

31. Du diagnostic aux propositions de scénarios

Sur chaque territoire insulaire peuvent être menées deux recherches parallèles et complémentaires : une sur la conception de l'indicateur CCD, et l'autre sur la définition d'un mode de gestion durable. L'un ne va pas sans l'autre. La méthode proposée ci-dessous est une **démarche inductive**, c'est-à-dire que la définition des enjeux permet de définir une Capacité de Charge en Déchets. En effet, nous ne cherchons pas ici à proposer une gamme d'indicateurs fixe pour tous les territoires. **Chaque petit territoire peut composer à partir de son analyse territoriale une palette d'éléments phares à prendre en compte** dans sa stratégie de gestion des déchets, d'autonomie et de développement local.

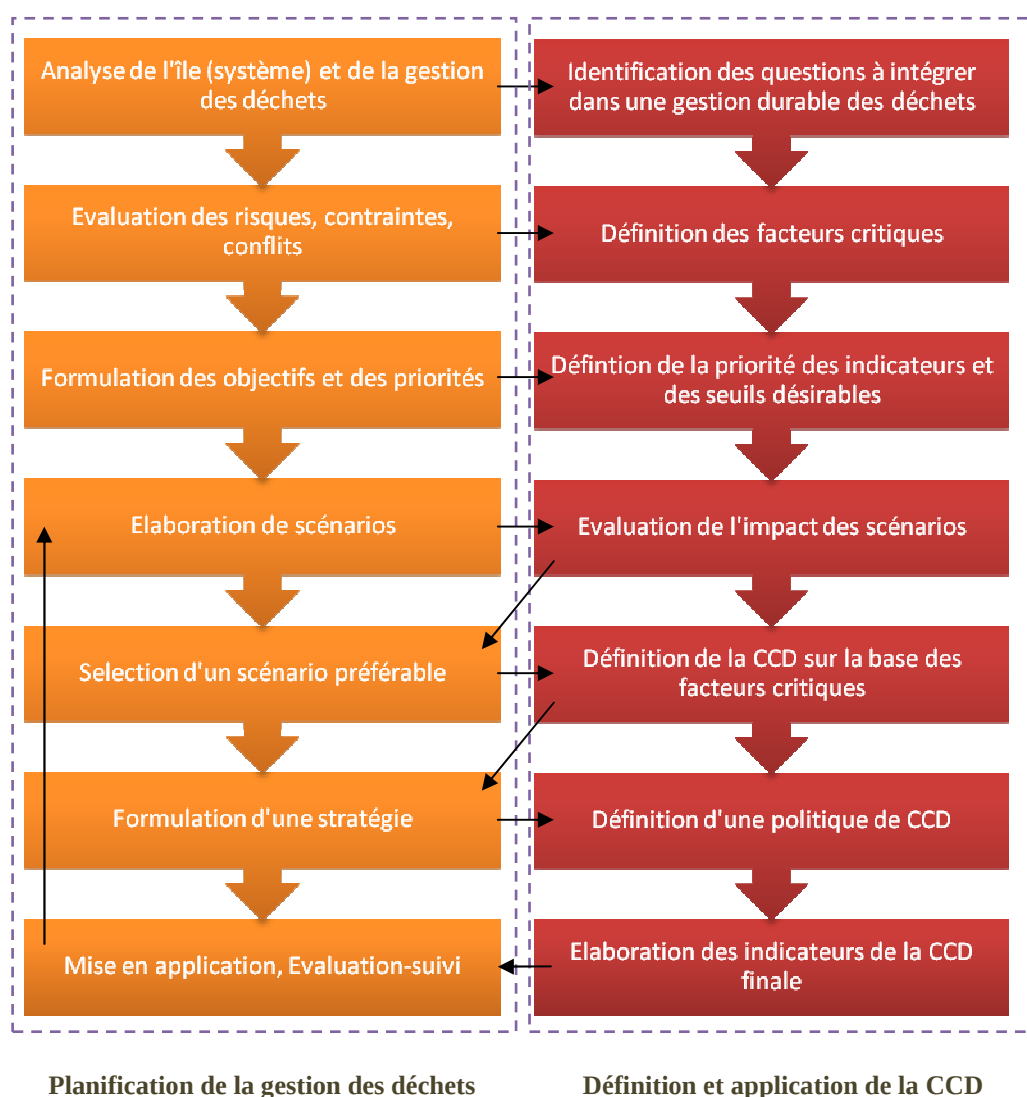


Figure 23 : Déroulement de la prise de décision basée sur la Capacité de Charge en Déchets

Réalisation : CARRE E., 2010.

Nous allons reprendre ces étapes¹ chronologiquement et mieux les définir (Figure 23).

¹ Inspirées du rapport final de l'Union Européenne « Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes » B4-3040/2000/294577/MAR/D2, Athènes, Décembre 2001.

a) Un diagnostic qui balaye large

L'analyse de l'île est un diagnostic global du territoire, donnant les principales caractéristiques socio-économiques, environnementales et démographiques. Pour la compléter et orienter le diagnostic sur la thématique qui nous préoccupe, une étude des flux de matières qui entrent et qui sortent du système doit être réalisée. Ceci est accompagné d'une introspection de la gestion des déchets sur le territoire, des équipements présents aux quantités de déchets produites, traitées et envoyées sur le continent. Cette première phase permet d'identifier les enjeux que nous voulons prendre en compte et résoudre en partie, grâce à une gestion durable des déchets.

Il s'agit ensuite d'évaluer les risques que nous voulons éviter, qui sont principalement environnementaux, mais aussi le dépassement de la capacité de traitement. Il faut aussi prendre en compte les contraintes et les conflits qui risquent d'entraver les projets comme par exemple le manque de foncier, de moyens financiers, ou encore les réticences des habitants vis-à-vis d'un changement du mode de collecte ou de traitement. Les caractéristiques socio-économiques sont aujourd'hui primordiales à prendre en compte. Cette étude permet de définir les facteurs critiques de la gestion des déchets qui seront de trois ordres : technique, économique, et social.

b) Des indicateurs adaptés aux objectifs du développement local

Figure 24 : Prescriptions de la « Stratégie communautaire pour la gestion des déchets » de la Commission Européenne

Source : JO C 122, du 18.5.1990.

- Prévenir la création du déchet
- Promouvoir les formes de valorisation (recyclage et récupération d'énergie)
- Minimiser et optimiser l'incinération ou la mise en décharge
- Minimiser et contrôler le transport des déchets
- Mener des actions réparatrices (nettoyages sites)

La formulation des objectifs peut être locale, ou instituée par les autorités nationales et européennes (Figure 24). Les objectifs fixés dans la loi grenelle seront par exemple pris en compte. Les objectifs portent sur la réduction du

volume des déchets, les capacités de traitement, les quantités de matières valorisées... mais aussi sur l'emploi et les filières* économiques à développer. Définir les objectifs permet de développer des indicateurs, sur la base de ceux proposés dans le paragraphe précédent, et des seuils chiffrés qu'il serait bon d'atteindre. Ces valeurs peuvent être échelonnées sur plusieurs années, pour mettre en place le système progressivement. De plus chaque autorité organisatrice définit l'ordre de priorité qu'il donne aux différents enjeux. En explorant les différentes techniques de recyclage, valorisation et stockage des déchets, nous devons ensuite élaborer différents scénarios. Ces scénarios doivent être évalués, à l'aide des différents indicateurs définis précédemment, puis classés selon leur efficacité de réponse aux problématiques du territoire.

32. Du choix du scénario au suivi de la politique

Le scénario qui semble le plus adapté pourra alors être choisi pour pouvoir gérer durablement les déchets sur l'île. La CCD sera alors conçue à partir du scénario sélectionné et des facteurs critiques. Ceci revient à réajuster les seuils définis précédemment et compléter les indicateurs. Le scénario et la CCD permettent ensuite de proposer une stratégie globale de gestion, qui ne concerne pas uniquement les modes

de traitement des déchets, mais aussi la stratégie économique qui l'accompagne sur le territoire. Il est ensuite possible de définir plus précisément une politique autour de la CCD, comment l'autorité gestionnaire veut qu'elle évolue, quels sont les objectifs de la CCD, et ce qu'elle veut y voir transparaître.

Enfin, le projet peut être lancé et mis en place. Pour vérifier le bon fonctionnement de la stratégie, l'évolution de la CCD sera ajustée à la politique en marche et suivie. Si la stratégie ne répond pas aux objectifs de la CCD, elle devra être revue et modifiée avec la création de nouveaux scénarios plus adaptés. Cependant, nous pouvons espérer qu'au travers de cette méthode, les scénarios choisis correspondent à une approche réaliste et efficace. C'est donc un véritable processus de décision qu'il faut mettre en place pour obtenir une capacité de charge caractéristique du territoire et permettant de suivre les problématiques que le gestionnaire souhaite corréliser à celle des déchets. Des études comme celles de Berolini (2008) parlent de mise en place de tableaux de bord. Pour mettre en place les synergies autour des déchets, il est aussi possible de développer des structures plus vastes, consultables par tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels, économiques, ou citoyens. Un observatoire de l'utilisation des matières ou une bourse aux matériaux à réutiliser par exemple peut permettre d'avoir une vue d'ensemble de l'utilisation des matériaux sur une île. Il permet aussi à chaque acteur de trouver et de localiser les matériaux dont il pourrait avoir besoin et de proposer lui-même ses déchets. Cette banque de données peut aussi être une mine d'information pour remplir les données nécessaires à l'évaluation de la Capacité de Charge en Déchets.

Il existe de multiples façons d'évaluer une politique et d'en faire un suivi efficace. Mais pour ce faire, c'est à la structure gestionnaire de lancer ces opérations et donner de l'élan à sa politique. En plus de son aspect prospectif, la CCD permet par son aspect transversal d'analyser la situation présente et d'indiquer suivant les résultats si la politique doit être revue ou non.

*L'environnement socio-économique des territoires prend de plus en plus de poids dans les décisions avec l'insertion du déchet sur le marché des matériaux. **La gestion durable des déchets doit donc aujourd'hui tenir compte de ces externalités en soutenant, accompagnant, l'évolution socio-économique et donc le développement local.** Ceci permet d'ouvrir plus largement la CCD aux pôles économique et social du développement durable, d'autant plus importants dans le cadre de la recherche d'une certaine autonomie. Un tableau des différents paramètres est disponible en annexe. La définition définitive de la CCD après cet exercice sera donc : « **Un indicateur, intégré à une démarche de développement durable, permettant d'évaluer l'évolution des capacités de traitement des déchets sur un territoire, et de développer une stratégie prenant en compte les impacts socio-économiques de la gestion des déchets sur le territoire** ». Inséré dans une démarche de développement local et d'autonomie environnementale, il doit lui-même être testé, évalué et affiné.*

*Mais avant de mettre en place une telle démarche, **il faut s'interroger sur la volonté et l'acceptation des personnes politiques et responsables de la gestion des déchets à réaliser ce genre d'expérience.** L'autonomie environnementale est déjà une lourde tâche, mais le développement local qui pourrait en découler nécessite l'intégration du déchet comme une force, un atout pour le territoire. C'est une vision qui ne semble pas évidente à première vue. Nous pouvons dans un premier temps craindre une réticence face à une image négative qu'un tel processus pourrait créer dans l'esprit des individus. Cette remarque est-elle véridique ? Si non comment les acteurs de la gestion des déchets souhaitent mettre en action une démarche constructive pour leur territoire ? Quelle en est leur motivation ? L'économie insulaire et l'environnement sont-ils gérés indépendamment et lequel a le plus de poids dans une île touristique dite « sauvage » ?*

PARTIE 3

EVOCATION DE L'AUTONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL A BELLE-ÎLE-EN-MER

Belle-Île-en-Mer est une île composée d'un plateau d'une altitude variant entre 40-50m en moyenne, limité par des falaises entaillées de vallons suspendus se jetant dans la mer en formant de petites plages. Sa ville principale, Le Palais, est née grâce à la présence d'une ria¹ abritée et s'est développé à la fin du 19eme siècle avec la pêche à la sardine. Les attraits touristiques sont nombreux entre un patrimoine architectural militaire², un habitat rural préservé, mais aussi des espaces naturels spécifiques³ et où se pratique notamment la pêche à pied.

*Avec 5000 habitants l'hiver et 30 000 l'été, **l'île doit faire face à une surproduction de déchets par rapport aux structures qu'elle peut mettre en place.** En effet, entre juin et aout sont collectés la moitié des déchets de l'année et la fréquence de ramassage des bacs est multipliée par trois*

1. L'urgence d'une action collective pour résoudre les problèmes de la gestion des déchets

La gestion des déchets sur Belle-Île est organisée globalement depuis la création de la Communauté de Commune de Belle-Ile (CCBelle-Île) en 2000. La politique menée par cette collectivité locale, regroupant seulement quatre communes, évolue depuis 10 ans et **devra bientôt faire l'objet de décisions primordiales pour la gestion des déchets et la qualité du service rendu.**

11. Une gestion en perpétuelle évolution mais face à des obstacles

La stratégie de Belle-Île repose sur l'enfouissement, **limité par un remplissage très rapide des casiers d'enfouissement, et par un envoi coûteux des déchets recyclables sur le continent pour leur traitement.** La réflexion pour tenter d'aller plus loin dans la gestion des déchets localement s'ouvre sur de nombreuses pistes relayées au travers d'initiatives citoyennes et communales. La Communauté de Communes tente de poursuivre cette réflexion avec des entreprises qui seraient prêtes à se développer localement mais se heurte à des conflits avec ses partenaires continentaux.

- a) Une politique actuelle pour l'envoi des déchets vers des filières valorisation sur le continent

Actuellement, la politique est basée sur l'enfouissement des ordures ménagères sur place et l'expédition des déchets valorisables sur le continent. Le stockage représente 70% des déchets contre 30% pour le tri sélectif. Le pourcentage d'indésirables dans les déchets triés est d'1%, ce qui correspond à la moyenne nationale. Les déchets de Belle-Île-en-

¹ Embouchure envahie par la mer

² Citadelle, fortifications, forts de l'îlot du Gros Rocher et de l'île du Poulain

³ Pelouses nitrophiles, nombreuses espèces ornithologique, nombreux îlots périphériques

Mer sont récoltés dans des containers répartis sur l'île. Les ordures ménagères sont stockées au centre d'enfouissement de Chubiguer (géré par la COVED¹), d'une capacité de 3 500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles* par an. Les emballages ménagers issus du tri sont envoyés sur le continent vers le centre de tri. Un compactage* est réalisé sur l'île par un compacteur permettant un gain de place de 30% du volume lors du transport, réalisé par une compagnie de navigation au travers d'une délégation de service public* du Conseil Général (transport de personnes).

Les autres déchets des professionnels (du bâtiment, de la pêche...) et des particuliers sont collectés à la déchetterie de Chubiguer et font l'objet de contractualisation au travers du contrat Eco-emballages indiquant les repreneurs de matériaux, ou de simples accords avec des collectivités locales. En effet, certaines collectivités sont à la recherche de déchets pour alimenter leurs propres filières* de recyclage. Une filière de retraitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) a été mise en place en 2009. Ce partenariat avec une entreprise du continent a permis de récolter un peu d'argent puisque l'entreprise rachète les équipements. Il n'y a donc pas de transport à payer et la filière de recyclage est gratuite. Les filets de pêche sont quand à eux repris sur le continent et valorisés.

La déchetterie de l'île a permis à la CC Belle-Île de mieux contrôler les typologies de déchets et de savoir où chacune va. De plus, les autorités communales ont pu constater la baisse des décharges sauvages depuis sa mise en place. Les équipements de l'île présentés ci-dessus correspondent aux normes environnementales. Les lixiviats* de déchets sont traités et les envols* sur le centre d'enfouissement sont gérés grâce à des haies. Rien n'est donc rejeté directement dans le milieu naturel.

Cette stratégie coûte actuellement trop cher et l'enfouissement ne sera pas possible éternellement. Il faut savoir que le département du Morbihan exporte lui-même ses déchets sur d'autres départements car il ne peut actuellement pas tout traiter. Plus de 30%² du gisement d'ordures ménagères résiduelles produites dans le Morbihan est exporté en dehors du département pour leur traitement. Ce chiffre est en augmentation car il y a peu de projets de création de capacité de traitement sur le territoire.

b) Un problème majeur à résoudre d'urgence

Un bureau d'études (APAVE³) réalise actuellement une étude d'optimisation afin d'estimer la durée de vie du centre d'enfouissement et proposera différents scénarios de gestions mais surtout de financement de la gestion des déchets. Incontestablement, dans un avenir proche, il faudra trouver des solutions pour remplacer le casier d'enfouissement dont le comblement est très rapide et qui sera à ce rythme plein en 2016. Sachant qu'il est coûteux et difficile de mettre en place un nouveau site pour enfouir les déchets ménagers, il faudra trouver d'autres pistes pour la gestion des déchets. Faudra-t-il envoyer tous les déchets sur le continent ? Des expériences alternatives commencent à être mises en place pour ralentir le phénomène et économiser de la place dans les casiers d'enfouissement, notamment autour du compostage semi-collectif avec la mise en place de deux sites pilotes à Palais par exemple. En amont, la

¹ La COVED, filiale du Groupe SAUR, gère pour le compte des collectivités locales la collecte, le nettoyage, le tri, la valorisation et le stockage de tous types de déchets.

² Pour l'année 2004, source : Bulletin d'information semestriel de l'Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan, Numéro 24 - mai 2006.

³ L'APAVE est un groupe international en contrôle et conseils sur les risques techniques et environnementaux.

communication, l'incitation au tri et à mieux consommer seront des questions à développer pour gérer la production de déchets.



**Figure 25 : Centre de
Stockage des ordures
ménagères de
Chubiguer,
Belle-île-en-Mer.**

Réalisation : CARRE E. 2010

Cette image (Figure 25) peut faire l'objet d'un électrochoque pour de nombreux Bellilois et autres individus lambda. La présence d'un site d'enfouissement des déchets sur l'île tranche avec l'image « naturelle » et « vierge » d'un territoire insulaire breton. Mais ceci est la réalité. Chaque jour, ce sont huit tonnes de déchets¹ qui sont déversés ici, au cœur de l'île. Cette présence et la proximité d'un tel équipement peut être un atout pour la prise de conscience des résidents sur la problématique des déchets.

Pour la communauté de communes de l'île il est financièrement lourd de développer des filières* de traitement des déchets puisqu'il faut disposer de l'outillage nécessaire. Il faut savoir que sur le continent, certaines collectivités achètent le matériel en commun ou le louent puisqu'elles n'en ont l'utilité qu'une à deux fois par an. Nous pouvons par exemple citer le broyeur à déchets verts mis en place à la déchetterie et qui aurait été d'autant plus coûteux à louer et à transporter par bateau pour broyer les déchets de l'île une fois par an. L'insularité dans la gestion des déchets demande donc un certain investissement financier de la part des acteurs intercommunaux pour avoir le matériel nécessaire mais ne tournant pas à plein régime. Le fait de ne pas pouvoir entrer dans un circuit d'échange et d'entraide entre communautés de communes est perçu comme une faiblesse par la CC Belle-Île puisqu'elle engagera plus d'argent dans son équipement qu'une communauté de communes du continent.

c) Initiatives publiques et citoyennes autour des déchets valorisables sur place

La communauté de communes a débuté une réflexion sur le traitement local de certains déchets comme les déchets verts récupérés en déchetterie. Ils sont aujourd'hui broyés sur place et réutilisés pour le comblement d'espaces. Mettre en place une plateforme de compostage a un coût trop élevé et représente une structure trop lourde pour la petite

¹ 3 072,34 tonnes d'ordures ménagères ont été réceptionnées et déposées dans le centre d'enfouissement en 2008. Source : Rapport annuel du service public des déchets 2008, Communauté de Communes de Belle-Île.

quantité produite sur l'île. Dans l'avenir, la CCBelle-Île voudrait travailler avec les agriculteurs pour tenter de mieux valoriser cette ressource au travers d'une réutilisation en tant que compost. Dans la même optique, la CCBelle-Île est en pourparler avec l'entreprise INERTA¹ pour mettre en place sur l'île une filière de récupération et de recyclage des déchets inertes du bâtiment. Les gravats concassés et criblés et pourront alors être revendus ou réutilisés sur des chantiers. Il faut noter que les gravats issus du secteur du bâtiment sont présents en une assez forte proportion puisque le marché de la construction de résidences secondaire est le marché le plus important de l'île avec le tourisme. Pour les autres déchets (amiante, piles...), les quantités sont peu importantes. De plus, il n'y a pas assez d'habitants pour mettre en place des points de collecte, ni pour obtenir des subventions d'Eco-Emballages puisque celles-ci sont attribuées aux collectivités de plus de 10 000 habitants². Enfin, les partenariats avec des entreprises de recyclage du continent sont difficiles à mettre en place pour la CCBelle-Île puisqu'il faut que les entreprises viennent chercher les déchets sur l'île, ou ces entreprises demandent que les déchets soient transférés vers un point de stockage sur le continent. Les îles éprouvent donc des difficultés à intéresser les entreprises du continent car elles sont difficilement accessibles et qu'elles produisent de petites quantités de déchets. Un conflit naît donc ici entre la nécessité pour les territoires insulaires de faire traiter leurs déchets et les intérêts des entreprises de retraitement. C'est le transport des déchets qui est remis en cause. Aucun n'a d'intérêt à payer ce transfert. La Communauté de Communes tente donc d'attirer des entreprises sur l'île et d'investir les acteurs économiques locaux pour le retraitement des déchets. L'implication de ces derniers est indispensable vu le manque de moyens accordés aux petites collectivités. Un second conflit naîtra nécessairement avec les entreprises continentales associées lorsque l'île prendra à sa charge le recyclage des déchets

Les initiatives citoyennes, comme le compostage collectif ou la communication et l'information, pour un mode de vie plus écologique et autonome, de l'association Eau Vivante³ par exemple, sont des opérations tests qui pourraient être développée par la suite de façon globale. Les projets présentés sont assez simple techniquement à mettre en place à une petite échelle et pourrait être une alternative aux grands projets, pour des déchets qui ne nécessitent pas de traitement lourd. Il y a donc sur l'île des citoyens prêts à relayer les initiatives communales et intercommunales qui seraient établies dans le sens du développement durable et qui tentent aujourd'hui d'appuyer cette dynamique en expérimentant des projets tests.

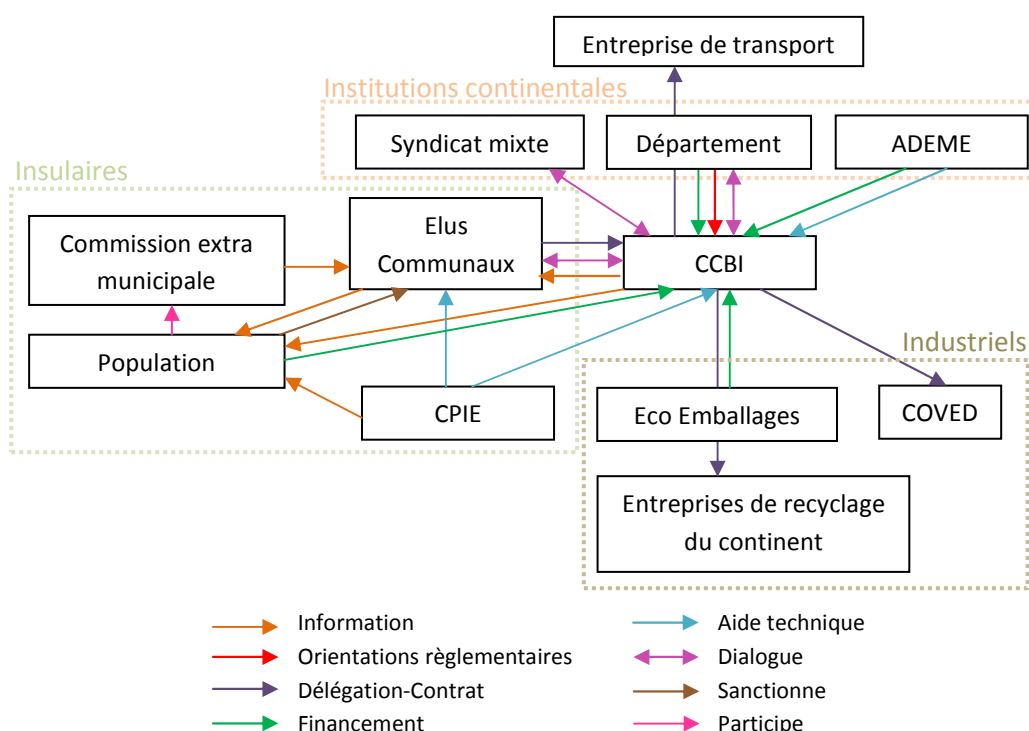
12. Des difficultés à trouver les bons partenaires

La communauté de communes de Belle-Île est au cœur de la définition et la mise en œuvre de la politique en matière de déchets (Figure 26). Elle est accompagnée d'un soutien insulaire qui pourrait être encore plus fort s'il y avait un véritable engagement de la CCBelle-Île dans le lancement d'une réflexion sur le sujet de la gestion des déchets. Cela permettrait de pallier aux difficultés d'établissement d'un véritable soutien technique de la part des collectivités territoriales supérieures.

¹ INERTA est une entreprise morbihannaise de retraitement et de récupération des déchets industriels.

² Stipulé par le contrat avec Eco-emballages.

³ Eau Vivante est une association créée en 1997 dans le Gers qui agit pour la qualité de l'eau et compte de nombreuses associations relais en France. Sa fondatrice Anne Rivière, docteur en sciences de l'environnement, réside actuellement à Belle-Île-en-Mer et mène des actions avec les bénévoles de l'association pour promouvoir des savoir-faire et techniques pour vivre de manière soutenable et autonome.



a) Des acteurs institutionnels plus ou moins investis autour de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de Belle-Ile bénéficie d'une délégation de compétences des communes de Belle-Île-en-Mer sur la question de la gestion des déchets. C'est elle qui organise la politique locale des déchets au sein de ses services et prend les décisions. Les communes relaient les actions de la CCBelle-Île au travers d'actions de sensibilisation et d'informations sur leur site internet, des dépliants ou encore des réunions thématiques.

Le syndicat Mixte du Pays d'Auray-Belz-Quiberon a lui-même sa propre politique en matière de déchets. Il souhaite y intégrer les déchets de Belle-Île pour faire fonctionner ses équipements à plein régime. Un conflit d'intérêts est donc en train de naître entre la gestion des déchets sur le Pays, et le développement local de l'île. Des partenariats se forment tout de même notamment pour la gestion des D3E, et prochainement pour la mise à disposition d'un ambassadeur du tri. Des accords sont donc trouvés pour gérer certains déchets problématiques et produits en petite quantité sur l'île. Le Pays est donc un appui pour la CCBelle-Île, mais celle-ci n'a pas l'intention de fournir les déchets qui pourraient participer au développement de l'île. C'est donc un partenariat à sens unique qui s'est mis en place, et le syndicat mixte du Pays éprouve des difficultés à s'y retrouver. Au niveau planification, le SCoT du Pays d'Auray ne prend pas en compte les problématiques des îles dans son volet gestion des déchets. Les orientations restent générales. Nous pouvons cependant notifier une volonté de traiter les déchets au plus près de leur lieu de production¹. Le syndicat mixte n'a donc pas de légitimité pour exercer une pression sur la CCBelle-Île dans ce cadre, et le Pays doit pouvoir apporter son aide à tout projet innovant de gestion locale des déchets.

¹ PADD du SCoT du Pays d'Auray, 2009.

Le département semble assez présent dans l'organisation globale de la gestion des déchets sur son territoire. Il donne les grandes directions au travers du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Ce document tient très peu compte des spécificités des îles alors que nous comptons six îles formant des unités territoriales de la commune au canton en Morbihan. A propos des objectifs définis pour Belle-Île, le PDEDMA met un fort accent sur l'autonomie de stockage qu'elle qualifie de très bonne et suffisante au-delà de l'échéance du plan en 2017¹, capacité qui, nous l'avons entrevu précédemment, n'est pas si grande que cela. De plus, le plan ne parle pas de filières* locales de retraitement des déchets pour les îles. Cependant, les membres de la CCBelle-Île sont amenés à participer à des réunions décisionnelles et tentent avec les autres îles de rappeler leurs particularismes afin qu'elles soient prises en compte, voire même obtenir un soutien financier et technique pour des initiatives innovantes. Le département manque de précision dans sa politique en matière de déchets. Il reste trop général et la gestion des déchets sur des territoires spécifiques comme les îles ne semble pas lui être préoccupante, d'où une difficulté pour les îles à se faire entendre et aider dans leurs projets. Le département alloue cependant des subventions pour la gestion des déchets, dont les montants sont d'autant plus importants que les initiatives sont locales et durables. Cette stratégie reflète un désengagement du département du point de vue de la réflexion, et une tentative de stimuler l'inventivité et booster les idées issues des collectivités locales.

Globalement, les orientations règlementaires sont peu mobilisées sur la question de l'autonomie en matière de gestion des déchets. La CCBelle-Île joue un rôle central dans la définition de la stratégie de gestion des déchets sur Belle-île-en-Mer. C'est elle qui fait le lien entre les politiques locales et les collectivités locales supérieures. En effet, elle tente de mettre en place une politique correspondant à la stratégie départementale décrite dans le PDEDMA, et en équilibre rapport aux politiques du syndicat mixte et des communes. Les principales initiatives pour développer la gestion des déchets viennent de la CCBelle-Île qui, au travers de contrats (avec Eco-Emballages) et de délégations de service public (département-transports, COVED) organise sa propre gestion en matière de déchets. Nous remarquons entre la CCBelle-Île et les collectivités locales l'importance du dialogue. Les communes soutiennent la CCBelle-Île, qui a du mal à se faire entendre aux niveaux supérieurs et manque d'appui.

b) Des acteurs insulaires à engager plus officiellement aux côtés de la CCBelle-Île

Il n'est pas évident pour une petite structure de gérer ses déchets. L'Ademe² et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement peuvent apporter un soutien et une aide technique pour la définition de la stratégie à mettre en place. Ces deux organismes ont les compétences et les moyens humains nécessaires pour aider la CCBelle-Île.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) est composé de bénévoles et de salariés qui ont une compétence pour informer, sensibiliser la population, mais aussi réaliser de la concertation et accompagner les acteurs du territoire sur des projets liés à l'environnement. Il réalise de nombreuses manifestations et animations pour enfants et adultes. Certaines sorties nature sont consacrées à la

¹ PDEDMA du Morbihan, 2007.

² L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour but d'animer, coordonner, et aider les porteurs de projets touchant l'environnement ou la maîtrise de l'énergie.

thématique des déchets et des actions de ramassages sont aussi effectuées par des groupes de jeunes. Ils réalisent de plus des actions en coordination avec la communauté de communes afin d'impulser les démarches de développement durable. C'est une structure locale, qui réfléchit à des problèmes locaux liés à l'environnement. Ils sont à même de participer activement à une recherche sur la gestion durable des déchets sur l'île et aider la CCBelle-Île à définir sa politique. La Communauté de Commune a l'opportunité d'investir le CPIE, non plus uniquement pour ses compétences dans l'information, mais aussi dans l'étude de projet.

Une commission extra municipale¹ de la commune du Palais dédiée à l'environnement rassemble des citoyens de la commune afin de participer au développement d'idées pour le développement durable sur le territoire. Seuls les citoyens peuvent participer activement aux réunions de discussion et de formation organisées une fois par mois. Les résultats des travaux sont ensuite rendus aux élus communaux. La commission organise pour le moment un atelier sur la biodiversité et un atelier sur la communication autour de l'environnement. Le premier a par exemple permis de mettre en place l'expérimentation de compostage collectif dans les logements sociaux, et le second un herbier des déchets pour illustrer les différentes catégories de déchets. Cette commission n'a pas de lien direct avec la CCBelle-Île mais peut, au travers de ses réflexions influencer le discours des élus municipaux et leurs attentes vis-à-vis de la communauté de communes. C'est aussi une cellule génératrice d'idées émanant directement des citoyens. Pour organiser la gestion des déchets, cette commission peut être un bon relais avec les citoyens notamment pour mettre en place des projets qui nécessitent de par leur proximité un grand investissement de la part des habitants (exemple du compostage collectif).

La marée noire a créé chez les bellilois un rapport collectif à l'environnement. De plus, la CCBelle-Île a un devoir d'information envers la population et les élus communaux. Elle réalise des réunions sur la thématique des déchets et participe, avec l'aide du CPIE à la sensibilisation des habitants. Ceci fait que la population est assez réceptive au concept de développement durable et de protection de l'environnement. Cela s'est vérifié aux dernières élections régionales de 2010 avec plus de 21% des voix pour les Verts à Le Palais, 20% à Sauzon, 17% à Bangor et Locmaria, contre 11,37% sur toute la Bretagne. Les préoccupations environnementales sont donc très présentes dans l'esprit des bellilois. Les habitants sont globalement attentionnés face aux déchets. Cependant, il n'est pas certain qu'il en soit de même pour les touristes et les résidents secondaires.

*La remise en cause de la gestion des déchets est de plus en plus urgente à Belle-Île-en-Mer. Les insulaires en sont conscients et multiplient modestement de petites expériences de retraitement local de déchets. L'obstacle à dépasser est cependant grand, et **une véritable réflexion globale est nécessaire, tout comme une union des acteurs insulaires, pour une meilleure synergie dans l'élaboration d'un projet.** Une stratégie novatrice et durable permettra d'obtenir un soutien de la part des collectivités supérieures.*

¹ « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. [...] Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. ». Code général des collectivités territoriales.

2. La motivation au rendez-vous pour un projet d'autonomie environnementale et de développement local autour des déchets

Selon un premier à priori, le déchet perçu négativement ne peut être considéré par les acteurs comme source de développement local. Nous allons voir que ceci est totalement faux, et que bien au contraire, **les insulaires ont conscience de la charge qui leur incombe et du poids que cela pourrait avoir dans l'économie** si des filières* de récupération, recyclage et valorisation étaient organisées localement.

21. Une forte présence du développement durable et de la gestion des déchets dans les esprits

Les insulaires interrogés connaissent les enjeux du développement durable dans la gestion des déchets et pour leur territoire. **Ils sont prêts à relever le défi d'une gestion locale.** Cependant, il reste à passer à l'action engageant la politique de gestion des déchets sur le créneau économique.

- a) Une gestion des déchets dont les complexités sont bien comprises par les acteurs institutionnels mais peu par les citoyens (Questions 1 et 2)

Dans l'ensemble les acteurs institutionnels ont plutôt une très bonne connaissance de la gestion globale des déchets sur l'île, que ce soit dû à leur position dans la définition de la stratégie de gestion ou dans leur rôle de communication à la population. Ils ont tous su expliquer pendant l'enquête les principales problématiques auxquelles il faudra faire face dans les années à venir. L'information a bien été relayée par la CC Belle-Île afin de motiver la réflexion chez tous ses partenaires et de trouver des solutions. La Communauté de Communes a donc besoin d'être soutenue et s'appuie sur une réflexion communautaire en engageant les autres acteurs institutionnels dans le problème. Seule ombre au tableau, les citoyens membres de la commission extra municipale du Palais sur l'environnement se disent moyennement informés, « *On ne sait pas vraiment ce que deviennent nos déchets, on sait trier, ce que l'on a appris à trier, mais après ?* »¹. L'information du citoyen lambda est donc limitée au geste du tri. Elle ne va pas jusqu'au citoyen sur des problèmes qui pourraient pourtant les faire réagir, s'intéresser plus à la gestion des déchets sur l'île, voir changer leur mode de consommation. Les campagnes d'information sont donc assez restrictives et seules les personnes engagées pour l'environnement et volontaires sont amenées à en découvrir un peu plus au travers de visites commentées de la déchetterie et du centre d'enfouissement de Chubiguer.

Toutes les personnes interrogées sont unanimes sur le fait que la gestion des déchets n'est pas axée sur un domaine particulier mais une combinaison de la technique, du social, de l'environnement et de l'économie. Ceci contredit notre première idée que le déchet est mis de côté et rejeté en dehors de la sphère socio-économique. Cela est dû à

¹ Entretien du 8 avril 2010 avec le Président de la commission extra municipale sur l'environnement de Le Palais

l'insertion du terme environnement dans la notion de gestion des déchets. Citoyens et acteurs institutionnels ont pris conscience de la nécessité de réintégrer les déchets dans l'économie, de recycler, pour limiter les atteintes à l'environnement. Cette manière de voir les choses peut être due aux acteurs rencontrés qui forment une équipe plutôt jeune et dynamique. En effet, ils ont pour la plupart entre 25 et 40 ans, originaires de l'île et revenus sur leur terre d'origine pour son cadre de vie. L'insularité semble être la caractéristique forte qui les unit. Ils sont investis au quotidien dans le maintien de ce cadre, par leur métier ou leurs activités associatives, et porteurs des notions contenues dans le développement durable. Ils ont des idées, sont ouverts sur ce qui se pratique sur le continent, et se sont forgé une expérience dans le développement durable lors de leurs précédentes expériences. C'est sans doute pour cela que les réponses englobent la totalité des domaines proposés sans pouvoir véritablement les dissocier.

Au CPIE on s'interroge sur la manière dont est mise en place la politique de gestion des déchets par rapport à ces thématiques. « *Pour moi la gestion des déchets c'est forcément technique mais j'espère que c'est vécu de moins en moins comme ça* »¹. Les bases sur lesquelles repose la gestion des déchets sont donc assez opaques pour les acteurs situés en dehors de la sphère politique. La manière dont est menée la stratégie de gestion des déchets est donc peu transparente, et nous pouvons nous poser la question de l'implication ou non de critères socio-économiques et environnementaux dans la politique menée. Un élu de la commune du Palais et le Président de la commission extra municipale sur l'environnement du Palais ont pris un parti environnementaliste de la gestion des déchets comme but principale et préoccupation majeure dans le traitement. Le but est de limiter l'impact de l'homme sur l'environnement, comme si les autres préoccupations socio-économiques étaient un bonus, une plus-value, mais non indispensables à la gestion des déchets. En interrogeant les élus de la CC Belle-Île nous nous rendons compte que le volet social et acceptation de la population sont primordiaux dans la réalisation de la stratégie. Cependant cet aspect n'est pas assez développé selon les citoyens actuellement car « *il y a tellement de choses qui sont récupérables et qui pourraient servir à des gens qui n'ont pas les moyens de vivre. Il faudrait recréer des circuits parallèles qui ont le droit d'exister. La récupération doit être d'autant plus grande que l'on est en circuit fermé* »². Ils expriment ici un manque de réseaux d'entraide sur l'île et qu'il y a trop de gaspillage. Le mode de récupération des déchets en déchetterie ne permet pas aux habitants de pratiquer la récupération. L'impact économique est principalement vu en tant qu'impact sur le portefeuille des citoyens et non sur l'activité des entreprises et les emplois sur l'île.

b) La gestion locale comme projet global mais face à une difficulté à avancer (Questions 3, 4 et 5)

Nous pouvons déceler une motivation générale pour l'autonomie de l'île et une gestion globale des déchets. Il réside une forte conscience de la propriété du déchet chez tous les acteurs interrogés. « *Ce sont nos déchets, à nous de les gérer* »³. Ils sont donc conscients du défi à relever localement, et ne tentent pas par déni, d'envoyer sur le continent tous leurs déchets. La notion d'autonomie a été citée par la technicienne de la CC Belle-Île et par le président de la commission extra municipale du Palais. Elle est liée à celle de la

¹ Entretien du 8 avril 2010 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

² Entretien du 8 avril 2010 avec le Président de la commission extra municipale sur l'environnement de Le Palais

³ Entretien du 8 avril 2010 avec la vice-présidente de la CCBI en charge des déchets

gestion des circuits de matières : « *il faut essayer de faire de cette île un endroit le moins dépendant de l'extérieur pour la gestion de ses déchets et le plus responsable de ses circuits* »¹. La surveillance de ce qui entre et ce qui sort de l'île semble être une notion importante sur laquelle les acteurs institutionnels voudraient agir, mais sur laquelle ils ne pensent pas faire le poids face aux grands groupes de supermarchés. Ici le dialogue n'est pas établi entre ces deux acteurs, à cause d'un apriori sur les rapports de force. La CCBelle-Île ne se sent pas les moyens d'asseoir sa légitimité pour exiger un effort de la part des industriels qui exportent sur Belle-Île.

Tous les acteurs interrogés ont relayé et soutenu la Communauté de Commune dans ses actions et la difficulté de réduire les apports en déchets. D'autres pistes de réflexion et d'actions locales sont envisagées pour contrer cette difficulté (sensibiliser habitants et commerçants, revoir la taxation...). Au CPIE, il est aussi question de gérer en priorité pour la communauté de communes l'aval de la production de déchets par la diversification des filières* de traitement locales pour une utilisation optimale des objets avant leur classement dans la catégorie des déchets. « *Nous pouvons par exemple penser à la création d'une recyclerie*, ce qui serait intéressant pour faire travailler les gens de Belle-Île* »². En plus de penser le rôle de la CCBelle-Île comme organisatrice des filières*, le traitement des déchets s'insère au travers de cette remarque dans le développement local. Plus que limiter les entrées pour avoir moins de déchets à gérer, cette idée correspond aux scénarios de développement local autour des déchets que nous avons proposé dans la première partie de l'étude. Nous pouvons dire que le cabinet d'études insulaire sur l'environnement devance la Communauté de Communes sur sa propre compétence économique. La CCBelle-Île s'empêche par un manque de transversalité dans la stratégie de gestion des déchets d'attaquer le problème par l'économie, domaine sur lequel elle pourrait agir en toute légitimité pour atteindre l'autonomie environnementale qu'elle recherche.

La recherche d'exemplarité a aussi souvent été citée lors de ces entretiens. « *L'île doit être exemplaire à ce niveau là, gérer les déchets correctement sur un circuit fermé comme le notre, sur une surface restreinte, c'est apprendre à gérer les déchets au niveau planétaire* »³. Pour les insulaires, la qualité environnementale et les démarches d'éco-qualité de l'île sont intéressantes pour tenter de trouver des solutions adaptées à leurs conditions ainsi que modeler et véhiculer une image positive et durable du territoire. Les élus de la CCBelle-Île sont prêts à faire de l'île un site pilote, notamment, précisant le Président de la CCBelle-Île, si cela leur permet d'obtenir des aides financières.

22. Une motivation globale pour l'autonomie malgré quelques obstacles

Gérer les déchets de manière autonome et en lien avec le développement local est une réflexion légitime. C'est aussi un devoir pour protéger l'environnement. Mais **pour les gestionnaires, le déchet reste une charge**. Changer de politique et proposer un projet est ambitieux et nécessite une aide extérieure. La réflexion n'a donc pas encore réellement débutée.

¹ Entretien du 7 avril 2010 avec un membre de la commission extra municipale sur l'environnement de Le Palais

² Entretien du 8 avril 2010 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

³ Entretien du 8 avril 2010 avec le Président de la commission extra municipale sur l'environnement de Le Palais

a) Un idéal à atteindre freiné par les acteurs décisionnels (Questions 6)

Le terme de la diapositive présentée qui a interpellé est « le potentiel ». Au CPIE et à la commission extra municipale sur l'environnement du Palais ils voient l'idée de mettre en avant le potentiel en déchets pour le développement local insulaire d'un œil particulièrement intéressé : « *c'est formidable, ça serait un juste retour que la gestion des déchets devienne une solution plutôt qu'un problème, au moins du travail en perspective* »¹. Ici ils allient le terme potentiel à la création d'emplois locaux et donc plus largement au développement local. Créer des emplois autour des déchets est perçu comme une idée neuve, une perspective pour l'avenir. Nous pouvons de plus observer l'importance de la prise en compte du social dans le discours du président de la commission extra municipale du Palais, qui ressort ici comme une évidence, un potentiel pour les personnes en difficulté. Nous avançons donc dans notre réflexion et pouvons dire que les bellilois sont réceptifs à l'idée de travailler et de développer leur île et des liens de solidarité autour du domaine des déchets. Quant-à l'autonomie environnementale, seuls le CPIE et la commission extra municipale sur l'environnement du Palais y portent leur attention : « *l'autonomie environnementale, je ne sais pas si on l'atteindra à 100%, mais c'est vers ça qu'il faut tendre* »². Ces deux espaces de réflexion sur l'environnement sont les seuls à s'intéresser à l'environnement au travers de l'autonomie dont nous parlions plus tôt. Ce ne sont cependant pas des acteurs participants à la prise de décision, d'où une pression pour la prise en compte de l'écologique sur les décideurs.

A la CCBelle-Île élus et techniciens remarquent globalement qu'à travers leur politique et les tentatives de retraitement local des déchets, l'autonomie en matière de gestion des déchets au service du développement local est ce vers quoi ils aimeraient tendre. Certaines expériences sont cependant restées sans succès, comme la revente de bois puisque « *les habitants ne veulent pas payer un produit qui est un déchet* »³. Reste à trouver des solutions adaptées, dont les modalités sont encore floues aux yeux de la CCBelle-Île, et à convaincre population et acteurs économiques. Les élus et le président de la commission extra municipale se posent la question de la rentabilité des projets. Ils sont plus terre à terre et pensent en termes de coût et non de retombées économiques et sociales. Il semblerait que la gestion des déchets est pour eux plus une charge actuellement qu'un potentiel.

b) Une réflexion indispensable mais repoussée (Questions 7, 8, 9 et 10)

Personne n'a donné d'avis négatif sur le concept proposé. Tous ont parlé en termes positifs traduisant une volonté de tendre vers une politique de gestion semblable à celle présentée. Tous sauf le Président de la CCBelle-Île, considèrent qu'une telle réflexion est indispensable, réaction due à l'imminence du comblement du centre de stockage car « *on doit trouver maintenant des solutions pour traiter et stocker nos déchets, sinon ça s'imposera à nous de manière beaucoup plus violente* »⁴. L'indispensabilité donne lieu dans les discours à la légitimité de ce type de démarche, de quoi motiver les politiques à se lancer plus franchement dans l'expérience.

¹ Entretien du 7 avril 2010 avec un membre de la commission extra municipale sur l'environnement de Le Palais

² Entretien du 8 avril 2010 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

³ Entretien du 8 avril 2010 avec Monsieur le Maire du Palais et Président de la CCB

⁴ Entretien du 8 avril 2010 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

La question des difficultés pour atteindre l'objectif proposé soulève différentes thématiques chez les acteurs interrogés. Ont été mentionnés le contrôle des produits qui entrent sur l'île, la modification des habitudes et « *que la population s'investisse pleinement dans la réduction et le tri des déchets* »¹. Ceci reste cependant ambitieux du point de vue du CPIE mais surtout de la CCBelle-Île où les moyens financiers, le choix d'une technologie adaptée et viable semblent les plus difficiles à trouver. Au CPIE, les notions de temps de travail et de moyens humains pour la réflexion semblent être une difficulté actuellement puisque peu de moyens humains sont dédiés entièrement à la gestion des déchets.

Pour ce qui semble le plus important, c'est le sens de la responsabilité de chacun, tant au niveau de la population et des professionnels que l'efficacité des techniciens et politiques. En effet, tous doivent mettre en place les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif d'autonomie fixé. De plus, des avis extérieurs, et des analyses seraient bienvenus pour parfaire la stratégie afin qu'elle fonctionne au mieux. Les remarques formulées en fin d'entretien mettent l'accent sur la façon dont cela pourrait être mis en place. La première réaction est que « *c'est facile d'avoir une pensée systémique sur l'île et on voit très bien que tout ce qui arrive fini là, c'est plus facile à garder à l'esprit, on les voit les déchets* »².

Les élus et techniciens de la CCBelle-Île pensent à ce type de stratégie proposé mais n'ont pas encore franchi le cap par manque de moyens humains, de réflexion sur le sujet et d'études plus poussées vérifiant la solidité de tels projets. Les contraintes financières sont le principal frein à tout cela, contraintes que n'ont pas le CPIE et les citoyens dans cette réflexion stratégique. Il y a donc une motivation générale pour lancer des projets d'autonomie et de développement local autour des déchets, mais une incompétence sur ce domaine localement, d'où une frilosité à pousser plus loin la réflexion et à engager des spécialistes, malgré les échéances qui accourent.

23. Une conclusion optimiste à l'égard de l'engagement des acteurs insulaires

Les insulaires sont conscients que l'autonomie de la gestion des déchets pourrait leur apporter beaucoup. **Cette prise de conscience générale devrait permettre d'en profiter pour changer de stratégie, et lancer une démarche de remaniement de la politique en place.** Cela représente un investissement, donc un engagement des décideurs, mais aussi un premier pas vers le développement durable, puisqu'il s'agit d'une réflexion sur le long terme.

a) Profiter des conditions actuelles pour le changement

Sur l'ensemble des personnes interrogées se dégage dans les raisonnements une motivation locale pour l'autonomie de la gestion des déchets parce qu'elle permet un développement local. Dans la réalité tous les acteurs n'ont pas eu la même réaction sur toutes les questions. Suivant l'organisation à laquelle ils appartiennent et leur niveau dans la définition de la stratégie de gestion des déchets, ce ne sont pas les mêmes priorités qui sont apparues. Les pessimistes sont les élus et décideurs de

¹ Entretien du 7 avril 2010 avec un élu de Le Palais

² Entretien du 7 avril 2010 avec un membre de la commission extra municipale sur l'environnement de Le Palais

l'intercommunalité pour lesquels le traitement des déchets est synonyme de dépenses importantes, et regardent peu les retombées locales de la gestion des déchets. L'expérimentation peut aussi poser un certain nombre d'incertitudes comme la viabilité des petites entreprises de recyclage, ou encore la possibilité d'agir sur ce qui entre sur le territoire et le soutien des professionnels. Une certaine frilosité ressort des discours des élus pour qui les monopoles du retraitement, comme Eco-emballages qui traite actuellement sur le continent la plupart des déchets recyclables, semblent être des valeurs sûres pour traiter les déchets à un coût acceptable. Les autres, professionnels de l'environnement, citoyens et élus municipaux sont optimistes quand aux impacts d'un projet d'autonomie locale de traitement des déchets sur le territoire. Leur force est liée à l'insularité, un sentiment affectif, liant les individus à leur territoire et les rendant conscients de la vulnérabilité de celui-ci. Nous pouvons dire que les premiers freinent l'imagination des seconds, ainsi que le processus d'évolution de la politique des déchets alors qu'au contraire ils devraient profiter de cette dynamique locale favorable au changement pour mettre en place un projet global innovant.

b) Engager dès maintenant une politique globale au sein de la CCBelle-Île

La communauté de communes de Belle-Île se dit en avance sur beaucoup d'autres communes dans la mise en place de filières* spécifiques de retraitement (exemple des D3E). Cependant, les autres territoires n'ont pas la même urgence de réaction face au comblement de leur centre d'enfouissement. Il faut agir rapidement, mais, nous sentons bien qu'il n'y a pas actuellement de réflexion poussée, la stratégie est organisée au coup par coup en fonction des opportunités du continent. CCBelle-Île est de plus encore jeune, manque d'expériences locales de gestion des déchets et est solitaire vis-à-vis du continent dans la définition de sa politique. La réflexion poussée sur l'autonomie nécessite un investissement dans une étude spécifique mais néanmoins nécessaire pour avancer dans cette direction. Du côté technique, les réflexions dans le sens de l'autonomie et du développement local ont déjà commencées mais pas sous forme d'un projet global. L'urgence est dans le déploiement de moyens humains pour la réflexion sur le problème. De plus, ce ne sera pas simple pour la CCBelle-Île de remettre en cause son travail et de revoir les partenariats qu'elle a pu trouver jusqu'à maintenant pour le retraitement de ses déchets. Pour la CCBelle-Île, il est clair que la question sociale est maintenant le pilier pour réussir une politique de gestion des déchets. Dans l'esprit de la CCBelle-Île, ceci réside dans l'information et un juste équilibre de la participation financière des usagers du service. Ouvrir la réflexion sur le volet économique et sur d'autres paramètres sociaux devrait permettre de chiffrer les avantages d'une gestion locale des déchets et de comparer cette stratégie avec celle actuellement en place. Une réflexion comme celle présentée dans la deuxième partie du mémoire permet ce genre de mutation dans les politiques en matière de gestion des déchets et est réalisable par structures comme la CCBelle-Île et le CPIE.

En territoire insulaire, nul besoin d'évoquer l'autonomie et le traitement local des déchets en donnant de multiples explications sur le concept, il est déjà présent dans les esprits. **Les problèmes locaux autour de la gestion des déchets facilitent la prise de conscience et la réflexion se tourne d'elle-même vers ce genre de réflexion**, même si tous les insulaires ne l'accordent pas d'eux même avec les termes autonomie et développement local. Les problèmes sont tellement grands, et le développement durable présent dans les esprits, que développer leur île à partir des déchets ne leur pose pas de problèmes moraux. Seule ombre au tableau, **les insulaires manquent de soutien politique et technique, qui rassureraient les élus locaux dans leur prise de décision**, actuellement dirigée par les enjeux financiers. La venue sur le territoire d'un acteur extérieur, peut permettre de mettre en évidence les défaillances de la gouvernance locale, qui dans le cas de Belle-Île est centrée sur la Communauté de Commune, alors que sont disponibles et prêtes à se lancer dans la réflexion des forces vives locales, qu'elles aient des idées ou de l'expérience dans les domaines de l'environnement. Enfin, la politique en matière de gestion des déchets tourne malgré tout toujours autour de la technique et des finances comme nous avons pu l'étudier précédemment dans les ouvrages de Le Dorlot et Bertolini. **Un guide, ou une méthode comme celle de la Capacité de Charge, permettrait aux insulaires de lancer leur propre réflexion sur la gestion durable des déchets de manière autonome.**

La seconde hypothèse de ce mémoire est donc vérifiée, les acteurs insulaires de la gestion des déchets, pour mener une politique d'autonomie, ont besoin d'outils d'aide à la décision à la fois techniques et socio-économiques, comme la capacité de charge en déchets que nous avons proposé précédemment. De plus, ils n'ont pas tant besoin de mobiliser des arguments forts autour d'une image positive pour développer ce genre d'initiatives car ils ont déjà à l'esprit les bénéfices qu'elle engendre. Les insulaires ont surtout besoin de s'unir pour monter un véritable projet durable.

CONCLUSION

L'étude de la gestion des déchets est en pleine mutation. Depuis les années 1990, les scientifiques se sont penchés sur le sujet, et ont pu démontrer que **le déchet n'est plus un domaine d'investigation spécifique, mais un sujet transversal entre l'économie, le social, la technique et l'environnement**. Ceci est corrélé avec l'essor du paradigme du développement durable. La réflexion a débuté avec la nécessité de traiter durablement les déchets, de favoriser le recyclage et la valorisation, pour protéger les ressources et limiter l'enfouissement. **Par la suite, c'est la réflexion sur la production des déchets, et la proximité entre production de déchets et traitement, qui est amenée à se développer**. Pour les territoires insulaires, cette proximité serait bien vécue puisque c'est pour eux un enjeu lié au respect de leur territoire et de ses fragilités, mais aussi un moyen de favoriser le développement local. Voir le déchet comme un potentiel n'est pas évident, mais sur un territoire qui dispose de peu de ressources, il est plus facilement envisagé comme une matière à part entière. Ceci marque d'autant plus les insulaires que le déchet peut générer une certaine solidarité. C'est un sujet qui préoccupe les insulaires, et voit naître de nombreuses initiatives locales. **Le défi pousse les insulaires à accepter de développer leur île à partir des déchets**. La pression exercée par la présence de déchets devient un atout de développement, créateur d'emplois et de richesses. La réflexion autour d'un mode de gestion autonome, et lié au développement local, semble être la piste à privilégier pour résoudre les problèmes de la gestion des déchets insulaire.

Gérer les déchets de manière entièrement autonome n'est pas possible à une petite échelle, notamment pour certains déchets à faible production. Cela nécessite de plus une réflexion sur des entreprises de traitement combiné de plusieurs types de déchets. **Une gestion autonome requiert une observation globale, afin de mettre en place la stratégie de gestion, la combinaison de traitements, la mieux adaptée au territoire**. De plus, **valoriser les plus-values d'une stratégie de gestion locale des déchets permet de faire accepter d'autant plus le projet**, qu'il apporte à l'île une activité pourvoyeuse d'emplois qualifiés et de revenus de la vente des produits transformés. Mieux vivre sur l'île, profiter de circuits parallèles de solidarité, avoir un emploi correspondant à ses compétences...tant d'atouts pour faire revenir sur l'île des insulaires qui ne pouvaient plus y vivre. D'où la nécessité de faire entrer plusieurs disciplines dans l'étude de la gestion durable des déchets. **Réunir tout cela dans un véritable projet permet de reconnaître la démarche comme une stratégie de développement local innovante à part entière**, et bénéficier d'une communication et de subventions à la hauteur de l'ambition.

L'autonomie des îles n'est pas seulement une question politique, c'est surtout, dans le cas de cette étude, une question d'engagement vers le développement durable. En effet, leur fragilité environnementale et sociale est en jeu, et ces considérations ne peuvent être mises de côté. **Il faut profiter de l'élan particulièrement fort des territoires fragiles**, pour développer des systèmes nouveaux, changer la manière dont est réalisée la politique de gestion des déchets en France. Les élus ont besoins de repères, d'expériences qui ont marché. Pourquoi ne pas débiter l'expérience sur des petits

territoires insulaires, particulièrement adaptés à l'étude des flux de matière, et enclins à trouver rapidement des solutions pour gérer leurs déchets ? Nous pouvons dire qu'il est maintenant tant de lancer une véritable réflexion dans les services de gestion des déchets insulaires. En effet, nous disposons aujourd'hui de suffisamment de techniques variées pour trouver celles qui conviendront à des petits territoires. Reste à mener une étude chiffrée et appliquée au territoire pour comparer les stratégies et prendre un véritable tournant décisif dans la gestion des déchets. Une aide pourra être apportée par l'écologie urbaine et les études de capacité de charge en déchet. **Les gestionnaires des îles sont la plupart du temps prêts à innover, si nous leur apportons les moyens et la connaissance nécessaires. Mais face au désengagement du continent, se sera en interne et par les forces locales que le projet naîtra.**

Notre étude aura permis de mettre, en une unique reliure, des éléments pour lancer une réflexion sur l'autonomie de la gestion des déchets, et le développement local qui en découle. Ces notions sont peu souvent reliées, et le bénéfice de la proximité oubliés. Le mémoire de recherche a exposé l'intérêt de la démarche, les arguments qui peuvent être mobilisés, ainsi que des pistes de réflexion sur la mise en place de circuits courts. Nous avons aussi proposé une manière de diriger la prise de décision et l'établissement d'une stratégie de gestion des déchets. Le calcul et l'organisation d'une démarche, autour de la Capacité de Charge en Déchets, peuvent être retranscrits dans un guide, à destination des collectivités locales insulaire en charge de la gestion des déchets et des bureaux d'étude qui les accompagnent. L'application de l'enquête sur le territoire de Belle-Île-en-Mer sera un atout, pour la communauté de communes de Belle-Île, puisqu'il s'agit d'un avis extérieur et scientifique. Nous pouvons espérer que l'étude déclenchera un véritable processus de réflexion, aboutissant à un projet et à la réalisation de celui-ci.

Les projets d'autonomie sur de petits territoire peuvent aussi émerger en montagne par exemple, où l'insularité est parfois plus forte que sur des petites îles rattachées au continent. Le concept est donc réutilisable pour ces territoires même si les indicateurs ne seront pas identiques en fonction des caractéristiques et contraintes locales. Si le gouvernement poursuit sa réflexion sur les notions de proximité dans la gestion des déchets, il se peut que l'autonomie des territoires entre dans les objectifs nationaux de la gestion des déchets. **A l'avenir, ce mode de gestion peut ne plus être seulement l'affaire de territoires insulaires mais aussi des collectivités continentales.** En effet, de manière législative, les territoires vont se retrouver avec la même problématique générale que Belle-Île, car le projet de loi Grenelle 2, « **propose de limiter, dans chaque territoire, les capacités d'élimination ou d'enfouissement des déchets afin de favoriser la prévention et le recyclage** »¹. La réflexion sur tous les territoires sera donc sans doute lancée beaucoup plus rapidement, et sur des territoires qui n'en ont pour le moment pas la préoccupation.

¹ Projet de loi Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement, art 81 (Article L. 541-25-1 [nouveau] du code de l'environnement).

Communauté de Communes : « La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. » INSEE

Délégation de service public : « Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ». Code général de collectivités territoriales

Déchets : « Est un déchet au sens du présent chapitre tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. » Code de l'environnement

Déchets ultimes : « Est un déchet ultime un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux ». Code de l'environnement

Ordures ménagères résiduelles : « Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. » <http://www.actu-environnement.com>

Lixiviats : « Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». » <http://www.actu-environnement.com>

Envols : Phénomène de déplacement des déchets par le vent

Compactage : Procédé qui consiste à compacter les déchets pour faciliter leur stockage et leur transport.

Capacité d'exutoire : Correspond à la capacité de traitement des déchets

Enfouissement : Stockage définitif des déchets ultimes dans des Centres d'Enfouissement Technique (CET).

Valorisation : « Mode d'exploitation des déchets qui vise à les transformer afin de les réintroduire dans le circuit économique ». ADEME

Valorisation énergétique : « La valorisation énergétique est un mode d'exploitation des déchets par traitement thermique, ayant pour objectif de récupérer une partie de leur

contenu énergétique ». ADEME

Compostage : « Procédé biologique qui permet, par l'apport d'air, la dégradation accélérée de déchets organiques et conduit à l'obtention d'un compost. »
<http://www.actu-environnement.com>

Recyclage : « Le recyclage d'un déchet consiste à le réintroduire dans le cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première naturelle. Le recyclage se distingue de la réutilisation parce qu'il est nécessaire que la matière subisse un nouveau traitement. » ADEME

Recyclerie : « Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à des personnes ayant des revenus modestes, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. » <http://www.actu-environnement.com>

Filière de retraitement, valorisation et/ou recyclage : Organisation du retraitement des déchets depuis leur prise en charge par une entreprise sur leur lieu de stockage jusqu'à leur revente sous forme de nouveaux produits.

BIBLIOGRAPHIE

Géopolitique, sociologie et identité dans les îles

DEHOORNE Olivier et SAFFACHE Pascal, ouvrage collectif, « *Mondes insulaires tropicaux, géopolitique, économie et développement durable* », ed ellipses, Lonrai, 2008, 251p.

MARIMOUTOU Jean-Claude & RACAULT Jean-Michel, « *L'insularité, thématique et représentations* », ed L'Harmattan, Condé-sur-Noireau, 1995, 475p.

MOLES Abraham, « *Nissonologie ou science des îles* », l'Espace Géographique volume 11 n°4, p 281-289.

PERON Françoise, « *Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui* », ed de la Cité et Ouest-France, Tours, 1993, 286p.

SANGUIN André-Louis, « *Vivre dans une île, une géopolitique des insularités* », ed L'Harmattan, collection Géographie cultures, Condé-sur-Noireau, 1997, 389p.

Développement durable et tourisme

BOUYER Christine, FORTIN Christine, LOMBARD Nadège et SIMON Maximilien, « *Le développement durable du tourisme dans les territoires insulaires français et la valorisation touristique des espaces naturels littoraux métropolitains* », Études caribéennes, 11/2008, Petits territoires insulaires et développement durable, mis en ligne le 28 mai 2009. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/document3476.html>.

CAZES-DUVAT Virginie & MAGNAN Alexandre, « *Les Iles-hôtels, terrain d'application privilégié des préceptes du développement durable : l'exemple des seychelles et des maldives (océan indien)* », Cahiers d'Outre-Mer, 57 (225), janvier-mars 2004, p.75-100.

FOMOA-ADENET Madly & RIEUTORT Laurent, « *Territoires ruraux insulaires et développement durable* », Études caribéennes, 11/2008, Petits territoires insulaires et développement durable, mis en ligne le 28 mai 2009. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/document3454.html>.

MIOSSEC A., « *Les littoraux face au développement durable* », Historiens et géographes, n°387, 2004, p. 181-188.

NARCY J.B., MICHEL C. & BOUTELOUP C., « *Comment s'articule l'intervention environnementale avec les pratiques et utopies du développement durable ? L'exemple du Conservatoire du Littoral et de ses partenaires gestionnaires* », Développement

durable et territoires, Varia, mis en ligne le 16 juillet 2008.

SAVERIADES Alexis, « *Establishing the social tourism carrying capacity for the tourist resorts of the east coast of the Republic of Cyprus* », Tourism Management Volume 21 Issue 2, 2000, p.147-156.

SINGELIN J.-Y., MONNAT P., « *Gestion des ressources et aménagement des îles (rapport sur le troisième thème)* », dans Territoires et sociétés insulaires, ministère de l'Environnement, collection « Recherches Environnement », n° 36, Paris, 1991, p. 433-435.

PESME J.O., « *Développement touristique et modèles de gestion durable en milieu insulaire : le cas de Saint Thomas dans les îles Vierges américaines* », thèse de doctorat de Géographie tropicale, Université Bordeaux III, mars 1996, 300p.

VERNIER Jacques, « *l'Environnement* », Que sais-je ? N° 2667, 2eme édition, PUF, Paris, 1992, 127p.

Gestion des déchets et écologie urbaine

ADEME, « *Approche socio-économique de la gestion des déchets ménagers* », coll. Données et références, Paris, 1999,162p.

ALMEIDA-TEIXEIRA M. E., « *Codes de bonne conduite pour la gestion des déchets dans les îles* », édité par M. E. Almeida-Teixeira, M. Onida, ... ; Commission européenne, Direction générale "Environnement, sécurité nucléaire et protection civile", Luxembourg, 1996,134p

BARLES Sabine, « *Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France* », Rapport de recherche final pour le compte de la ville de Paris, Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines CNRS et Université de Paris 8, 2007, 98p.

BARLES Sabine, « *L'invention des déchets urbains* », Ed Champ Vallon, Collection Milieux, 2005,297p.

BERTOLINI Gérard, « *Rebuts ou ressources ? La socio-économe des déchets* », Les cahiers de l'Ecologie, édition Entente, 1978,152p.

BERTOLINI Gérard, « *Le Marché des ordures, économie et gestion des ordures ménagères* », l'Harmattan, Paris, 1990.

BERTOLINI Gérard, « *Service public local des déchets ménagers. A la recherche d'indicateurs de performance* », Développement durable et territoires, Points de vue, mis en ligne le 31 mars 2008.

BOUYOU Denise, « *Economie et gestion des déchets urbains* », mémoire, université de

Bordeaux I, 1992.

CERDD, « *Déchets et écologie industrielle : retour sur les fondamentaux* », 2008, Article réalisé sur la base du séminaire du CLERSE du 22 novembre 2008.

DE SILGUY Catherine, « *Histoire des hommes et de leurs ordures, du Moyen Age à nos jours* », Le Cherche Midi Editeur, Paris, 1996, 225p.

DESPROGES J. & DAVID G., « *Les contenus en emplois des filières de collecte et de traitement des déchets ménagers* », dossier documentaire de la journée technique ADEME du 29/10/1997, TERRA.

LE DORLOT Emmanuelle, « *Pour une approche géographique de la gestion des déchets ménagers : les rapports Etat / collectivités locales dans le département des Hautes-Pyrénées* », thèse de doctorat de géographie, Paris I, 1998, 306p.

LE DORLOT Emmanuelle, « *Les déchets ménagers : pour une recherche interdisciplinaire* », Strates Numéro 11, 2004.

PASSEBOIS Juliette & DUCROS Lionel, « *La gestion des déchets ménagers par une petite entreprise innovante : étude projective* », mémoire de thèse, Université de Montpellier1, 1997, 103p.

RAMADE Bénédicte, « *Le déchet comme révélation esthétique* », Géo-café de Flore, 19/12/2000.

Capacité de charge

CAZES-DUVAT Virginie, « *Développement soutenable et capacité de charge des littoraux en milieu tropical insulaire : L'exemple de l'île de Mahé (archipel des Seychelles, Océan Indien)* », Laboratoire de Géographie de l'Environnement Naturel, Université de la Réunion, 1998.

CAZES-DUVAT Virginie, « *L'intérêt des approches en termes de capacité de charge dans les petits états insulaires : océan Indien* », 2001, <http://www.csiwisepactices.org/?review=380>.

COCCOSSIS H., COLLOVINI A., PARPAIRIS A. & KONSTANDOLOU M., « *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes* », Athènes, Editeur : UE DG Environnement, rapport final, décembre 2001, 52p.

DAVID Gilbert, « *Application de la notion de capacité de charge au contexte insulaire : mythe ou réalité ?* », In : Milieux insulaires et capacité de charge. Insula : International Journal of Island Affairs, 1999, (No spécial), p.7-12.

DUVAT Virginie & MAGNAN Alexandre, « *De la Fréquentation touristique à la capacité de charge : comment construire un projet de territoire ?* », Ile de Ré, présentation du forum-débat sur l'avenir de l'Ile de Ré du 1er Décembre 2007, 35 diapositives.

HERVE Dominique, « *Capacité de charge animale ou indicateur de pression sur des ressources fourragères* ». In : HERVE Dominique (Ed.), LANGLOIS Michel (Ed.), *Pression sur les ressources et raretés*. Montpellier : ORSTOM, 1998, (98-6), p. 37-49.

LE FUR Jean, « *Considérations sur la capacité de charge et sa représentation en halieutique* ». In Hervé, D. et Langlois, M. (Eds) "pressions sur les ressources et raretés". Doc centre Orstom Montpellier, 1998, 23-30.

MANDRET Gilles, « *Elevage et insularité dans l'océan indien : notion de capacité de charge* », In : *Milieux insulaires et capacité de charge*. Insula : International Journal of Island Affairs, 1999, (No spécial), p.13-18.

POTTIER Patrick, « *La Capacité d'accueil et de développement des communes littorales* », Direction régionale de l'Equipeement des Pays de la Loire, Plan Urbanisme Construction Architecture, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, cahier n°1, sept 2007, 77p.

REY Hélène, « *Apports et contraintes de la notion de capacité de charge au développement insulaire ; dans une logique de développement intégré et durable : quelques pistes méthodologiques* », In : *Milieux insulaires et capacité de charge*. Insula : International Journal of Island Affairs, 1999, (No spécial), p.19-23.

Union Européenne, « *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes* », B4-3040/2000/294577/MAR/D2, Athènes, Décembre 2001.

VERHULST Pierre-François, « *Notice sur la loi que la population poursuit dans son accroissement* », dans *Correspondance mathématique et physique*, no 10, 1838, p. 113-121.

Développement local et autonomie des territoires

GUIGOU Jean-Louis, « *Le développement local : espoirs et freins* », in *Développement local et décentralisation*, sous la direction de Bernard GUESNIER, Editions Régionales Européennes S.A., Paris, 1986, p43-64.

PECQUEUR Bernard, « *Le développement local, pour une économie des territoires* », 2eme édition, éditions La Découverte & Syros, Paris, 2000,132p.

PIATIER André, « *Le tableau de bord pour la décision municipale* », in *Développement*

local et décentralisation, sous la direction de Bernard GUESNIER, Editions Régionales Européennes S.A., Paris, 1986, p211-234.

TEISSERENC Pierre, « *Les politiques de développement local* », 2eme édition, Economica, collection Collectivités territoriales, 2002,231p.

VELTZ Pierre, « *A quoi sert la proximité dans l'économie ?* », in Economie globale et réinvention du local, dirigé par Michel SAVY et Pierre VELTZ, DATAR éditions de l'aube, 1995, p107-117.

Etudes sur les îles du ponant

AYRAULT Noémie, « *L'impact du tourisme sur l'identité insulaire, le cas de l'Ile-Aux-Moines* », mémoire de Master 2 Recherche, université de Tours Maison des Sciences de l'Homme, Tours, 2006, 139p.

BIORET F., BRIGAND L., Le DEMEZET M., « *L'environnement : argument de développement d'un tourisme intégré dans les îles bretonnes* », dans Territoires et sociétés insulaires, ministère de l'Environnement, coll. « Recherches Environnement », n° 36, Paris, 1991, p. 399-406.

BOZEC Yvan, « *Etude du surcoût et contraintes liés à l'insularité de la commune de l'Ile d'Yeu* », mémoire de stage IUP 3eme année Polytech'Tours, Tours, 2006, 87p.

BRIGAND Louis, « *Les îles du Ponant, histoires et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique* », éditions Palantines, Vincenza (it), 2002, 449p.

BRIGAND Louis, « *Iles, îlots et archipels du Ponant, de l'abandon à la surfréquentation ? Essai sur la question des usages, de la gestion et de la conservation depuis 1950* », Thèse de Doctorat d'Etat, 2000, 470p.

BRIGAND Louis, « *Les enjeux touristiques dans les îles du Ponant* », Islands 2000 ; the world of islands : what development of the eve of the year 2000 ?, actes de la conférence internationale de Giardini-Naxos, Italie, 1992, NTUA, UNESCO, INSULA, 1999, p. 51-61.

BRIGAND Louis & LE BERRE Solène, « *La capacité d'accueil de l'île d'Yeu* », Géomer - Université de Bretagne Occidentale, Janvier 2006, 28 p.

BUHOT C., « *Marché du logement et division sociale de l'espace dans les îles du Ponant* », thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 2006, 445 p.

DUMORTIER B., « *Belle-Île, Houat, Hoëdic. Le poids de l'insularité dans trois îles de Bretagne méridionale* », École Normale Supérieure de Jeunes Filles, Paris, 1976, 163 p.

MOULLET Didier & SAFFACHE Pascal, « *Marie-Galante: une intercommunalité synonyme de dysfonctionnements et de problèmes environnementaux* », Études

caribéennes, 5/2006, Dossier spécial environnement, mis en ligne le 4 février 2008.
URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/document518.html>.

Association des Îles du Ponant, fascicule « *Les Îles du Ponant, faits et chiffres* », Auray, 2007, 27p.

Commissariat général au Développement durable, « *Atlas des îles de l'Atlantique* », Collection "Références", Juin 2009, 51 p.

Documents locaux

Contrat pour le développement durable des îles du Ponant, 2009.

PDEDMA du Morbihan, 2007.

Gestion des déchets ménagers : La situation morbihannaise en 2007, par l'Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan, Document réalisé dans le cadre du suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés en avril 2009 pour le compte du Conseil général du Morbihan.

Bulletin d'information semestriel de l'Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan, Numéro 24 - mai 2006

SCOT du Pays d'Auray, 2009.

Charte de développement du Pays d'Auray 2000-2015.

Rapport annuel du service public des déchets 2008, Communauté de Communes de Belle-Île

Sur le web

<http://legifrance.com>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

<http://ademe.fr>

<http://www.unep.org>

<http://www.ressourcerie.fr/reseau/>

<http://www.amisdelaterre.org/Recycleries-et-Ressourceries.html>.

<http://www.ccbi.fr>

<http://www.iles-du-ponant.com>

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de principe de l'analyse des flux de matières brutes.....	13
Figure 2 : Les flux de matériaux dans un territoire insulaire.....	13
Figure 3 : Les trois piliers de l'étude de la capacité de charge.....	15
Figure 4 : Extrait de « La politique des déchets 2009-2012 ».....	19
Figure 5 : Articles de loi sur la responsabilité dans la gestion des déchets.....	19
Figure 6 : Représentation pyramidale comparative entre les formes actuelles et à venir d'utilisation hiérarchique des traitements.....	24
Figure 7 : Relations et arrangements locaux autour de la gestion durable des déchets...	26
Figure 8 : Proposition de cycle des matières.....	29
Figure 9 : Spécificités majeures des territoires insulaires en lien avec la gestion des déchets.....	31
Figure 10 : Cycle des déchets et création d'une valeur ajoutée au sein d'une île	32
Figure 11 : Impacts d'une gestion autonome des déchets sur les importations et la mise en décharge.....	32
Figure 12 : Répercussions locales d'une augmentation de la Capacité de Charge en Déchets insulaire	33
Figure 13 : Paramètres à prendre en compte pour l'implantation d'un site d'enfouissement.....	35
Figure 14 : Schéma de positionnement pour une politique d'autonomie en matière de déchets.....	38
Figure 15 : Echelle de durabilité de la Capacité de Charge en Déchets.....	39
Figure 16 : Ratios et diagnostic correspondants.....	40
Figure 17 : Représentation en étoile des ratios de la Capacité de Charge en Déchets	42
Figure 18 : Organisation du système de gestion d'une activité publique.....	43
Figure 19 : Coût de l'élimination des déchets par enfouissement.....	44
Figure 20 : Cout du traitement des déchets récupérés.....	45
Figure 21 : Coût d'une gestion des déchets combinant service public et entreprises locales.....	45
Figure 22 : Création d'emplois par type d'opération dans la gestion des déchets	48
Figure 23 : Déroulement de la prise de décision basée sur la Capacité de Charge en Déchets.....	51
Figure 24 : Prescriptions de la « Stratégie communautaire pour la gestion des déchets » de la Commission Européenne	52
Figure 25 : Centre de Stockage des ordures ménagères de Chubiguer,.....	57
Figure 26 : Relations et interactions entre acteurs de la gestion des déchets à Belle-île- en-Mer.....	59

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	3
Formation par la recherche et projet de fin d'études	4
Remerciements.....	5
Sommaire	6
Introduction	9
 Partie 1 La gestion des déchets dans le développement local.....	 18
1. Une nécessité de mettre en place une méthodologie et des indicateurs axés sur le contexte local	19
11. Des politiques publiques à évaluer pour une meilleure prise en compte du local.....	19
a) Un contexte réglementaire conduisant à des solutions universelles	19
b) Des indicateurs pour remettre en cause des politiques publiques en vue de leur amélioration	20
12. Des acquis à consolider par une ouverture sur d'autres disciplines.....	21
a) D'une focalisation sur la technique... ..	21
b) ... à une approche systémique.....	22
13. Aider les élus à dépasser certains comportements pour mieux définir leur politique en matière de déchets	22
a) Un mode de réflexion politisé et non durable	23
b) Vers une politique durable et assumée en matière de déchets	23
2. Vers une recherche d'autonomie.....	24
21. La proximité comme atout	25
a) Le local pour le développement durable.....	25
b) ...et des relations « durables » entre acteurs.....	26
22. Pour un projet de « développement par en bas » à une échelle cohérente	27
a) De l'utilisation des ressources à la construction d'une identité	27
b) De la définition du projet à une politique globale autour des déchets	27
c) Des idées à différentes échelles	28
3. Résoudre les problématiques spécifiques liées à l'insularité.....	29
31. Les enjeux de l'autonomie environnementale dans la résolution des problématiques insulaires	30
a) Caractéristiques locales à prendre en compte dans la gestion des déchets.....	30
b) Du bénéfice de la diversité des disciplines à l'autonomie	31
32. Les impacts potentiels d'une augmentation de la Capacité de Charge en Déchets insulaire	33
a) Des répercussions positives dans tous les domaines... ..	33
b) ...et des incidences sur l'aménagement du territoire	34

Partie 2 Pour une organisation durable de la gestion des déchets.....36

1. Une approche mathématique	37
11. Un premier pas pour le positionnement de la stratégie	37
a) Jouer sur l'amont ou sur l'aval de la production des déchets.....	37
b) Prendre en compte la durabilité du système	38
12. Un second pas pour une analyse plus complète.....	39
a) Des ratios vérifiant le dimensionnement de la capacité de traitement pour chaque type d'exutoire	39
b) Des indicateurs d'autonomie du territoire.....	40
c) Une représentation globale pour une meilleure analyse.....	41
2. Approche socio-économique	42
21. Service public VS Economie locale en territoire insulaire	43
a) Utilisation des finances publiques et efficacité du système	43
b) Des petites entreprises pour développer l'économie locale	44
c) Quels indicateurs pour apprécier l'efficacité du service et l'impact sur les activités économiques locales ?	46
22. Un besoin d'action de la part de tous	47
a) L'investissement personnel.....	47
b) Acceptation sociale et éducation	47
c) Créer des emplois qualifiés et d'insertion.....	48
23. Une équité de tous	49
a) Par le choix de la taxe à appliquer et les mesures incitatives	49
b) Par la mise en place d'activités d'entraide.....	50
3. Approche gestionnaire	50
31. Du diagnostic aux propositions de scénarios	51
a) Un diagnostic qui balaye large	52
b) Des indicateurs adaptés aux objectifs du développement local.....	52
32. Du choix du scénario au suivi de la politique	52

Partie 3 54Evocation de l'autonomie et du développement local à Belle-Île-en-Mer.....54

1. L'urgence d'une action collective pour résoudre les problèmes de la gestion des déchets	55
11. Une gestion en perpétuelle évolution mais face à des obstacles	55
a) Une politique actuelle pour l'envoi des déchets vers des filières valorisation sur le continent	55
b) Un problème majeur à résoudre d'urgence.....	56
c) Initiatives publiques et citoyennes autour des déchets valorisables sur place	57
12. Des difficultés à trouver les bons partenaires.....	58
a) Des acteurs institutionnels plus ou moins investis autour de la Communauté de Communes.....	59
b) Des acteurs insulaires à engager plus officiellement aux côtés de la CCBelle-Île .	60
2. La motivation au rendez-vous pour un projet d'autonomie environnementale et de développement local autour des déchets.....	62
21. Une forte présence du développement durable et de la gestion des déchets dans les esprits.....	62

a) Une gestion des déchets dont les complexités sont bien comprises par les acteurs institutionnels mais peu par les citoyens (Questions 1 et 2)	62
b) La gestion locale comme projet global mais face à une difficulté à avancer (Questions 3, 4 et 5)	63
22. Une motivation globale pour l'autonomie malgré quelques obstacles	64
a) Un idéal à atteindre freiné par les acteurs décisionnels (Questions 6)	65
b) Une réflexion indispensable mais repoussée (Questions 7, 8, 9 et 10)	65
23. Une conclusion optimiste à l'égard de l'engagement des acteurs insulaires	66
a) Profiter des conditions actuelles pour le changement	66
b) Engager dès maintenant une politique globale au sein de la CC Belle-Île	67
Conclusion.....	69
Lexique	71
Bibliographie.....	73
Table des figures.....	79
Table des matières.....	80
Annexes	83

Questionnaire

1. Pouvez-vous m'expliquer brièvement comment sont gérés les déchets sur Belle-Île-en-Mer ? Quel rôle jouez-vous ?
2. Pensez-vous que la gestion des déchets est un domaine :
 - Technique
 - Social
 - Economique
 - Environnemental
3. Quelles sont vos motivations ?
4. Quel est votre avis sur la gestion des déchets d'aujourd'hui ?
Qu'y aurait-il à améliorer ? Quels critères seraient à prendre en compte ?
5. Quels sont les projets, les ambitions que nous pouvons espérer pour la gestion des déchets ?
6. Ce titre vous parle-t-il ou y a-t-il sur cette diapositive un mot qui vous interpelle



7. Est-ce selon vous un concept :

Superflu	Légitime
Irréalizable	Réalisable
Ambitieux	Indispensable

8. Qu'est ce qui vous semblerais le plus important à mobiliser ?
9. Qu'est ce qui vous semblerais le plus difficile à mobiliser ?
10. Avez-vous des remarques à formuler sur ce que nous venons de dire, des choses à ajouter ?

Grille d'analyse des entretiens

Question	Réponses à apporter	Questionnements à expliciter
1. La gestion des déchets sur Belle-Ile	Bonne ou mauvaise connaissance Eléments de diagnostique de la gestion des déchets	+/- engagement +/- information Degré de prise en compte du local
2. Domaine	Direction dominante de la gestion des déchets	Délaissement de certains domaines, pourquoi ?
3. Rôle des acteurs	Moyens Partenaires Motivation	Importance donnée aux acteurs, +/-coopérations, engagement
4. Avis	Améliorations Eléments à intégrer	Volonté d'amélioration ? Volonté de plus forte implication ?
5. Projets et ambitions	Quels projets prévus Quelle évolution sur le long terme Points d'action	Quels éléments sont à prendre en compte pour l'avenir selon eux
6. Slide 1	Importance des expressions « développement local », « autonomie », et leur association avec la gestion des déchets	Première vision de l'acteur face au problème posé
7. Avis personnel sur le concept	Réflexion après présentation de l'idée sur la faisabilité et l'importance d'une telle réflexion sur l'autonomie environnementale liée au développement local à partir des déchets	Quels freins au développement de l'idée Quelle attitude globale face à l'idée Quelle importance dans les politiques à mettre en place dans le futur ?
8. Le plus important à mobiliser	Importance d'un soutien plutôt financier, humain, politique, technique ?	En cohérence avec les freins cités précédemment ?
9. Le plus difficile à mobiliser	Difficulté d'obtenir un soutien financier, humain, politique, technique ?	L'élément important peut-il être réellement considéré comme un frein ou une force ?
10. Remarques et autres réflexions	Questionnements des acteurs	

Proposition de paramètres de la CCD

Les quantités de déchets sont à fournir par an au minimum, par mois idéalement pour faire la distinction entre période touristique et période non touristique.

Technique- Environnement	Social	Economie
-Capacité de Charge en Déchets -Quantité de déchets produite -Graphique de positionnement -Taux de diversion -Pastille de durabilité de la stratégie -Ratio de valorisation et de recyclage -Ratio d'enfouissement -Ratio de stockage -Ratio d'autonomie -Graphique en radar -Coût moyen à la tonne de déchets traités -Evolution du cout moyen à la tonne des déchets traités en pourcentage -Point d'équilibre élimination-récupération -Taux de refus -Coût de transport des déchets à la tonne -Poids du transfert vers le continent dans le transport des déchets -Montant des investissements qui seront à réaliser -Montant alloué par les communes -Montant alloué par la communauté de communes	-Nombre d'emplois pour la collecte et le traitement de 1000 tonnes/an -Nombre d'employés ayant bénéficié d'une formation dans l'année -Nombre d'employés ayant une formation -Nombre d'emplois d'insertion professionnelle -Taux d'absentéisme des employés -Distance moyenne à parcourir par un habitant pour déposer ses déchets triés -Nombre de plaintes déposées -Nombre d'adhérents aux associations de contestation -Part du budget consacrée à la communication et la sensibilisation -Nombre d'articles parus dans les journaux locaux -Nombre de plaquettes explicatives distribuées -Nombre de réunions d'information -Nombre de participants aux réunions -Engagement de la population pour le tri	-Coût moyen à la tonne par habitant -Coût moyen à la tonne supporté par habitant/foyer -Nombre d'entreprises utilisant directement les déchets -Nombre d'entreprises du territoire achetant des déchets transformés -Revenus tirés de la vente de déchets transformés -Revenus tirés de l'exportation vers le continent -Création d'entreprises dans les réseaux utilisant des déchets -Quantités valorisées/recyclées par les entreprises locales -Revenus tirés de la récupération -Quantité d'énergie produite à partir des déchets -Coût de l'énergie produite -Différence entre coût de l'énergie produite et coût de l'énergie économisée -Nombre d'établissements présentant un label écologique ou déchets

Autonomie énergétique. Quelles réponses pour les îles ?

Le Télégramme

19/02/2010

Rubrique Belle-Île-en-Mer

Mercredi soir, la soirée ouverte au public sur le thème de « l'autonomie énergétique des îles du Ponant », salle Arletty, à Palais, a attiré une trentaine de personnes. Finalement, il a été peu question de la spécificité insulaire. Seul le témoignage de Serge Coatmeur, adjoint au maire de l'île de Sein et chargé de la maîtrise de l'énergie, a permis de justifier du titre de ce que certains croyaient être une conférence.

Pas de réponse adaptée

Serge Coatmeur a exprimé ses inquiétudes sur les conséquences climatiques constatées sur son île : « Nous, les élus, en avons pris conscience le 10 mars 2008, quand des vagues d'une hauteur importante ont menacé notre territoire, racontait-il. On cherche des solutions ».

« Les insulaires savent économiser l'eau », poursuivait l'élue. Après le changement des congélateurs et réfrigérateurs ainsi que la mise en place du dessalement de l'eau à Sein, « si l'on a des projets, nous nous heurtons



Le public avait de nombreuses questions à poser, à l'image de Serge Coatmeur, élu de l'île de Sein (au premier rang à droite), qui a témoigné de la situation observée sur son territoire.

à des inerties et à un défaut de réponse adaptée à notre petit territoire. Je suis ici pour connaître

des solutions spécifiques et concrètes.

Au terme des échanges, force

était de constater que le public a quitté la salle sans véritablement en obtenir.

Huiles usagées : ça déborde, il y a urgence !

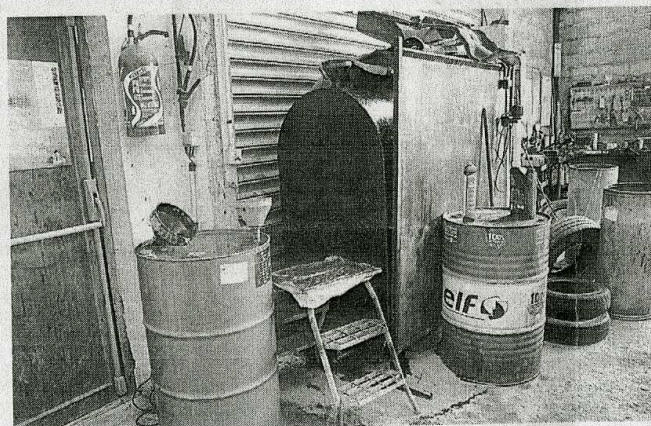
Le problème a été abordé lors du café mairie. Depuis quelque temps le camion de l'entreprise spécialisée qui en effectuait la collecte, n'est plus autorisé à emprunter les ruelles pour des raisons d'incompatibilité avec un transport de passagers.

Il en découle un refus de prise en charge des huiles. Il en est de même avec d'autres matières usagées (amiante, batteries, matières classables ; etc.). « A la communauté de communes (compétente sur ce dossier) nous sommes à la recherche d'une solution durable » a dit le maire. Il envisage « une demande de dérogation pour un transport exceptionnel afin de purger les stocks existants ».

Faute de solution rapide le risque d'un épandage sauvage dans la nature était évoqué.

Les garagistes ne savent plus où stocker

La visite à un garagiste, qui indique



La cuve de 2000 litres est pleine, solution provisoire, le remplissage de fûts de 200 l pour stocker.

que ses confrères sont dans le même cas que lui est significative du problème. Il présente ses installations de stockage.

Pour l'huile de vidange la cuve de 2000 litres est pleine. Plusieurs bidons de 200 litres sont utilisés pour un stockage provisoire. Bien

évidemment hors normes. Faute de mieux.

Il n'y a pas eu de ramassage par l'entreprise Chimirec de Javène (35) depuis le 24 mars 2009. Le problème est identique pour le liquide de refroidissement dont le stockage s'accumule.

Pour les filtres à l'huile, la solution des bidons cerclés et étanches était satisfaisante. Mais depuis quelques mois les rotations d'enlèvement de bidons pleins et dépôt de bidons vides ne se fait plus. Le garagiste en est à son cinquième bidon de stockage.

Par ailleurs il confirme que l'huile neuve vient en fût de 200 l par les transports maritimes réguliers, de même que les palettes de bidons de 2 litres.

Y a-t-il une solution alors ? « Oui, dit ce garagiste de Belle-Île, des conteneurs étanches et aux normes et un transport régulier par caboteur vers le continent en vue du traitement de la matière ».

Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

CITERES
UMR 6173
*Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés*

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
*d'Aménagement, Paysage,
Environnement*

Directeur de recherche :
Gralepois Mathilde

Emmanuelle Carre
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2009-2010

Résumé :

La gestion durable des déchets sur un territoire restreint, notamment dans les petits territoires insulaires français, est une question de plus en plus prégnante aux vues de l'augmentation continue de la production de déchets. La notion de proximité, entre les individus et les déchets, semble percer péniblement, mais est une des clefs d'une politique de gestion durable des déchets. A partir de ces constats, pourquoi ne pas penser développer une île à partir de ses déchets ? Faire des déchets un potentiel de développement ? Ce mémoire illustre et justifie l'idée que la mise en place d'une politique d'autonomie en matière de gestion des déchets participe au développement local des territoires, et permettrait de résoudre certaines problématiques inhérentes aux petits territoires insulaires. En effet, une politique pluridisciplinaire de gestion des déchets, englobant technique et socio-économie, peut permettre de résoudre des problèmes locaux plus vastes que le simple devenir des déchets.

L'étude s'appuie sur la définition de la Capacité de Charge en Déchets, comme indicateur et outil d'aide à la décision. La Capacité de Charge en Déchets entre dans une démarche globale de définition d'une stratégie de gestion des déchets durable, et propose différents indicateurs techniques et socio-économiques.

Une enquête de terrain, menée auprès des acteurs insulaires de la gestion des déchets de Belle-Île-en-Mer, dans le cadre de l'élaboration de son agenda 21, permet de mettre en exergue les points forts et de blocage quand à la définition d'une politique de gestion des déchets autonome et participant au développement local du territoire.

Mots clés +mots géographiques

Développement durable insulaire, gestion des déchets, développement local, autonomie environnementale, socio-économie, recyclage, valorisation, récupération.

Iles du Ponant, Bretagne, Morbihan (56), Belle-Île-en-Mer, Le Palais.